MAIRIE DE PARIS

Mairie du 14e arrondissement

Paris, 30 mars 2015

Le lundi 30 mars 2015, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement, les membres du Conseil du 14e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 24 mars 2015.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Caroline MECARY, Mme Chantal MERCHADOU, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Hervé BÉGUÉ
Mme Marie-Laure DAUCHEZ (jusqu'à la délibération 2015 DPA 39)
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (jusqu'à la délibération 14 2015 10, puis à partir de la 2015 DU 10)
Mme Valérie MAUPAS
M. Etienne MERCIER (à compter du vœu V14 2015 12)
M. Pascal CHERKI (à compter de la délibération 2015 DAC 213)

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Catherine CHEVALIER
M. Bertrand LESAIN
M. Stéphane FERTIER
Mme Élisabeth GUY-DUBOIS
M. Amine BOUABBAS
M. Hermano SANCHES RUIVO

Mme Carine PETIT ouvre la séance à 19 h 05.

Mme PETIT

Bienvenue à tout le monde. J'ai quelques pouvoirs de début de séance : Mme Valérie MAUPAS à Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, M. Hervé BÉGUÉ à Mme Catherine CHEVALIER, Mme KOSCIUSKO-MORIZET à M. Stéphane FERTIER, Mme DAUCHEZ à M. Bertrand LESAIN.

Monsieur Hermano SANCHEZ-RUIVO arrivera avec quelques minutes de retard.

Je voudrais vous expliquer le déroulé de cette séance de Conseil d'arrondissement. Plusieurs vœux concernent directement des délibérations inscrites à l'ordre du jour. Nous avons donc proposé aux groupes de les examiner dans la foulée des examens des délibérations, pour éviter de revenir sur les mêmes débats en fin de séance. Cela a été accepté par tout le monde.

J'ai également une demande de madame KOSCIUSKO-MORIZET, qui nous rejoindra vers 20h30. Elle souhaite intervenir sur un vœu déposé dans chaque Conseil d'arrondissement à la demande de la Maire de Paris, qui porte sur la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024. Nous avons donc prévenu l'Office du Mouvement Sportif, qui souhaitait participer au débat, et avons demandé à François Denis, son président, d'arriver vers 20h30, ce qu'il a accepté.

Nous examinerons donc ce vœu en milieu de séance, car nous n'allons pas faire attendre l'OMS jusqu'à la fin de la soirée.

Mme CARRERE-GEE

Merci madame la Maire. Ce vœu n'est pas dans l'ordre du jour ?

Mme PETIT

Si, il est dans le dernier bloc. Il y a même une faute de frappe. On parle des Jeux 2004 ; il s'agit bien sûr des Jeux 2024.

Comme Florentin LETISSIER est là, il accepte bien évidemment d'être le secrétaire de séance, en tant que benjamin de notre assemblée.

<u>Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14e arrondissement</u>

- **Projet de délibération 14 2015 06**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 2 mars 2015.

Rapporteure : Mme PETIT

Mme PETIT

Je vous propose de commencer l'examen de l'ordre du jour par l'adoption du compte-rendu de notre séance du 2 mars dernier.

Il y a-t-il des demandes de prise de parole, ou de corrections ? Monsieur FERTIER ?

M. FERTIER

Merci madame la Maire. J'ai une demande de correction et une demande de rappel au règlement.

La demande de correction est mineure, elle se trouve à la page 47 : il y a une répétition malencontreuse.

Il s'agit de « une nouvelle fois, on peut le regretter », qui est mal placé. Ce terme, qui vient juste après la norme Euro 6 est véritablement malencontreux, aussi je vous demande de le retirer. Mes regrets arrivent après.

J'ai également une demande de rappel au règlement, qui porte sur deux points.

Le premier point est relatif à l'article 22, quant aux modalités de présentation des vœux, et plus particulièrement le vœu sur les JO 2024. Il s'agit d'une première pour votre majorité ; vous vous êtes inspirés de nos pratiques initiées il y a plusieurs mois, qui consistent à présenter des vœux communs à l'ensemble des arrondissements. Ce vœu a fait l'objet d'une présentation par madame HIDALGO à l'ensemble des élus le lundi matin. Je pose la question : dans quelles conditions ce vœu a-t-il pu être déposé 8 jours francs, c'est-à-dire le dimanche soir avant minuit, alors qu'il était présenté le lendemain par madame HIDALGO (c'était une dépêche AFP) ?
Il y a là des circonstances à éclairer sur les modalités de dépôt de ce vœu, qui semble avoir été déposé au-delà des 8 jours francs.

Le deuxième rappel au règlement concerne le dernier Conseil d'arrondissement et le dernier Conseil de Paris. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, au moment du vote et de l'approbation des cartes stratégiques et du Plan de Prévention du Bruit (délibération 2015 DPE 37), vous avez proposé, madame la Maire, en fin de débat un amendement oral relatif à l'impact du bruit du RER B sur les logements de la rue Jean Minjoz. Cet amendement a été adopté à l'unanimité du Conseil.
Quelle ne fut notre surprise de voir que lors du Conseil de Paris, vous avez présenté, en votre nom et celui des élus de votre groupe, un vœu 2015 B83 s'inspirant très fortement de cet amendement.
Notre représentant, monsieur LEGARET a alors demandé que ce vœu soit modifié pour qu'il soit indiqué être à l'initiative du Conseil d'arrondissement du 14^{e}, qui avait voté à l'unanimité un amendement oral sur la même question.

Vous n'avez pas répondu favorablement alors que vous aviez accepté quelques minutes auparavant une demande de précision de la part de monsieur NADJOVSKI concernant la présence du STIF dans ce vœu.

Nous ne pouvons que regretter cette façon de procéder qui ne nous paraît pas respectueuse des décisions du Conseil d'arrondissement et des membres de ce Conseil.

Votre fonction de maire vous impose de présenter de la manière la plus objective –et de les respecter- les délibérations qui ont pu être adoptées en Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie, madame la Maire.

Mme PETIT

Pour répondre à l'inscription d'un vœu du Conseil de Paris dans les Conseils d'arrondissement : chaque Maire d'arrondissement est responsable de l'ordre du jour. C'est la première fois que cette procédure est adoptée, pour un sujet qui dépasse les enjeux de procédure et de règlement intérieur. Je voudrais rassurer l'assemblée : les règlements des assemblées, des conseils d'arrondissements et des Conseils de Paris sont respectés.

Cela a fait l'objet d'un consensus. La Maire de Paris a réuni tous les Maires d'arrondissement pour évoquer la candidature de Paris aux JO de 2024. L'ensemble des maires a donné son accord pour cette procédure. Ce fut un moment de débat démocratique, sur un sujet important.

À aucun moment il n'a été fait allusion à un défaut de procédure ou à un renvoi au règlement intérieur. Ce vœu a fait l'objet d'échanges entre les différents groupes politiques.

Même monsieur LEGARET et un certain nombre de Maires d'opposition ont salué la méthode. Des corrections ont été apportées par tous les groupes représentés au Conseil de Paris pour que ce vœu puisse favoriser au maximum une unanimité.

Sur le déroulé de la dernière séance du Conseil de Paris et sur la cohérence entre les positions que l'on peut prendre en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris : l'amendement que nous avions voté portait sur les délibérations au Conseil de Paris. Il avait effectivement été adopté à l'unanimité ; je l'ai souligné en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Cependant, il n'avait pas de valeur et n'aurait pas pu être définitivement inscrit dans les débats au Conseil de Paris. Il n'aurait pas pu non plus montrer à la RATP et au STIF notre mobilisation et notre détermination sur cette question.
En conséquence, j'ai dû dans l'urgence, et au nom de notre groupe, c'est vrai, le présenter au Conseil de Paris, mais en précisant, avant que monsieur LEGARET ne prenne la parole de manière peu sympathique, que ce vœu avait été adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement. Vous pouvez peut-être revoir les débats. Celia pourra peut-être rajouter quelques mots à ce sujet.

On peut toujours se renvoyer la balle sur des questions de procédure, cela ne me pose pas de problème.

Toutefois, j'ai été assez surprise que pour le vœu contre le projet d'installation d'un Mac Donald, contrairement à la position de votre groupe en Conseil d'arrondissement, la présidente du groupe UMP ait tout à coup changé d'avis.

Mais je ne vais pas rentrer dans ce genre de débat.

Monsieur LESAIN, vous avez tenu à dire dans un tweet que je reprenais à mon compte une proposition de monsieur FERTIER sur le débat, sur un plan mais pas du tout ! J'avais moi-même déjà alerté dans l'après-midi l'exécutif du fait que je souhaitais proposer cet amendement, et que je ne doutais pas de l'unanimité de notre Conseil sur ce sujet. Au lieu de se renvoyer la balle, et de jouer à ces petites guerres inutiles, je pense que nous pouvons clore le débat.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme BLAUEL

Je reconnais le formalisme de monsieur FERTIER. Cela m'embête de faire moi-même du formalisme, mais il y a quelque chose qui me fait réagir dans votre intervention : le fait de dire que l'on copierait votre démarche de déposer quelque chose dans tous les Conseils d'arrondissement pour que cela soit ensuite repris à l'échelle parisienne… Je vous renvoie aux comptes rendus des débats du Conseil d'arrondissement de la précédente mandature, où notre groupe avait déposé des vœux dans tous les arrondissements pour les faire remonter. C'est une pratique assez courante. C'est une façon de bien relier les actions des arrondissements à l'échelle parisienne.

Vous n'inventez pas la poudre ce soir, en disant cela ; nous y avions pensé bien avant vous.

Deuxième chose, concernant le Plan Bruit, l'intervention de monsieur LEGARET m'avait frappée. Ce n'était pas une intervention de fond sur le dossier ; c'était sur un mode chouineur : « Ce n'est pas sympa, vous ne nous avez pas associés… » J'aurais pu dire, moi aussi : « La maire du 14e a déposé sans le groupe écologiste… » Par ailleurs, la question du bruit du RER B est un sujet que nous suivons depuis des années. Un point a été fait sur les années 2005-2006 concernant la ZAC Montsouris.
C'est un sujet que nous connaissons très bien. Nous sommes en relation avec la RATP depuis de nombreuses années, que ce soit la Maire ou moi-même. Nous avons notamment fait payer à la RATP cette étude sur le bruit, pour que la position du 14e puisse bien être intégrée dans le Plan Bruit. Restons en donc sur le fond.

Mme PETIT

Nous allons adopter le compte-rendu des délibérations, avec la demande de modification de M. FERTIER.

Projet de délibération 14 2015 06

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 1er décembre est adopté à l'unanimité

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

– **Communication de la Maire d'arrondissement sur le budget 2015**

Rapporteure : Mme PETIT

Mme PETIT

C'est une innovation. C'est une bonne chose, et je m'en réjouis, que nous puissions une fois par an présenter les grandes lignes du budget consacré à notre arrondissement et en montrer les avancées.

J'ai souhaité que chaque groupe puisse ensuite prendre la parole.

C'était une communication initialement inscrite fin janvier. Or, pour des raisons de santé je n'avais pas pu présider cette séance. Je trouvais cela plus logique que cela tombe en début d'année, toutefois je ne boude pas mon plaisir puisqu'il y a tout juste un an, se tenait le deuxième tour des élections municipales.

Je suis donc fière de vous présenter ce premier budget 2015, le premier en année pleine. Je vais essayer de ne pas être trop rébarbative en vous présentant trop de chiffres, mais plutôt d'illustrer ce budget par des propositions concrètes.

Pour rappel, je vous présente brièvement les trois dotations qui constituent le corps le plus important du budget fonctionnement de l'arrondissement :

- La dotation d'animation locale : 613 650 €
- La dotation de gestion locale : 6 792 149 €
- La dotation d'investissement : 283 060 €

En ce qui concerne, l'investissement, le budget est composé de deux grandes sections :

- Le budget des Investissements Localisés (IL). Ce sont des budgets fléchés sur chaque arrondissement par les Directions centrales pour la réalisation d'opérations importantes. Elles sont rattachées à un arrondissement, pour la requalification d'espaces publics ou d'équipements de dimension parisienne, localisés dans un arrondissement.

- Le budget des Investissements d'Intérêt Local (IIL) : ce sont des crédits d'investissement des espaces publics, pour des équipements publics inscrits à l'inventaire de l'arrondissement.

C'est une délibération que nous votons chaque année en Conseil ; elle concerne les équipements de proximité, scolaires, sportifs ou les jardins et les squares.

J'ai souhaité organiser l'investissement sur l'espace public pour 2015 de la manière suivante : réaliser d'abord un travail de concertation avec les habitants et les commerçants autour de trois directions (la Voirie, la Propreté et les Espaces verts), afin d'identifier trois zones projets. Nous sommes en mars ; les études par les services ont été réalisées, nous allons nous retourner maintenant vers les habitants pour entamer un travail de concertation.

Nous avons voulu identifier trois zones projets qui nous permettent de requalifier l'espace public et d'essayer de réparer durablement un certain nombre d'anomalies et de dysfonctionnement, notamment en termes de stationnement sauvage de deux roues, ou de propreté et de dépôts d'encombrants l'une des trois zones projets sont dans un secteur qui se situe aux alentours de la rue du Moulin de la Vierge, de la rue de Gergovie et de la rue de l'Ouest.

Nous avons prévu 375 000 euros d'investissement qui seront utilisés :
- pour la sécurisation des lieux, à travers la création d'une traversée piétonne supplémentaire rue de Vercingétorix. C'est un passage très utilisé par les familles et les enfants pour rejoindre les espaces de jeux de l'autre côté de la rue de Vercingétorix.
- pour requalifier la voie piétonne et la jardinière du Moulin de la Vierge, régler les conflits de nettoyage qui existent entre les Directions de la Ville à propos de cette jardinière, et rénover le trottoir de la rue de Gergovie côté pair, en face du G20, où se trouvent pleins de petits recoins.

Nous avons également identifié et réservé un budget pour le square Serment de Koufra, pour rénover et rendre plus attractive l'aire de skate, travailler également sur le secteur du manège, qui souffre d'un certain isolement, et rendre cette partie du square plus attractive et plus utile pour les usagers.

Enfin, nous avons une demande de longue date, qui nous est parvenue suite aux élections municipales ; nous avons décidé d'inscrire une somme de 200 000 euros qui va nous permettre de concevoir, avec les riverains du square de l'Aspirant Dunand et du quartier de la Mairie, un projet végétal pour le toit de la piscine Dunand, et de rénover la partie où est installée une fontaine, près de la place Gilbert Perroy. Cette partie est un peu délaissée, et peu utilisée ; cela va nous permettre de requalifier cet espace dans le square.

Tous ces travaux devront être faits durant l'été et au cours de l'automne prochain.

L'un des aménagements de voirie le plus important est la requalification de l'avenue du Maine. Pour faire suite à la rénovation du square Gaston Baty et terminer le projet d'aménagement de l'espace public sur ce secteur, nous allons très prochainement, avec Sylvie LEKIN et Cyril MOURIN, retourner voir les commerçants, les riverains et les copropriétés, pour nous assurer que nous sommes d'accords sur les projets d'aménagement.

Pour l'entretien du patrimoine : nous allons flécher un certain nombre de crédits pour la rénovation des aires de jeux situées dans plusieurs squares. Les rénovations les plus importantes auront lieu dans les squares Alésia-Montsouris et Alesia Ridder, et sur les allées qui bordent les jeux du square de la rue de Chatillon.

Et puis, puisque nous y sommes tous attachés, car nous sommes tous des piétons, un certain nombre de trottoirs vont être rénovés : les trottoirs de la rue de Lunain, de la rue de la Sibelle, de l'avenue d'Alésia entre la rue Broussais et la rue de la Sibelle, de la rue Raymond Losserand entre le boulevard Brune et la rue des Arbustes, (partie signalée par les commerçants qui ont régulièrement des piscines en bas de leur boutique) et porte d'Orléans, rue Le Brix Mesmin.

La rénovation des chaussés devrait se faire prioritairement rue Antoine Chantin et rue Marc Sangnier pour un montant total de 330 000 euros.

Dans le budget consacré à l'espace public, nous avons une ligne consacrée à la sécurisation des déplacements. Un montant de 255 000 euros concernera la traversé piétonne au niveau de la rue Vercingétorix et de la rue Ferdinand Holweck. Il est également prévu la reconfiguration de boulevard Jourdan, devant l'Institut Mutualiste Montsouris. Pour permettre une meilleure cohabitation entre piétons, cyclistes et voiture Vous savez qu'il y a beaucoup de voitures qui montent sur les trottoirs et qui coupent la circulation. La DVD étudiera la possibilité pour les usagers de l'IMM de stationner pour une très courte durée, et pour les vélos de circuler de façon plus sécurisée.

Un changement de sens de circulation aura lieu rue Leclerc ; vous l'avez peut-être vu, nous travaillons sur l'ensemble du secteur Jean Dolent, Arago, etc, pour mieux sécuriser les traversées piétonnes.

Le budget alloué aux équipements de proximité s'élève à 4,7 millions d'euros, répartis en fonction de l'importance de l'équipement en investissement d'intérêt local ou en investissement localisé. Cela concerne l'ensemble des équipements sportifs, scolaires et culturels.

Pour les équipements sportifs : nous interviendrons à nouveau sur la piscine Aspirant Dunand, en nous calant sur la période de vidange annuelle, afin d'effectuer des travaux techniques, pour un montant de 375 000 euros, qui correspond à une dernière tranche de travaux. Nous réaliserons également des interventions techniques sur la piscine Didot, sur ses locaux sociaux, mais également par la rénovation complète du système de sécurité de désenfumage, pour un meilleur confort des personnels et des usagers, pour un montant de 600 000 euros.

Dans le stade Jules Noël, les travaux de rénovation de la partie locaux-vestiaires et gymnase continueront.
Au gymnase Huygens, en concertation avec le principal club utilisateur, « En avant Paris », nous réaménagerons l'espace musculation, vétuste et peu utilisé, et nous ferons les études nécessaires au traitement des fuites dans la toiture, qui est un problème récurrent.

Pour les équipements des Centres d'Animation :
Dans le Centre d'Animation Montparnasse, situé au-dessus de la gare, nous installerons une cloison mobile qui va permettre une meilleure configuration des espaces en fonction des activités et offrira une meilleure polyvalence d'occupation. La grande salle du Centre d'Animation Vercingétorix bénéficiera également d'une remise aux normes, pour un montant de 150 000 euros.

Pour les équipements culturels : la bibliothèque Georges Brassens va bénéficier d'un certain nombre de travaux et de mises en sécurité des façades, après avoir connu le changement de ses portes d'entrée.
Le conservatoire verra ses salles Fauré, Poulenc et Saint Saëns rénovées, en termes de confort, de sol et d'éclairage, pour des conditions d'enseignement satisfaisantes pour les professeurs et pour les élèves, en attendant le nouveau bâtiment.

Les équipements scolaires constituent le gros du budget, étant donné le nombre d'écoles de notre arrondissement. Deux gros ravalements sont programmés en 2015 : le ravalement de l'école maternelle du 15 Chantin, demandé depuis longtemps par les équipes enseignantes et par les parents, et celui de l'école de la rue Jean Dolent, pour un montant total de 370 000 euros.

Nous avons également entamé un travail sur les sanitaires. Nous nous sommes engagés à établir un vrai échéancier pour la rénovation des sanitaires dans les écoles. C'est un vrai sujet pour les enfants, les enseignants, les animateurs et le personnel. Les écoles test seront cette année Rouvier et d'Ocagne. Nous travaillerons avec les parents, les enseignants et les enfants à la définition d'un cahier des charges. Qu'est-ce qu'un sanitaire idéal dans une école pour une fille ou pour un garçon ? C'est un travail participatif qui nous intéresse beaucoup. Il y aura une intervention artistique pour un meilleur respect par les enfants des sanitaires : qualité et originalité du mobilier, confort, etc. Rouvier et d'Ocagne bénéficieront de cette rénovation.

Par ailleurs, d'autres écoles bénéficieront de travaux dans les préaux, et de différents travaux de peinture, comme au 12-14 Alésia, 46 Boulard, 24 Delambre et rue Sévero. Ces travaux auront lieu pendant les vacances.

Sur les équipements Petite enfance : nous allons procéder au ravalement de la crèche collective de la Garenne. La cuisine de la crèche du 2 rue Cabanis sera restructurée pour un montant de 280 000 €.
Dans la crèche de la rue des Mariniers, où nous étions vendredi dernier, des travaux d'isolation seront effectués pour un montant de 150 000 €. Nous avons également prévu diverses opérations de mise aux normes électriques. Elles seront menées sur les crèches Delbet, Dolent, Pernety et sur la halte-garderie du 28 Broussais.

Ce budget 2015 est le dernier sans part participative. En 2016, le budget sera construit en intégrant, pour la première année, le budget participatif. Dans le 14^{e}, j'ai fait le choix d'y consacrer 30 % de 4,8 millions, soit 1 447 500 €. La Maire de Paris, qui souhaite que les Parisiens participent le plus possible à cette démarche afin qu'elle soit utile et efficace, abondera d'un montant équivalent : pour un euro, elle

rajoute un euro supplémentaire. Ainsi le budget participatif du 14e sera de 2 895 000 €. La marge de manœuvre consacrée à la requalification des espaces publics et des équipements sera donc très importante.

J'ajoute que pour cette année pleine de mandature - nous en avions parlé en fin d'année au moment de l'adoption du premier budget du Plan d'Investissement de la Mandature-, la Maire de Paris a souhaité que ce Plan d'Investissement soit partagé, transparent, et les objectifs clairement définis.

Les grandes priorités sont :
- le logement ;
- la lutte contre la pollution (et une manière de concevoir l'urbanisme qui réponde à ces deux priorités),
- la solidarité (politiques de solidarité liées au fonctionnement de la Ville de Paris) ;
- la famille, notamment en direction de la Petite enfance, des écoles et des petits parisiens.

Pour le 14e arrondissement, les premiers engagements sont tenus et seront bien inscrits.
Nous en aurons une illustration ce soir avec la délibération sur le conservatoire, un an après les élections municipales.
Il y aura également :
- la rénovation du centre sportif Élisabeth et la création d'une piscine ;
- la rénovation de l'avenue Général Leclerc par tranche ;
- la création d'une nouvelle entrée des Catacombes et l'installation du Musée de la Libération / Jean Moulin place Denfert-Rochereau, ce qui dessinera les contours de la future place Denfert-Rochereau ;
- la restructuration de la multi-structure petite enfance du 22 rue Broussais et la réalisation de la crèche collective de l'îlot des Mariniers et de la multi-structure Jourdan.

J'aimerai que l'investissement que la mairie de Paris fait pour l'enseignement supérieur ne soit pas passé sous silence. C'est un investissement peu connu des habitants de notre arrondissement et c'est bien dommage. Or, nous participons beaucoup à la réalisation du campus Jourdan de l'École Normale Supérieure et de l'École d'Économie de Paris, qui va arriver prochainement porte d'Orléans. Pour la réalisation de ce nouveau campus, la ville participe et investit, ce qui permet de boucler ces opérations qui sont lourdes.

L'aménagement du quartier de Saint-Vincent-de-Paul est bien sur les rails. Comme la Maire de Paris et moi-même nous y étions engagées, cette parcelle va être prochainement aménagée, avec une importante priorité au logement et aux équipements publics.

J'en ai fini. Je vous remercie pour votre attention. Ma communication avait été transmise à l'ensemble du Conseil. Je passe la parole à madame CARRERE-GEE.

Mme CARRERE-GEE

Merci madame la Maire pour cette présentation. Je ferai juste une remarque sur la méthode, qui ne tient pas à cet exercice précis. Nous sommes au cœur des compétences du Conseil d'arrondissement. Ce sont souvent des travaux, des projets d'entretien d'équipements, etc, qui sont de nature à améliorer le quotidien des habitants du 14e ou au contraire à perturber de manière passagère.

C'est très frustrant de voir que pour l'ensemble des travaux réalisés au sein de l'arrondissement sur l'ensemble de l'année un seul échelon de cette nature est évoqué. On pourrait se dire qu'il n'y a pas d'objet de débat au sein du Conseil d'arrondissement.

Nous ne sommes pas très bons, à Paris, pour l'accessibilité dans les écoles des enfants handicapés.

À quelle occasion, dans le débat démocratique en Conseil d'arrondissement, (si ce n'est par des vœux, qui sont souvent stériles, arrivent en fin de conseil, et se perdent dans les sables, à supposer qu'ils soient votés), pourrait-on avoir un débat sur l'entretien des écoles, sur les différents types de priorités de l'action municipale qui sont au cœur de nos compétences ?

Nous passons beaucoup de temps pendant les Conseils du 14e arrondissement à discuter de sujets sur

lesquels nous ne sommes pas compétents, soit parce que cela concerne Paris, soit parce que cela a une dimension planétaire, et l'on ne va consacrer qu'une demi-heure aux sujets sur lesquels nous sommes compétents, en écoutant une communication sur laquelle il n'y a pas de contestation. On dit : « La grande salle du centre d'animation Vercingétorix va être mise aux normes pour un montant de 150 000 euros » Quelles normes ? On n'en sait rien !

C'est probablement tout à fait justifié, mais à aucun moment il n'y a un débat sur les priorités ni sur chacun des projets. Cela m'intéresserait que l'on consacre un moment du Conseil d'arrondissement à plusieurs questions, pas forcément d'un intérêt grandiose : nos écoles, les jardins publics, les équipements, savoir si la piscine Didot va être fermée un jour…

C'est vraiment une frustration en tant que conseiller d'arrondissement du 14e. Le Conseil d'arrondissement ne lance que des missions qui viennent d'être décrites dans cette communication.

Mme MERCHADOU

Merci madame la Maire. Je profite de l'occasion pour retirer la question numéro 13 puisque vous y avez répondu par anticipation.

C'est un budget citoyen important, qui a lieu, vous l'avez rappelé, une fois par an.
C'est le premier budget de la mandature. Un budget, c'est l'utilisation des deniers publics des habitants du 14 e qui nous ont fait confiance pour des engagements de campagne, pour la vie de tous les jours, les équipements de proximité. Mais à notre sens un budget doit s'inscrire aussi dans une perspective d'avenir. On aurait pu espérer que ce réel premier budget ait une approche stratégique et une dynamique susceptibles de redonner confiance.

Or nous découvrons une succession d'opérations, tel un inventaire à la Prévert, qui vont de la rénovation de la cage d'escalier d'une école à celle d'une piscine, en passant par les équipements publics de Saint Vincent de Paul ou le remplacement de la jardinière du passage de Gergovie.

C'est vrai que tout le monde est intéressé par l'état du trottoir devant son immeuble ou devant sa maison, tout le monde se félicite de l'entretien des écoles et de celui du patrimoine, mais nous avons besoin de nous inscrire, madame la Maire, dans des projets structurants susceptibles de donner au 14e arrondissement le bond qualitatif et compétitif dont il a besoin.

Il n'y a pas de vision stratégique, on vient de le dire. Qui plus est, il y a un modus operandi discutable. C'est ainsi que l'on apprend, je cite « que le secteur nécessite une intervention coordonnée des services en lien avec les habitants et que les projets seront conçus en collaboration avec ces mêmes habitants. »

On retrouve ici votre souci de la concertation, qui a atteint son apogée avec le projet Saint Vincent-de-Paul. Toutefois, les trente élus, qui sont la représentation démocratique des habitants du 14e, apprécieraient aussi d'être associés à la définition d'une stratégie et au choix des priorités de ce budget, voire à la conception des projets. Je rejoins là-dessus madame CARRERE-GEE.

Un autre point concerne plus particulièrement le Plan d'Investissement de la Mandature qui est doté de 10 milliards d'euros sur la mandature. Or, le 14è arrondissement ne serait bénéficiaire que de 22 millions d'euros sur la période 2015-2020. Compte tenu des opérations prioritaires listées en page 5 du document et qui devaient être complétées au cours du premier trimestre (qui, je vous le rappelle, se termine demain), nous aimerions savoir si cette liste a évolué (je ne le pense pas car vous l'avez lue in extenso) et connaître le montant dévolu par votre action sur la mandature.

Enfin, s'agissant de la sécurisation des déplacements, (en page 2 du document), nous aimerions savoir où seront affectés les 110 000 euros qui ont été retirés de la ligne budgétaire par rapport au premier document transmis le 26 janvier ?

Pour conclure, madame la Maire, pour que votre communication sur le budget ne se résume pas à une simple opération de communication, le groupe UDi-Modem demande que l'utilisation de ce budget fasse l'objet de réunions spécifiques où sera abordé le fond du sujet. Pour l'illustration du bien-fondé de ma

demande, l'aménagement de la voirie de la rue du Maine évoquée en page 2, qui vise à rénover cette rue dans la continuité de l'intervention antérieure sur le square Gaston Baty, j'aimerai savoir de quelle continuité il s'agit, car la première intervention n'a pas fait l'unanimité.

Je vous remercie, madame la Maire.

M. FERTIER

Merci, madame la Maire. Vous l'avez compris, nous ressentons tous une forme de frustration sur ces questions qui nous semblent importantes pour l'ensemble des habitants de cet arrondissement.

Nous avons tous le sentiment que ce débat vient trop tard, après le vote du budget primitif, et que nous ne pouvons pas véritablement donner notre sentiment sur l'opportunité de ces projets de rénovation. Certes, on peut les approuver, mais ce débat vient trop tard.

Comme l'indique l'intitulé, il ne s'agit que d'une communication. Nous aimerions pouvoir débattre de ces questions essentielles. C'est un problème en premier lieu de calendrier, et au-delà, la méthode est à revoir.

Sur le fond même de cette communication : le document est certes exhaustif en ce qui concerne les projets mais nous n'avons pas d'analyse secteur par secteur, ni d'éléments de comparaison par rapport à ce qui a pu se produire dans le passé.

Même si vous présentez des choses intéressantes dans le Plan d'Investissement de la Mandature, on ne voit pas l'évolution en pourcentage, s'il y a des augmentations, des diminutions. Pour voir où porter les efforts, la présentation d'un budget implique une présentation actuelle mais aussi une présentation par rapport à des éléments du passé et une projection sur le futur. De ce point de vue là également, nous sommes un peu frustrés.

Sur le Plan d'Investissement de la Mandature plus précisément : vous soulignez le maintien et l'amplification de l'effort de déconcentration entrepris depuis la précédente mandature au profit des maires d'arrondissement. Pour autant, il faut là aussi relativiser ce mouvement car quand on voit que sur la période 2015-2020, des investissements sont prévus à hauteur de 30 millions, (soit 5 millions par an), au regard du budget participatif qui est en 2016 de 2,9 millions, on se dit qu'il y a encore du travail pour que cet effort de déconcentration aille plus loin. Ce n'est pas mal, mais nous aimerions que les maires d'arrondissement (et notamment vous) puissent bénéficier de plus de marge de manœuvre.

Vous avez annoncé des investissements majeurs dans notre arrondissement, comme le nouveau conservatoire ou le stade Élisabeth. Un projet nous semble absent, alors qu'il était prévu dans votre programme et attendu par les habitants, c'est l'aménagement de la place Denfert-Rochereau. Quand on voit que parmi les investissements prévus au cours de la mandature, sont prévus notamment la rénovation par tranche de l'avenue du Général Leclerc,(qui débouchera donc sur cette place), l'arrivée sur la même place du musée Jean Moulin, la nouvelle entrée des catacombes, etc, il nous aurait semblé cohérent que l'aménagement de cette place Denfert-Rochereau soit également prévue. Je sais bien que l'on ne peut pas tout financer sur une mandature, mais la cohérence de ces importants aménagements impliquait un examen de ce point de vue-là. Au niveau de Paris, sept places sont mises au programme en termes de rénovation, je cite pour mémoire : la place de la Bastille, la place du Panthéon, la place des Fêtes, la place d'Italie, la place Gambetta et la place de la Monnaie … mais pas la place Denfert-Rochereau.
Là aussi, nous sommes déçus et je crains que tant d'efforts n'empêchent pas le mécontentement.
Je vous remercie.

Mme CHEVALIER

J'interviens très brièvement car le budget d'arrondissement 2015 nous paraît équilibré et semble répondre aux besoins de fonctionnement de l'arrondissement.

Je voudrais revenir sur le budget participatif pour 2016 qui nous paraît plus intéressant. Il va produire pour les parisiens des innovations majeures.

Pour revenir au Plan d'Investissement de la Mandature, ses priorités dans le 14e se traduisent surtout par la volonté d'investir massivement dans la production de logements. Saint Vincent de Paul y contribuera fortement, contribuant aussi à la mixité sociale dans ce quartier de l'arrondissement peu pourvu en logements sociaux. C'est ainsi que toutes les opérations de construction ou d'acquisition permettront d'augmenter les offres de logement. Nous serons donc vigilants pour qu'un maximum de logements sociaux PLAI pour Paris et notre arrondissement y soient construits.

Nous notons également la création d'un nouveau conservatoire dans le 14e, qui sera financé à hauteur de 15 millions d'euros (pour le premier projet) et qui permettra l'accueil d'élèves supplémentaires et un élargissement de l'enseignement culturel vers des jeunes qui ne pouvaient y avoir accès.

M. LETISSIER

Merci madame la Maire.

En matière budgétaire, les écologistes sont attachés à deux grands principes : la condition écologique de Paris et la mixité sociale. Les questions budgétaires sont des questions très importantes qui soudent une majorité municipale. Nous tenions, par cette intervention, à saluer un certain nombre d'avancées de ce budget.

En période de crise, il est impératif de continuer à investir, car c'est en investissant que l'on peut créer des emplois, construire des logements, améliorer les transports collectifs, tout simplement améliorer les conditions de vie des habitantes et des habitants du 14e.

Un budget d'arrondissement est une structure complexe. Il y a à Paris un pouvoir très fort au niveau central. De plus, il faut aussi composer avec les services de l'administration parisienne.
Une mairie d'arrondissement gagnerait à davantage de décentralisation, davantage de pouvoir en matière budgétaire. Depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée dans ce processus de déconcentration, de décentralisation, en donnant plus de compétences aux mairies d'arrondissement.

Il nous semble important que ce mouvement se poursuive dans les années à venir, pour permettre aux arrondissements de répondre aux préoccupations des citoyennes et des citoyens, puisque nous sommes, nous, élus, les plus proches des citoyens.

Mon intervention ne va pas être très longue. Je souhaite simplement insister sur quelques points, qui au vu de la complexité du budget vont porter sur des dépenses d'investissement. Tout ce qui est fonctionnement est important.

Les investissements localisés vont dans le bon sens, il me semble, en matière d'espace public et d'équipements. On a évoqué les travaux nécessaires et multiples de rénovation et de mise aux normes des équipements publics. Il est indispensable, dans une ville aussi dense que Paris, de se pencher aussi sur cette question de l'espace public. C'est en effet une question politique majeure. Nous nous réjouissons de voir que dans ces investissements, une place centrale est donnée aux piétons et qu'une priorité est donnée au développement des transports doux, ainsi qu'aux projets verts de végétalisation de l'espace public.

En ce qui concerne l'espace donné aux piétons, de nombreuses rues seront sécurisées. Je ne vais pas citer ces rues qui figurent dans le document que vous avez évoqué, madame la Maire. Soyez certaine que Sylvie LEKIN, membre du groupe écologiste et très concernée par ces questions, a à cœur d'œuvrer au sein du Conseil municipal, pour favoriser ces circulations douces dans le 14e arrondissement.
Il sera également question, nous y reviendrons plus tard, du Plan Vélo.

Le groupe écologiste a cherché en début d'année, vous vous en souvenez sûrement, à mettre cette question de l'espace public au cœur du débat, en proposant notamment des vœux, sur l'ouverture de zones Paris Respire, ou sur l'extension des zones 30 dans le 14e. Cela nous semble aller dans le sens de

donner plus d'espace aux piétons et aux modes de transport doux.

En matière de végétalisation de l'espace public, j'ai derrière moi Armand RENARD, qui est conseiller délégué aux jardins protégés et à la préservation de la biodiversité. Il est particulièrement investi dans ces questions.

Un projet me semble particulièrement intéressant : le projet végétal prévu sur le toit de la piscine Aspirant Dunand. 200 000 euros vont être fléchés sur ce projet et les habitants seront intégrés dans sa conception.

Concernant le Plan d'Investissement de la Mandature, qui nous engage sur l'ensemble de la mandature, un certain nombre de projets vont voir le jour : l'ouverture du nouveau conservatoire, dont nous nous réjouissons et dont nous allons parler pendant ce Conseil et de nouveaux équipements à Saint Vincent de Paul. À ce propos, je me réjouis des ateliers publics qui se tiennent régulièrement et qui connaissent un grand succès en termes de participation.

Il me semble cependant que deux sujets gagneraient à être précisés :

- la question de l'avenue du Général Leclerc, qui est très importante. C'est une avenue où il y a beaucoup de trafic routier et beaucoup de pollution. Il va falloir agir pour y donner plus d'espace aux transports collectifs, que les circulations douces y soient favorisées, et y agir en faveur de la réduction du bruit. Nous serons très mobilisés sur ces questions.
- la Petite Ceinture, qui ne fait pas partie du PIM, mais qui pourrait être un grand projet de cette mandature. C'est une opportunité formidable d'avoir un nouvel espace vert dans notre arrondissement. On aborde tout un chantier où il s'agirait de mobiliser tous les habitants et de les inviter dans ce projet.

Deux mots encore, sur la dotation d'animation locale ; des événements voient le jour, nous nous en réjouissons :
-Green/Graine Day, projet qui tourne autour de la végétalisation. Les habitants seront invités à planter des graines dans le 14e arrondissement pour végétaliser l'espace public. C'est un projet positif qui aura lieu le 11 avril prochain.
- Art Day qui a eu un grand succès dans tout le 14e arrondissement, avec de multiples œuvres d'art. Les habitants ont pu ainsi embellir leur espace public.
- Paris Fais Toi Belle ou Clean Up Day. Il s'agira de traiter les déchets.

Enfin, je voudrais dire un mot sur le sujet participatif : nous voulons saluer cette avancée importante. La première édition fut une réussite, avec 40 000 votants. Dès 2015, cela permettra à neuf projets de voir le jour. Cette année, les Parisiens et les Parisiennes ont pu eux-mêmes proposer des projets pour 2016, ce qui est très positif. 2722 personnes ont déposé plus de 5000 propositions pour Paris et ses arrondissements. Nous sommes fiers de faire partie d'une majorité qui fait du budget participatif un véritable enjeu démocratique. Cependant, nous devons travailler à l'amélioration de ce dispositif. Par exemple, les citoyennes et les citoyens avaient jusqu'au 15 mars dernier pour déposer leur propositions. Ils sont maintenant soumis à l'expertise des services de la Ville ; il serait bon que les élus d'arrondissement soient pleinement associés à cette expertise et que les parisiennes et les parisiens aient réellement un retour sur leurs propositions, que ce soit en positif ou en négatif.

Je vous remercie.

M. GRUNENWALD

Je voudrais vous remercier de nous permettre d'avoir ce débat à l'occasion de la présentation de notre budget 2015. C'est la première fois que nous le faisons et nous nous en réjouissons. Nous ne l'aurions pas fait, la droite aurait été frustrée, nous le faisons, elle l'est aussi ; chacun son état d'esprit !
Pour nous, c'est l'occasion de mettre en perspective les engagements pris il y a un an devant les parisiens et les parisiennes : les actions déjà entreprises, ou celles qui vont l'être pour l'année 2015.

C'est également l'occasion de rappeler que dans un contexte économique contraint, la municipalité parisienne se dote d'un budget de 10 milliards d'euros, investissement sans précédent qui permettra de

mettre en œuvre les engagements, de soutenir la création d'emplois et de renforcer l'économie locale ou nationale.

Cette situation est d'abord le résultat d'une gestion passée saine puisque Paris est l'une des villes les moins endettées de France. Détermination et confiance sont les maîtres mots qui guident nos choix pour poursuivre la construction d'un arrondissement et d'une capitale moderne et adaptée aux besoins de son temps.

Il n'est pas question de faire la liste exhaustive de toutes les réalisations 2015-2020.

Je souhaite saluer l'effort entrepris dans la poursuite de la rénovation des écoles de notre arrondissement. En 2015, ce sont plus de 1,5 millions d'euros qui seront utilisés pour les travaux, représentant une vingtaine d'interventions. Notre groupe se félicite également du choix fait d'associer les enfants et les équipes pédagogiques dans les projets, voire même à la réalisation de certains travaux de peinture dans les écoles.

Concernant l'investissement sur les espaces publics, trois zones projets ont été définies avec les habitants lors des marches exploratoires et à l'occasion des visites de terrain effectuées avec les services afin de répondre à leurs attentes : au Moulin de la Vierge, à Serment Koufpra et Aspirant Dunand, vous l'avez développé tout à l'heure.

Par ailleurs, vous poursuivez un intense effort de sécurisation, de déplacement et d'entretien de bâtiments et de voirie. Ces démarches se poursuivent aussi bien dans les écoles que dans les zones projets définies à l'occasion des nombreuses marches exploratoires, dans un avenir de 2016, avec le budget participatif intégré pour la première fois au budget de l'arrondissement. Vous avez fait le choix d'y consacrer 30 % sur plus d'1,4 millions d'euros, auxquels sera ajouté un abondement équivalent de la part de la mairie de Paris.

Ainsi le temps d'avance que nous avons toujours eu avec la charte des quartiers dans notre arrondissement se poursuivra grâce au budget participatif doté de 2,9 millions d'euros.

Ces trois points que je viens de mettre en lumière ne sont rien si je ne consacre pas la dernière partie de mon intervention au Plan d'Investissement pour Paris directement consacré à notre arrondissement. Ainsi le 14^{e} bénéficie de plus de 29 millions d'euros pour la mandature, avec une priorité qui se dégage, celle du logement et de la mixité sociale.

Nous avons une approche volontariste et une conception différente de l'opposition. Les Parisiens et les Parisiennes trancheront en 2020, comme ils l'ont fait l'année dernière.

Ceci étant dit, nous nous félicitons de constater que ces investissements permettront, cela ne fait jamais de mal de le rappeler, la création d'un nouveau conservatoire, la rénovation du stade Élisabeth et la création d'une piscine, la rénovation de l'avenue du Général Leclerc par tranche, la création d'une nouvelle entrée des Catacombes, le transfert du musée de la Libération place Denfert-Rochereau, la restructuration et la réalisation de trois structures Petite Enfance, le campus Jourdan et les équipements publics de Saint Vincent de Paul.

Nous sommes très heureux de constater qu'en 2015, contrairement à la ligne budgétaire qui avait été annoncée, les moyens financiers qui avaient été engagés pour tenir nos engagements sont bien tenus.
Pour conclure, permettez-moi de citer Pierre Mendes France qui disait à propos de la République : «La République doit se construire sans cesse, car nous la concevons éternellement révolutionnaire, à l'encontre de l'inégalité, de l'oppression, de la misère, de la routine, des préjugés éternellement inachevés tant qu'il reste des progrès à accomplir.»

C'est fort de ces mots de Pierre Mendes France, qui doivent résonner en chacune et chacun d'entre nous, que nous agirons pendant ces 5 années afin de construire un arrondissement moins inégalitaire et une ville bienveillante.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci pour ces contributions à cette communication. Pour répondre aux esprits grincheux -je le dis avec un bon état d'esprit-, je compte sur notre collectif du Conseil d'arrondissement pour améliorer tout au long de cette mandature la qualité de ce débat.

C'est une première, comme cela a été rappelé. Je trouve que c'est bien qu'il y ait des premières fois, notamment quand on peut discuter en présence du public et au sein de notre assemblée, des budgets d'investissement.

Mme CARRERE-GEE

Personne n'a dit cela !

Mme PETIT

Pas forcément vous, madame CARRERE-GEE.

En tous cas, quand les habitants d'un arrondissement choisissent un ou une maire, c'est aussi pour lui faire confiance sur les six prochaines années, pour bâtir un budget, le présenter au vote, avec une majorité, et une opposition qui le critique. C'est ce qui s'est passé au Conseil de Paris.

Contrairement à vous, je n'oppose pas les engagements de proximité et les opérations qui concernent les équipements de plus grande envergure. Quand on améliore le confort d'une école ou d'une crèche, quand on sécurise les passages piétons, quand on aménage un petit bout de jardin, quand on essaye de bâtir avec les enfants ou de réparer les sanitaires, c'est bien le boulot d'une Maire d'arrondissement. Comme vous l'aurez remarqué, je ne suis pas Maire de Paris. Je n'ai pas la prétention de l'être, mais seulement d'effectuer ce petit travail de proximité et de quotidien, qui permet aux équipements de proximité du 14e arrondissement d'être ouverts et de fonctionner le mieux possible selon leur usage. Je n'opposerai jamais par exemple la rénovation du petit square de la piscine Dunand avec celle du Parc Montsouris.

Une Maire d'arrondissement, ça avance sur ses deux pieds et je suis très fière de travailler ainsi.

Pour répondre aux accusations selon lesquelles la Maire du 14e et la Maire de Paris ne respecteraient pas leurs engagements sur la place Denfert-Rochereau : la Maire de Paris a été très claire, j'ai également été très claire dans le dialogue qui a permis la constitution de ce Plan d'Investissement de la Mandature. Quand nous nous engageons à ouvrir d'ici 2020 le musée de la Libération sur la place Denfert-Rochereau, quand nous nous engageons à y réaliser l'entrée des Catacombes, c'est que forcément nous avons le schéma directeur du réaménagement de la place Denfert-Rochereau bien en tête et bien concerté entre le 14e et la Ville de Paris, et que ce réaménagement sera commencé avec la réalisation de ces deux équipements. Si ce projet manque d'ambition, c'est votre avis, ce n'est pas le mien !

Concernant la comparaison avec le budget antérieur, je ne vous ferai pas, monsieur FERTIER, le coup de comparer les budgets d'investissement consacrés aux écoles (avant 2001), car je pense que nous serions plutôt gagnants.

Le budget participatif n'est pas suffisant à vos yeux dans le 14e ? Je vous invite à examiner l'opinion de certains maires d'opposition qui y ont vu un intérêt et se sont lancés dans l'aventure, tandis que d'autres n'ont pas souhaité y participer à hauteur des 30 %.

Là encore, cela mériterait des interventions un peu plus pertinentes. Je compte sur nous tous pour que l'année prochaine, cette contribution et les débats qui s'ensuivront soient encore améliorés.

Madame MERCHADOU, je pense que nous avons répondu à la question que vous aviez posée ?

Mme MERCHADOU

Je voudrais savoir où sont passés les 110 000 euros ?

Mme PETIT

Les 110 000 euros de différence ? Nous allons vérifier.

- **Projet de délibération 14 2015 10**

Désignation de représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées/ modification des conditions de représentation

Rapporteure : Mme PETIT

Mme PETIT

Je me passe la parole pour procéder à des changements dans la désignation des Conseils d'administration des collèges et des lycées, suite à un décret du ministère qui réduit le nombre de représentants en fonction du nombre d'élèves.

Il y a -t-il des demandes de prises de parole ? C'est une délibération que nous avions adossée suite aux élections.

M. LESAIN

Cette modification est pour nous une mauvaise décision, qui aboutit dans les faits à ce que l'opposition municipale ne soit plus représentée dans les instances de la plupart des collèges. En effet, ce sont dix postes de représentants de l'opposition qui sont supprimés ce soir. Réduire le nombre de représentants de la collectivité, c'est aboutir parfois à ce que plus aucun d'entre eux ne siège.

Je vous citerai comme exemple le cas de l'école maternelle dans laquelle je représente la mairie ; lorsque je me suis rendu pour la première fois à un Conseil d'école il y a un an, ils m'ont accueilli avec d'autant plus de plaisir qu'ils avaient passé 6 ans sans jamais qu'un représentant précédent ne vienne.

Il y a une semaine, j'étais au Conseil d'administration du collège Alphonse Daudet, sans savoir qu'une semaine plus tard, on allait me retirer le droit d'en faire partie. C'est d'autant plus triste que cette séance a été la seule à laquelle j'ai pu participer en un an. Il y avait une petite erreur d'orthographe quand vous avez communiqué mes coordonnées. Je n'avais jamais été convié. Dans l'arrêté de ce soir, vous avez eu le bon réflexe de corriger cette erreur d'orthographe, je vous en remercie. En revanche, veuillez noter qu'il y a aussi une erreur de frappe dans le nom de notre collègue Catherine CHEVALIER, avec, si je ne me trompe pas, un seul « l » et pas deux. Je voudrais qu'elle continue à être conviée. Je voudrais aussi vous demander, compte tenu de cette difficulté de pouvoir participer à cette instance si (ce n'est pas votre décision, mais celle du gouvernement, nous en sommes conscients) vous seriez d'accord pour que nous puissions consulter les comptes rendus des Conseils d'administration et des Conseils d'écoles qui vous sont communiqués.

Merci de nous tenir au courant.

Mme PETIT

Il faudra faire passer le message auprès des chefs d'établissements.

J'ai regardé : vous avez quand même un certain nombre de représentants dans les lycées, ce qui permet une représentation à la fois de la majorité et de l'opposition dans la grande majorité des établissements scolaires de l'arrondissement. Si vous n'y êtes plus au titre du collège, vous y êtes au titre du lycée.

Nous ferons passer les changements aux principaux (aux principales) des collèges de notre arrondissement avec les bonnes orthographes, et le message concernant la communication des comptes rendus.

Je soumets aux voix cette délibération.

Projet de délibération 14 2015 10

DELIBERE

Article 1ER :
Les délibérations du 12 mai 2014, du n° 14 2014 17 au 14 2014 69 sont abrogées,

Article 2 :
Sont désignés à l'unanimité :

	Nbre de représentants de la commune siège issu du décret du 24 octobre 2014	Proposition Délib° du 30 mars 2015 CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT désignés par le Conseil d'arrondissement	
		Majorité	Opposition
COLLEGE DE + 600 élèves et comportant une section d'éduca spécialisée			
GIACOMETTI	4		
Titulaire	2	1	1
		Didier ANTONELLI	Marie Laure DAUCHEZ
Suppléant	2	1	1
		Sylvie LEKIN	Chantal MERCHADOU
JEAN MOULIN	4		
Titulaire	2	1	1
		Agnès BERTRAND	Bertrand LESAIN
Suppléant	2	1	1
		Valérie Maupas	Stéphane FERTIER
COLLEGE DE - 600 élèves et ne comportant pas une section d'éduc spécialisée			
ALPHONE DAUDET	2		
Titulaire	1	1	
		Agnès BERTRAND	
Suppléant	1		
		Sylvie LEKIN	
PAUL BERT	2		
Titulaire	1	1	
		Danièle POURTAUD	
Suppléant	1		
		Catherine CHEVALLIER	
FRANCOIS VILLON	2		
Titulaire	1	1	
		Catherine CHEVALLIER	
Suppléant	1	1	
		Amine BOUABBAS	
SAINT EXUPERY	2		
Titulaire	1	1	
		Cédric GRUNENWALD	
Suppléant	1	1	
		Elisabeth GUY DUBOIS	

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté			
EREA Spinelli	2	2	
Titulaire	1	1	
		Agnès BERTRAND	
Suppléant	1	1	
		Didier ANTONELLI	
LYCEES			
PAUL BERT	4		
Titulaire	2	1	1
		Florentin LETISSIER,	Chantal MERCHADOU
Suppléant	2	1	1
		Armand RENARD	Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
FRANCOIS VILLON	4		
Titulaire	2	1	1
		Mélody TONOLLI,	Stéphane FERTIER
Suppléant	2	1	1
		Marianne AUFFRET	Marie Laure DAUCHEZ
RASPAIL	4		
Titulaire	2	1	1
		Melody TONOLLI	Stéphane FERTIER
Suppléant	2	1	1
		Sylvie LEKIN	Bertrand LESAIN
EMILE DUBOIS	4		
Titulaire	2	1	1
		Cédric GRUNENWALD	Bertrand LESAIN
Suppléant	2	1	1
		Etienne MERCIER	Chantal MERCHADOU
ERIK SATIE	4		
Titulaire	2	1	1
		Sylvie LEKIN	Marie Laure DAUCHEZ
Suppléant	2	1	1
		Valérie MAUPAS	Chantal MERCHADOU
GUILLAUME TIREL	4		
Titulaire	2	1	1
		Cédric GRUNENWALD	Chantal MERCHADOU
Suppléant	2	1	1
		Florentin LETISSIER,	Bertrand LESAIN

- **Projet de délibération 14 2015 08**

Autorisation à Madame la Maire du 14è arrondissement de faire procéder à l'inscription de 5 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations

Rapporteur : M.ANTONELLI

M. ANTONELLI

Comme d'habitude, je vais vous demander, madame la Maire, l'autorisation de procéder à l'inscription d'associations à la Maison des Associations.

Sans vouloir retarder les débats de ce soir, comme nous avons eu il y a quelques semaines le bilan de la

réunion de la MDA 14, qui joue aujourd'hui un rôle associatif très important dans notre arrondissement, je voulais vous dire quelques mots sur son activité en 2014 :

- 512 associations inscrites dont 91 % sont référencées à l'Hôtel de Ville sous le système Sympa ;
- 309 associations ont utilisé les services de la MDA ;
- 590 salles ont été utilisées ;
- 232 bureaux utilisés ;
- 96 domiciliations ;
- 101 associations se sont servies de la MDA en tant que boîte aux lettres ;
- 21 associations ont participé à au moins une action de formation donnée par les membres de la MDA ;
- 38 ont profité de l'affichage associatif sur les 17 panneaux d'arrondissement, sur lesquels nous comptons installer des puces très prochainement ;

Je peux vous envoyer le résumé de ce bilan mais je tenais à vous présenter ces quelques chiffres car la MDA joue un rôle extrêmement important et on en parle peu souvent.

Ce soir, il s'agit d'autoriser madame la Maire à inscrire 5 associations, dont 3 de sport :

- Le DODO ATHLETIC CLUB qui s'occupe d'athlétisme ;
- Le TEN-OVER TAP qui fait des stages et des spectacles de claquette. Est-ce du spectacle ou du sport ? (Il faut bien trouver une thématique) ;
- PARIS LET'S GO, qui s'occupe de créer des événements sportifs et musicaux et de réunir les jeunes de l'arrondissement ;
- La COOL DOUCHE, une nouvelle crèche parentale ;
- L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOJAPONAISE, qui fait de l'échange entre la France et le Japon.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Projet de délibération 14 2015 08

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

– **Projet de délibération 14 2015 09**

Autorisation donnée à la maire du 14ème arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires du domaine public relevant de la gestion du conseil d'arrondissement à l'usage des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général, ou de particuliers.

Rapporteur : M. ANTONELLI

M. ANTONELLI

Il s'agit de donner à madame la Maire l'autorisation de signer les conventions d'occupation temporaires du domaine public.

Vous savez que les Conseils d'arrondissement sont chargés de gérer les mairies d'arrondissement. Il s'agit de mettre à disposition gratuitement des locaux pour des associations à but non lucratif, et à titre payant

pour des particuliers. Dans la plupart des cas, ce serait pour célébrer des mariages. Une facture serait alors établie par la mairie.

Il s'agit, pour des raisons pratiques, (et pour ne pas à avoir à le refaire à chaque Conseil) de donner à madame la Maire du 14e arrondissement à signer directement la convention type que vous aurez avec le compte-rendu du Conseil d'arrondissement de ce soir.

Chaque année, madame la Maire nous fera une communication sur la mise à disposition globale accordée aux associations d'une part, et aux particuliers d'autre part.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

C'est une délibération de type régularisation, afin que nous n'ayons pas à la réitérer à chaque Conseil d'arrondissement.

Cette délibération existe depuis 2012. Pour les associations locales, il n'y aura aucun changement de tarification ; c'est une mise à disposition gratuite.

M. LESAIN

Merci. Une première remarque de forme : on nous demande d'approuver la passation d'une convention sur un modèle de convention ci-joint… qui n'est pas joint ! Cela complique toujours un peu la tâche.

Au-delà de cela, nous sommes évidemment favorables au principe de cette délibération qui permet de régulariser et formaliser un certain nombre de pratiques de location et de prêts de salle. Je crois comprendre –monsieur ANTONNELI me le confirmera- que les salles concernées sont : mairie annexe, salle du Moulin des Lapins, salle de la rue du saint Gothard.

Pouvez-vous me confirmer et me dire s'il y en a d'autres ?

Pouvez-vous nous indiquer quelle est la règle concernant la salle des mariages puisqu'un certain nombre de manifestations associatives s'y déroulent ?

Cette délibération prévoit une communication sur les mises à disposition. Nous aimerions avoir connaissance de ce qui a été fait sur l'année écoulée : le nombre d'associations qui en ont bénéficié à titre gratuit, le volume de location à titre payant, et si des gratuités ont été concédées à des particuliers.

Certaines demandes ont-elles fait l'objet de refus, que ce soit un refus de gratuité ou un refus de location pour des motifs autres que l'absence de disponibilité de la salle ? Comment gérez-vous les priorités entre les différentes demandes : est-ce la première demande qui est acceptée ?

Dernière question, la principale : ces tarifs ont évolué. Ils ont pris effet au 1er janvier 2013. Aujourd'hui, on vous autorise à signer ces conventions. Quelle a été la base juridique des conventions signées entre le 1er janvier 2013 et aujourd'hui ?

Je vous remercie.

M. ANTONELLI

La communication annuelle sera faite lors du prochain Conseil d'arrondissement, sur la base de ce qui s'est passé en 2014. Au niveau des salles, j'ai une liste exhaustive.

Concernant les refus : dans 89 % des cas, c'est parce que la demande arrive après une première demande. Pour le reste, cela concerne des problématiques de soirées bruyantes et trop tardives. Mais en général, nous faisons le maximum pour que tout le monde ait accès aux salles ; je parle bien des associations.
Au niveau des particuliers, c'est plus compliqué. Les particuliers ne sont pas prioritaires. Les associations

sont prioritaires.
Vous aurez un récapitulatif global. Je ne l'avais pas pour 2014. Nous l'aurons pour 2015, c'est une certitude.

Nous avons dû récupérer la convention type et la modifier à la virgule près. Vous l'aurez dans le compte-rendu de ce Conseil d'arrondissement.

J'en profite pour dire (et je rejoins de nombreux représentants d'associations présents dans la salle) que nous n'avons pas assez de salles à disposition dans le 14e arrondissement. Je peux vous assurer que nous en parlons souvent avec madame la Maire, que nous cherchons, que nous essayons de décrocher des salles auprès des bailleurs sociaux. Les associations dans le 14e manquent de salles. Je suis le premier à me battre pour en obtenir, dans la gratuité si possible, même si c'est plus compliqué avec les bailleurs sociaux. Nous avons des résultats : certaines associations trouvent des locaux à des prix cassés.

Pour en revenir à la MDA, nous allons monter sur leur site un forum d'échange et de mutualisation des locaux, pour qu'une association ayant un local puisse le prêter à une autre association, quelques heures, une soirée par semaine ou par mois. En mutualisant, nous résoudrons pas mal de problèmes.

Je terminerai en disant qu'en tant qu'ancien président de Conseil du quartier Pernety, j'attends avec impatience la rénovation de la très belle salle du 105 rue Losserand. Je profite pour le faire ce soir car c'est un combat auquel je tiens beaucoup.

Je vous remercie.

Mme PETIT

La salle des mariages rentre dans l'application d'une telle convention, puisque cela concerne tout local rattaché à un équipement de proximité. La salle polyvalente située au rez-de-chaussée de la mairie est également concernée.

M. LESAIN

Sur la procédure entre 2013 et aujourd'hui ?

Mme PETIT

Nous avons procédé à une régularisation. Il n'y a pas eu de souci. Tout est « dans les clous » désormais.

Je vous propose de passer au vote.

Projet de délibération 14 2015 09

DELIBERE

Article unique : est adopté à la majorité

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	28	dont	3	pouvoirs
Abstentions :	1 (MCCG)	dont		pouvoirs

- **Projet de délibération 14 2015 07**

Signature d'une convention avec l'association « Le Lapin ouvrier » mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le jardin public dit ZAC Didot place de la Garenne (14e), pour un usage de jardin partagé.

Rapporteur : M. RENARD

M. RENARD

L'objet de cette délibération est le renouvellement de la convention avec l'association « Le Lapin ouvrier », pour le jardin partagé du même nom situé dans le jardin public de la ZAC Didot, place de la Garenne. Ce jardin partagé fait partie des 9 jardins partagés de notre arrondissement. L'association souhaite poursuivre son activité et a présenté un projet qu'elle s'engage à mettre en œuvre.

Ce nouveau projet a pour objectif principal d'œuvrer pour la cohésion sociale dans le quartier et de participer à la végétalisation de la ville en donnant la possibilité à tous de s'investir dans l'amélioration de son cadre de vie. L'association s'est de plus enrichie de l'expérience de ces 6 dernières années dans la gestion de ce jardin qui reste ouvert au public aux horaires des jardins publics. Ainsi, l'association continuera à organiser des animations et à participer aux événements festifs du quartier ainsi qu'aux manifestations comme la Fête des Jardins ou la Fête de la Nature.

Elle propose de développer des aménagements favorables à la biodiversité avec la création d'une IMA et l'installation d'une serre, et de créer de nouveaux espaces comestibles avec la création d'une haie fruitière. De nouveaux bacs à compost ont déjà été installés. Un panneau solaire relié à des instruments de mesure météo sera bientôt installé.

La nouvelle convention d'occupation et d'usage sera conclue pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction, jusqu'à 6 ans maximum.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions ?

Projet de délibération 14 2015 07

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

Mme PETIT

Je vous propose de passer à l'examen du vœu proposé par la Maire de Paris dans chaque Conseil d'arrondissement concernant la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

-V14 2015 12

Vœu proposé par Vœu proposé par Mme Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement, relatif à la Candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Mme PETIT

Je remercie monsieur François DENIS, président de l'Office du Mouvement Sportif d'être parmi nous. Il pourra, s'il le souhaite, prendre la parole, comme notre règlement intérieur le permet. Pour ma part, je ne serai pas très longue. Je ne ferai pas de grands discours sur l'intérêt d'une candidature de notre ville à l'organisation de ces jeux. J'espère que ce vœu recueillera le maximum de suffrages.

Je souhaite toutefois saluer la démarche de la Maire de Paris qui à chaque étape a été active et proactive, dans cette longue marche d'une candidature, et qui a souhaité associer à tous les échelons les

parisiens dans l'approbation et les bases sportives et populaires de cette candidature.

Paris a déjà été malheureuse dans d'autres candidatures passées où elle n'a pas été retenue par le CIO. La Maire de Paris souhaite que cela parte de la base, en plus de la mobilisation des élus et du président de la République. C'est à plusieurs têtes que cette candidature doit être portée. Elle affirme que les parisiens doivent être associés à ce choix, que les sportifs doivent porter cette candidature et que cette garantie populaire sera certainement le meilleur atout pour le succès de cette candidature.

Elle a beaucoup insisté auprès des Maires d'arrondissement –elle l'a expliqué aux parisiens et au monde sportif- sur le fait que cette candidature devait être transparente, éthique et porter un projet durable pour notre ville à l'échelle de la métropole. Elle souhaite aussi que les traces laissées par ces jeux s'inscrivent durablement, en plus de l'enthousiasme véhiculé par les valeurs de l'olympisme et les valeurs sportives. Elle insiste particulièrement pour que cette candidature, si elle réussit –et c'est ce que nous souhaitons tous- porte ses fruits le plus rapidement possible, et n'attende pas 2024, particulièrement auprès de la jeunesse de notre pays. Elle veut qu'elle soit un élément fédérateur, plein de perspectives, et qu'elle s'inscrive très concrètement dans des projets, que ce soit dans le sport scolaire, ou dans le sport populaire et amateur porté au quotidien par nos fédérations et nos clubs.

Elle souhaite également que cette candidature, si elle est retenue, permette à notre métropole d'obtenir des investissements durablement utiles en termes d'infrastructures pour les habitants, infrastructures de logement, mais surtout de transport.

Les Jeux ont aussi une valeur et un intérêt économique, qui ont toujours été évalués sous leurs aspects positifs mais aussi négatifs par les villes organisatrices. La Maire de Paris portera aussi la nécessité que les effets en termes d'emploi n'attendent pas 2024, mais s'inscrivent dans la réalité de ces prochains mois.

Il faut également attirer l'attention des pouvoirs municipaux et de tous les pouvoirs publics sur le soutien au sport populaire et amateur dans nos quartiers : que cela ne soit pas seulement sous les lumières des grandes fédérations sportives. Cette candidature doit être l'occasion de soutenir durablement le mouvement sportif de proximité, pour que ses valeurs soient portées tout au long de ces dix prochaines années.

Le résultat est attendu pour septembre 2017. Le travail a commencé ; il a été présenté au niveau des Maires d'arrondissement ainsi qu'au monde économique. Un débat aura lieu au prochain Conseil de Paris. Nous nous engageons pour deux années de travail et de ferveur.

J'espère que la Maire de Paris aura fait passé le message qu'il ne s'agissait pas de courir béatement derrière une candidature aussi prestigieuse soit-elle, mais bien de l'ancrer dans la réalité économique, budgétaire et environnementale. L'intérêt métropolitain d'une candidature n'est pas de subir mais de porter des exigences qui répondent aux habitants et au milieu sportif.

J'espère que le sport féminin sera le grand gagnant de ces jeux, ainsi que le sport paralympique. Vous savez que dans notre arrondissement, un gymnase porte le nom d'Alice MILLIAT, une sportive qui avait combattu Pierre DE COUBERTIN, ce dernier ayant refusé les épreuves féminines aux Jeux Olympiques. Elle a organisé ses propres jeux féminins en parallèle, jusqu'à ce que Pierre DE COUBERTIN (dont nous allons surement entendre beaucoup parler) finisse par accepter que des femmes participent aux Jeux Olympiques. Selon ses propres termes, le sport féminin était disgracieux et inélégant.

Je vais laisser la parole à monsieur François DENIS.

J'interromps la séance.

La séance est interrompue quelques instants.

M. DENIS

Merci beaucoup. C'est toujours un plaisir d'être parmi vous. C'est rare et c'est avec plaisir que je suis là pour débattre d'un sujet important qui porte non seulement sur l'organisation des Jeux Olympiques mais

aussi des Jeux Paralympiques. Ces deux sujets doivent être traités et nous sommes en train de tirer profit de nos erreurs passées.

Dans la démarche entamée aujourd'hui, ce qui me paraît important, c'est que le milieu sportif est au cœur du débat. Nous n'avons occulté aucune des difficultés à prendre en compte, en particulier sur le plan économique.

Cela doit être un projet porteur. En France aujourd'hui, nous avons besoin de sujets porteurs, qui portent l'enthousiasme et portent le plus loin possible le rayonnement de la nation (et pas seulement de la région parisienne directement concernée).

Je pense que c'est un bon sujet, auquel il faut réfléchir. Si nous faisons le bilan de ce qui s'est passé la dernière fois, nous avons cru trop vite que le renom de Paris allait à lui tout seul permettre de réussir.
Nous nous rendons compte que c'est un combat qui nécessite d'être présent sur tous les sujets. Nous essayons d'être là pour défendre ce qui est important.

Il y a 114 votants. Je possède un rapport précis. À la mairie du 9^{e} arrondissement, nous avons également eu un débat sur ce sujet. La dernière fois, quand nous avons été battus par Londres, 50 membres avaient voté pour le projet parisien. Ce n'est pas mal, mais cela n'a pas été suffisant pour transformer l'essai.

Aujourd'hui, c'est sur cela que nous devons travailler. Il faut toujours s'inspirer de ce que les autres font. Londres a fait quelque chose de remarquable en ce qui concerne la phase préalable et la phase de participation de chacun, non seulement sur les aspects sportifs, mais sur les aspects culturels, ou de rayonnement.

À l'OMS, notre cœur du sujet est sportif, mais le sport ne serait rien s'il ne s'intégrait pas dans la Cité et si ses valeurs n'étaient pas partagées.

Nous avons regardé les aspects financiers : on nous parle de 3 milliards d'euros de budget de fonctionnement. Ce n'est pas à nous de le payer. Ce sera payé par les recettes. N'oublions pas que le budget de Londres représentait 7 milliards, que le CIO a dit qu'il était contre le gigantisme et qu'il avait décidé de changer. Espérons qu'il a vraiment décidé de changer. Je n'en suis pas persuadé. Nous savons que les projets de cette envergure échappent parfois à notre contrôle et que bien souvent d'autres considérations interviennent, qui ne sont pas forcément celles sur lesquelles nous débattons ce soir au sein de cette assemblée.

Mais ce projet est porteur d'enthousiasme. C'est une nécessité pour la France, à travers ce projet, de rayonner. J'y crois et je voulais simplement m'exprimer en votre présence. Notre souhait est d'aller de l'avant.

Mme PETIT

Merci, monsieur le Président pour cette contribution .La séance reprend

MME KOSCIUSKO-MORIZET

Merci à monsieur DENIS pour son intervention.

Je voudrais faire une remarque d'ordre général. Nous ne l'avons jamais caché : à l'UMP, nous avons toujours été favorables à la candidature des JO dans la mesure du possible, c'est-à-dire à aller le plus loin possible dans la candidature, à le faire de la façon la plus efficace possible, afin de se donner toutes les chances, et en tirant des enseignements des erreurs du passé.

Les JO sont une chance pour le Mouvement Sportif, et au-delà pour le rayonnement de Paris et son attractivité. C'est un accélérateur pour toutes les énergies.

Pour que cela marche, il faut éviter certains écueils des candidatures passées, à commencer par une trop forte politisation de la candidature. Techniquement, c'est l'élu qui signe, mais il est important que le

Mouvement Sportif soit le leader, que les politiques s'effacent, tout en conservant en soutien total.
C'est ce que demande le Mouvement Sportif et c'est ce qu'indiquent les membres du CIO qui discutent avec nous. Ils sont tous d'anciens sportifs et c'est une critique qui avait été faite à la candidature précédente.

Une remarque sur le champ de la candidature : il est vrai que c'est une ville qui signe, mais ce sera un projet du grand Paris, et même au-delà. En effet, les quelques nouveaux équipements qui devront être construits le seront plutôt en petite couronne, voire pour deux d'entre eux en grande couronne. Cela ne tombe pas forcément mal puisque l'on va lancer le Grand Paris. Les JO de 2024 devraient en être le premier grand projet, un projet fédérateur d'énergies dans le Grand Paris. Il est important de ne pas l'oublier ; cela apparaît insuffisamment dans ce vœu. Il ne faudrait pas que se trouve écartés les maires de petite couronne chez lesquels on envisage de construire des équipements.

Une remarque sur le coût des JO : les JO eux-mêmes ont un coût, assez difficile à apprécier en amont. Une partie est prise en charge par le COJO, une autre partie est financée autrement. Par ailleurs, la candidature elle-même a un coût, de l'ordre de 60 à 70 millions d'euros, simplement pour présenter le dossier et aller au bout de la démarche. Je regrette que le vœu n'explicite pas plus la répartition de la charge de ce coût : qui va supporter, comment cela se passe ? Or cette répartition existe et a été présentée par ailleurs ; cela aurait été bien que cela ait été précisé dans le vœu, pour que les choses soient transparentes à ce stade.

Deux remarques complémentaires : je trouve dommage que l'on ait oublié Charléty dans les équipements structurants. Est-ce un oubli ou il y a-t-il un motif pour que Charléty ne soit pas cité ?

Par ailleurs, (c'est une remarque à l'intention du Mouvement Sportif) il ne faudrait pas que s'installe l'idée que prévalent les JO, (et donc le sport médiatique), et pas le sport amateur. Cette idée a pu s'installer sous la précédente mandature, quand tellement d'argent a été investi dans les grands équipements sportifs et trop peu dans la rénovation d'équipements existants.

C'est peut-être le moment de faire remarquer que la grève dans les équipements sportifs de proximité n'a que trop duré, qu'elle est extrêmement pénalisante, et pour les sportifs et pour les associations. Je répète la nécessité d'avoir un service minimum dans les équipements sportifs, alors que la grève s'étend. La nécessité de prendre en compte la situation financière des associations, contrairement à ce qui a pu nous être répondu en d'autres lieux…

Mme PETIT

C'est à la fin du Conseil d'arrondissement !

MME KOSCIUSKO-MORIZET

… les associations d'arrondissement sont également concernées. Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai reçu deux mails à ce sujet. Les associations sont pénalisées financièrement et perdent des adhérents. Le sport, ce n'est pas seulement le sport à la télévision, c'est aussi le sport dans les équipements, y compris le dimanche, y compris le mercredi ! Merci.

M. LETISSIER

En préambule, je voudrais remercier tous les membres de la commission sport, dont le groupe écologie-les Verts, qui se sont beaucoup investis pour regarder cette question de candidature. Je tenais à le faire en ouverture, car c'est un sujet qui nous mobilise en tant que mouvement politique.

Cette question des Jeux Olympiques est effectivement une question très médiatique depuis quelques jours. Il y a eu une accélération du calendrier. Il ne devait pas y avoir de décision sur ce sujet avant le mois de juin, comme cela avait été annoncé au Conseil de Paris au mois de février. Nous avons finalement appris par la presse le 12 février que les arrondissements devraient se prononcer fin mars et que le Conseil de Paris serait amené à voter début avril sur cette question.

Cette décision importante devait se prendre sous le signe de la concertation, de l'information des parisiennes et des parisiens, sous le signe du partage. Nous nous interrogeons sur la réelle volonté de la Maire de Paris de faire vivre cette question des Jeux Olympiques et de la soumettre à un véritable processus démocratique. Le fait d'engager la concertation après un vote des Conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris n'est pas acceptable en matière de démocratie participative pour un tel processus.

Qu'en est-il de la codécision avec la Région Ile-de-France et avec le Département de Seine Saint Denis ? Cette dimension a-t-elle été réellement prise en compte ? À ce stade, il me semble que ce n'est pas le cas.

Une candidature ne peut fonctionner totalement que si elle rencontre une adhésion populaire. Il existe des précédents sur cette question, notamment en ce qui concerne les Jeux Olympiques d'hiver 2022. Un certain nombre de villes ont retiré leur candidature faute de soutien populaire. Ce fut le cas de Stockholm qui a retiré sa candidature trois mois après son dépôt, au motif d'un manque de soutien populaire. La Croatie a également retiré sa candidature suite à un référendum populaire. Oslo a fait de même récemment. Il faut donc absolument, lorsque l'on candidate à un tel événement, obtenir un soutien populaire. Pour cela il faut engager très tôt un processus de concertation.

Un autre élément important concerne le coût des Jeux Olympiques. Trois milliards sont financés par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques. Il faut aussi prévoir un budget hors Comité qui se chiffre également à trois milliards : un milliard dédié à des infrastructures spécifiques aux Jeux et deux milliards dédiés à d'autres structures. Ce sont des sommes conséquentes qui en période de crise, doivent nous faire réfléchir.

De plus, cela a été rappelé, la candidature elle-même a un coût, annoncé aux alentours de 60 millions d'euros. Si nous regardons ce qui s'est passé les années précédentes, nous constatons que les sommes annoncés sont souvent dépassées ; nous pouvons supposer que cela soit le cas pour la candidature parisienne si elle n'est pas soumise à un véritable débat sur ces enjeux. Je voudrais rapprocher cette somme de 60 millions avec le budget de la Ville de Paris dédié au sport. Il s'élève pour l'année 2015 à 46 millions d'euros. On peut choisir de mettre ces moyens dans une candidature très onéreuse pour les Jeux Olympiques, mais on pourrait aussi choisir de les mettre pour le sport de proximité, pour le gymnase, pour les parisiennes et les parisiens qui pratiquent le sport dans leur vie quotidienne.

Sur la question des transports : le réseau francilien est déjà saturé à un certain nombre d'endroits et l'on peut craindre que l'organisation des Jeux Olympiques entraîne une surcharge supplémentaire. On peut effectivement miser dans l'intervalle sur les travaux du grand pôle Express qui amèneront d'autres moyens de transport, mais il faut se dire que les Jeux Olympiques sont un événement qui a lieu sur une période de temps assez brève. Il existe d'autres types d'événements internationaux qui peuvent attirer un grand nombre de personnes et qui peuvent avoir des retombées en termes médiatiques ou en termes d'image, comme l'Exposition Universelle. Par exemple, l'Exposition de Milan attend entre 20 et 30 millions de visiteurs, sur une période de 6 mois, ce qui permet de lisser des affluences considérables.

L'argument selon lequel les JO vont amener davantage de logements – ceux du village olympique qui seraient ensuite mis à la disposition des habitants- nous semble un argument un peu fallacieux. Pourquoi ne pas choisir de mettre davantage de moyens sur le logement, au lieu de construire un village olympique ?

Sur la pratique sportive en elle-même : il est souvent dit que le fait d'organiser les JO favorisait la pratique sportive dans les fédérations. Si on regarde vraiment ce qui se passe, il peut effectivement y avoir des pics très brefs, juste à la suite des JO. En général, ce n'est pas durable. Si nous voulons relancer la pratique sportive, pourquoi ne pas se concentrer sur des investissements dans des équipements de proximité, en mettant à la disposition des parisiens des équipements de meilleure qualité, qui leur donneraient envie de pratiquer davantage ?

Nous ne sommes pas opposés sur le principe d'organisation des JO, mais il nous semble qu'en l'état actuel du débat, nous ne pouvons voter ce vœu. Nous voterons donc contre. Nous souhaiterions aussi que la possibilité soit offerte d'organiser un jour des JO éthiques, totalement compatibles avec les exigences du développement durable. On pourrait parler des exonérations fiscales consenties à des grandes entreprises

qui font des profits très discutables dans le cadre de ces événements. Taxer ces profits de manière normale permettrait de redistribuer ces ressources financières à nos concitoyens touchés par la crise.

Des efforts sont à faire sur l'aspect développement durable. Quand on connaît toutes les exigences du Comité International Olympique en matière de packaging et de merchandising, on devrait pouvoir discuter de ces questions.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

M. AZIERE

Merci. Je voudrai commencer par la fin, nous voterons bien évidemment pour ce vœu. Je le fais d'autant plus que je faisais partie des esprits à convaincre sur le rapport sport-finances et les bénéfices que pouvait présenter la candidature de Paris aux Jeux Olympiques. Je trouve cela bien que ce débat ait lieu en Conseil Municipal car il s'agit bien de la candidature de Paris. Ce qui m'a convaincu est la qualité des travaux d'approche de Bernard LAPASSET, de Tony ESTANGUET et de Denis MASSEGLIA, qui ont su tirer profit de tous les enseignements du passé. Ils ont évalué le contexte des autres villes candidates, qui sont Hambourg, Boston et Rome. On remarquera au passage qu'il n'y a pas cette fois de candidature écrasante. On se retrouve ainsi dans une situation d'égale compétition, comme dans le sport.

Le concept d'organisation des Jeux qui se pose sur Paris, sans démesure, mais simplement par une valorisation du patrimoine parisien, (Paris dispose de la quasi-totalité des équipements) est une forme de sobriété dans l'approche et dans le budget.

Enfin, il est vrai que 1924-2024 est un contexte international qui appelle la candidature de Paris.

Pour ma part, je ne mets pas dans la balance les arguments qui ont été présentés. Il ne s'agit pas de choisir entre la pratique du sport quotidien, l'entretien des équipements sportifs parisiens et une compétition aussi importante. Paris vit dans une compétition internationale. Le dynamisme de Paris est un enjeu quotidien. C'est cela qu'il faut voir avant toute chose.

C'est la raison pour laquelle, porté et convaincu par le Mouvement Sportif, je suis allègrement cette candidature de Paris pour les Jeux Olympiques.

J'ajoute deux vœux :

Cette candidature peut être très structurante pour la mise en place de la grande métropole parisienne, en particulier des équipements de transport. C'est un moyen de sécuriser la pérennisation du grand métro francilien, d'autant plus qu'un certain nombre de travaux, à commencer par la ligne 14 prévue en 2017 ont été repoussés. Il faut faire coller les deux calendriers.

Un autre point très important, sur lequel on passe trop souvent, concerne les jeux paralympiques : j'y vois pour les parisiens et les parisiennes l'occasion de vivre un moment aussi intense que les Jeux Olympiques. De plus, c'est le moyen de faire mieux prendre conscience à nos opérateurs de transport que nous attendons la mise en accessibilité des transports et des équipements à Paris. De nombreux efforts sont à faire dans ce domaine et nous ne pourrons pas honorablement recevoir les Jeux Paralympiques si nous n'avons pas fait de progrès sur ce plan.

Ces deux vœux que je rajoute (le Grand Paris et l'accessibilité) doivent absolument être un bénéfice pour les parisiens.

Pour conclure, une organisation des Jeux Olympiques à Paris sans un engouement populaire, ce ne serait pas des Jeux Olympiques. Je rejoins Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET sur l'inscription de Charléty dans les sites olympiques. J'aimerais que le 14^{e} porte quelque chose des Jeux Olympiques, qu'il soit un site retenu. Je crois très important que la Mairie de Paris, la Mairie du 14^{e}, et tous les élus, emploient le maximum de leur énergie pour faire la pédagogie des Jeux et pour rendre l'engouement des Jeux au plus grand nombre.

Pour répondre à Florentin LETISSIER, une bonne façon d'avoir des retombées en termes de partage et d'esprit sportif sera que cela se fasse au niveau de la pratique sportive quotidienne.

Mme CHEVALIER

Comme le rappelait monsieur AZIERE, la Ville de Paris a porté à plusieurs reprises sa candidature et n'a malheureusement pu organiser les Jeux qu'une seule fois, en 1924. Les candidatures précédentes ont toujours été soutenues par le groupe PCF Front de Gauche et par les acteurs du Mouvement Sportif, avec lesquels nous sommes proches : le CNEF, le (2 03), CGT… Certains d'entre eux ont d'ailleurs participé aux précédents comités de candidature.

Depuis avril 2014, notre groupe est intervenu à plusieurs reprises sur le sujet dans la presse, afin de bien saisir les enjeux. Nous avons organisé une réunion publique le 20 mars dernier.

On pourrait se demander pourquoi organiser des Jeux dans un contexte économique d'austérité ?
Je pense qu'il faut réorienter la politique économique si nous voulons organiser les Jeux Olympiques à Paris. Le débat sur la candidature des Jeux est d'abord un débat économique, notamment sur la grande question du coût. Nous nous battons pour sortir des politiques d'austérité et cela, j'espère, avant 2024. Le débat nous invite à réfléchir à ce que sera le contexte économique mondial et social en 2024.

L'investissement de plusieurs milliards d'euros dans l'accueil des JO est incompatible avec une politique de réduction des dépenses publiques, impacte les collectivités territoriales et menace le sport français, avec à l'horizon la disparition du service public des sports.

Anne Hidalgo a elle-même écrit au Président de la République pour insister sur les conséquences de la baisse des dotations et sur le fait que la candidature ne peut se faire qu'en respectant nos engagements de campagne.

On ne peut pas faire de grandes déclarations d'amour au sport et par ailleurs adopter la loi Macron qui réduit le temps de loisir du dimanche pour une partie de la population.

La Ville de Paris connaît depuis un an une grève des agents techniques des établissements sportifs, que la Maire laisse sans réponse, allant jusqu'au recours à des agents vacataires et menaçant même de passer une partie de ces équipements en délégation de service public.

D'un autre côté, il ne faut pas se tromper, une candidature low cost défendue par ceux qui ne peuvent pas mettre suffisamment d'argent dans les Jeux Olympiques ne serait rien d'autre que la continuité d'une politique d'austérité.

La question du coût des Jeux Olympiques doit être appréhendée autrement, à travers l'efficacité de l'investissement public, des héritages laissés aux populations. La candidature des JO est l'occasion d'inverser la politique économique, d'insuffler une relance par investissement en lien avec les besoins des populations, et d'avoir des engagements en termes de logement, de transport et de développement des équipements sportifs de proximité. Les JO doivent être un accélérateur d'investissement pour l'emploi, permettre un aménagement des territoires déshérités, être un booster de projets et de dynamique locale dont les bénéficiaires devront d'abord être la population. Nous pensons notamment aux habitants des territoires déshérités du 93.

La priorité du projet, c'est l'héritage des Jeux, à savoir la transformation des maisons du village olympique, comme le disait Florentin, en logement social, en étudiant le développement d'installations sportives de proximité, de transport, qui répondent à nos engagements et aux besoins de la population.

Aujourd'hui, le budget national consacré au sport est ridicule : 0,14 %. Les JO sont l'occasion de relancer le débat sur le financement du sport. Nous avons proposé au Conseil de Paris que le projet de candidature soit assorti d'une charte qui conditionne les conditions des équipements, de financement, de sponsor, du partenariat public-privé, et que dans chaque arrondissement soit créés des comités populaires, afin de répondre aux exigences et aux recommandations de la population.

Nous avons également proposé que la ville de Paris saisisse le gouvernement sur un plan de financement sur les 9 ans à venir, pour le développement et la démocratisation des pratiques sportives, dans le cadre de ce que l'on pourrait appeler une loi pour la ville.

Pour toutes ces raisons, nous avons un avis favorable sur ce vœu.

M. MOURIN

Je tiens à saluer la démarche d'Anne HIDALGO sur ce dossier, car elle a parfois été mal interprétée.
Je pense qu'Anne HIDALOGO est assez cohérente dans sa démarche qui a été construite sur plusieurs axes, dont le premier est la défense des parisiens. Je me félicite de cette démarche : Anne HIDALGO est très vigilante, notamment en termes de coût, sur la capacité de la majorité municipale à préserver ses engagements de campagne et en ce sens à défendre les intérêts des parisiens.

La deuxième condition, qui concerne le souci environnemental, est une condition forte, il était important qu'elle le rappelle. Il y a une volonté d'avoir une vraie association citoyenne sur ce dossier, je pense là aussi que cette condition est importante.

Il existe une deuxième dimension dans la défense des intérêts des parisiens, c'est la volonté de donner toutes ses chances de réussite à cette candidature parisienne, en mettant la démocratie au cœur de la candidature. C'est facile à dire mais pas toujours facile à faire. Il existe une vraie ambition : mettre en avant l'avis des parisiens, tant en termes de gouvernance que d'impact pour la candidature, et en s'assurant qu'une grande partie en tire vraiment un bénéfice. Je pense que dans les mots, dans les actes, cela va compter dans la démarche de la candidature parisienne.

Il faut également s'inscrire dans les orientations de l'agenda 2020, (les nouvelles orientations du CIO), qui donnent la priorité aux candidatures plus sobres en terme budgétaire et reprenant au mieux ce que sont les valeurs de l'olympisme. Je crois que la candidature parisienne peut être l'une de ces nouvelles candidatures qui s'inscrivent dans ces orientations rassurantes de ce qu'est une bonne candidature olympique.

En tous cas, la démarche d'Anne HIDALGO me paraît positive, aussi je voudrais répondre à mes collègues écologistes qui ont soulevé certains points.

Sur la question de la méthode, il faut rappeler qu'ici nous votons un vœu, nous ne votons pas une délibération, avec des engagements budgétaires très précis. Nous donnons une orientation qui va permettre d'avoir une base pour engager une concertation.
D'autres délibérations sur cette candidature auront lieu en juin et en septembre ; elles permettront de la nourrir au vu de ce qu'aura été la concertation avec les parisiens et les parisiennes. Je pense qu'il y a un vrai travail à fournir pour cette concertation.

Le vœu qui va intervenir en avril n'est pas la fin mais le début d'une démarche. Il ne faut pas s'inquiéter à mon sens de ce vote.

Sur le coût : je voudrais rappeler que pour une grande partie ce sont des coûts déjà partis.

On parlait du nouveau Grand Paris : une partie des investissements de transport prévus pour le Grand Paris concernera la candidature des Jeux. Ce sont donc des dépenses communes, pas des dépenses nouvelles.

Vous parliez du coût de la candidature en elle-même (60 millions d'euros). Il faut rappeler que la Ville de Paris n'est pas seule à financer. Comme cela a été dit, il ne faut pas opposer ce financement à celui du sport amateur. Ce ne sera pas aux dépens du sport amateur ; on ne va pas prélever sur le budget actuel du sport, c'est quelque chose qui viendra en plus. Il faut avoir un discours rassurant de ce point de vue-là.

Je regrette que vous vous opposiez à ce vœu car je pense que les écologistes, comme d'autres, ont beaucoup à apporter à cette candidature. Sur les questions environnementales que vous soulevez

souvent, il y a une vraie volonté de la Ville de Paris de contribuer à l'évolution de l'ensemble des candidatures. Il y a une vraie concertation entre villes à l'échelle mondiale pour ces enjeux environnementaux.

Mme CARRERE-GEE

Je me félicite, comme beaucoup d'élus, qu'un vœu ait été présenté dans tous les Conseils d'arrondissement, pour symboliser l'engagement de tout Paris en faveur de cette candidature.

C'était triste d'entendre l'intervention du représentant des Verts. Je pense que sur des sujets aussi complexes, les questions soulevées par les Verts sont regrettables.

Je voterai évidemment ce vœu. Il a été souligné par le représentant du Mouvement Sportif le besoin de projets ambitieux, fédérateurs. Tous les parisiens doivent bien évidemment être aux côtés de cette candidature.

Je regrette cependant que la finalité du vœu (c'est peut-être une histoire de rédaction) soit en demi-teinte : un peu de ci, un peu de ça… Ce vœu manque, me semble-t-il, d'un peu d'enthousiasme et d'énergie. Il manque une liste des exigences. La première des exigences est de se donner tous les moyens de gagner (et pas seulement les moyens financiers). Lorsque l'on présente une candidature, c'est pour aller au bout et avoir du succès.

J'espère que l'implication de Paris ira au-delà de ce qui est mentionné dans le vœu, à savoir la représentation à des instances, la réalisation d'un site internet, l'organisation de réunions publiques et le soutien des initiatives que prendront les arrondissements. J'espère que cela ira bien au-delà et que la municipalité parisienne saura donner avec cette candidature un motif d'espoir aux parisiens.

Si vous me le permettez, madame la Maire, vous avez indiqué que l'ordre du jour serait ce soir modifié, en regroupant au maximum les vœux et questions portant sur le même thème. On a mis ce vœu tôt dans la soirée, je m'en félicite. Serait-il possible d'examiner dans la foulée la question que je vous adresse sur le mouvement de grève qui affecte la ville et le mouvement sportif dans notre arrondissement et dans d'autres, depuis maintenant 13 mois ? Le préjudice est considérable pour les amateurs de sport, pour les associations, pour le déroulement des compétitions sportives, avec des conséquences financières pour les clubs et les associations sportives.

Mme PETIT

Entendu. Nous profiterons de la présence de François DENIS qui est encore dans la salle ; cette question l'intéresse.

Pascal CHERKI, j'espère que vous rappellerez la participation du 14e dans des événements sportifs passés, notamment la Cité Internationale ?

M. CHERKI

Oui, la Cité Internationale avait servi de lieu d'accueil pour les athlètes au moment du championnat du monde d'athlétisme de 2003.

(Je rappelle que Charléty est situé sur le territoire du 13e arrondissement.)

En effet, la Cité Universitaire avait servi de lieu d'accueil et de résidence pour les athlètes. La station Cité Universitaire avait été complètement ouverte à cette occasion.

Je voudrais répondre à une question posée par madame KOSCIUSKO-MORIZET. Pour avoir été adjoint au Sport entre 2001 et 2008 et avoir assisté de près à la dernière candidature de Paris, qui a échoué de peu, je ne pense pas que ce soit la politisation qui l'ait fait échouer. Je pense que c'est le manque de coordination entre les différents échelons de l'État.

Pour avoir assisté à différentes réunions, notamment dans le bureau du Président du Comité International de l'époque, je peux vous dire que des garanties très fortes avaient été données à la Ville de Paris. Nous avions décidé à l'époque de ne pas être candidat s'il n'y avait pas de garanties attachées, comme cela avait été le cas avec la candidature des Jeux Olympiques de 2008, dont le vote avait eu lieu en 2001. Nous nous étions rendu compte que les jeux étaient déjà faits : tout le monde savait que c'était Pékin. Il fallait faire semblant de poser notre candidature, mais le CIO n'allait pas encourager une ville à se présenter alors que les résultats étaient déjà connus.

Le président du CIO avait reçu Bertrand DELANOE et moi-même et nous avait assurés les yeux dans les yeux qu'il n'y avait pas d'agenda caché.

Ce qui s'est passé en 2008 est assez simple : Paris était favori au départ. Le président du CIO avait d'ailleurs nommé un président ou une présidente de commission d'évaluation francophile. La commission d'évaluation des candidatures avait su lire entre les lignes et avait placé Paris en tête.
En milieu de candidature, la candidature de Madrid a remonté. Le président du CIO de l'époque était Jacques ROGGE. Il avait succédé à monsieur SAMARANCH. Il a eu peur que Madrid l'emporte et a fait émerger une autre candidature. En effet, les Espagnols avaient passé avec les Russes un accord de désistement mutuel de vote.

La candidature de Londres est donc remontée et le CIO a poussé leur candidature. Il y a eu des démissions, notamment celle de Sebastian COE. La reine d'Angleterre est elle-même intervenue publiquement pour dénoncer le président de la commission de l'époque et le pousser à démissionner. Nous sommes donc rentrés dans un jeu à trois et à la fin nous avons perdu le peu de voix que nous avions.

Quand je parle de manque de coordination, c'est qu'à Singapour, il y avait entente parfaite entre le président du comité de candidature, Sebastian COE et Tony BLAIR. Ils avaient loué un hôtel, dans les chambres duquel défilaient un certain nombre de membres du CIO qu'il fallait convaincre, avec des arguments particuliers.

À l'époque, à Paris, nous n'avions pas eu cette même acuité et cette même organisation pour tenir le coup dans la dernière ligne droite. Cette leçon a été retenue par tous les participants à cette campagne, au niveau des entreprises, au niveau des sommets de l'État et de la Ville.

Une candidature qui n'est pas portée par l'ensemble des structures politiques n'a aucune chance de réussir. Que regardent les décideurs du CIO ? Ils regardent l'unanimité du mouvement sportif, qui paye, comment cela va être organisé.

C'est la première chose.

La deuxième question qui se pose est la suivante: les Jeux Olympiques ont-ils une utilité pour la France et pour les Français ? Bien sûr ! C'est un facteur de mobilisation. On a pu remarquer qu'à l'occasion de toutes les compétitions internationales organisées à Paris, quand le Comité d'organisation a bien fait le travail, cela a boosté le mouvement sportif. On a vu une augmentation du nombre de licenciés à l'occasion des championnats du monde, pour les sports médiatisés dans lequel la France a eu des résultats. Le pays qui organise les JO est boosté, il obtient donc beaucoup plus de médailles. Cela bénéficie à l'ensemble du sport, notamment aux sports qui n'ont pas de notoriété naturelle et évidente.

Les jeux sont l'occasion d'un coup de projecteur sur la variété du sport français.

C'est pour cela que la France est régulièrement candidate à l'organisation des championnats du monde. Elle est fréquemment plébiscitée par les fédérations internationales pour son savoir-faire. Si la France a un savoir-faire dans l'organisation des compétitions, c'est parce qu'il y a toujours une très bonne synergie entre les pouvoirs publics et les mouvements sportifs. En effet, les pouvoirs publics assurent les conditions budgétaires des manifestations, les fédérations ne pouvant le faire sur leur budget propre. Elles assurent les questions de sécurité et d'organisation, les fédérations sportives assurant la mobilisation populaire.

On a vu cela même pour des sports où on a du mal à remplir les salles. Pour les championnats du monde

d'athlétisme 2003, il y avait beaucoup de monde dans les salles. Le stade de France était rempli, pas seulement le jour des compétitions mais aussi le jour des qualifications. La France est l'un des rares pays où lors des grandes manifestations sportives, la mobilisation se fait. Rappelez-vous des grandes scènes de liesse de 98 !

Ne mettons pas cependant la barre trop haut sur l'enthousiasme populaire qui se met en place pendant la compétition. Les gens sont relativement indifférents tant qu'ils ne sont pas dans l'événement.

Vous verrez : pour l'Euro 2016, comme pour la coupe du Monde de Rugby, comme pour le championnat du monde de football féminin, ou pour le championnat du monde de hockey, ce sera une réussite parce qu'il y aura une attraction populaire. Cela tient au fait qu'en France nous avons 22 millions de pratiquants. Quand vous avez 22 millions de pratiquants, les jeux Olympiques deviennent un élément majeur. C'est l'intérêt pour le mouvement sportif.

Y a-t-il un intérêt pour le pays organisateur ? Bien sûr !
En Europe, on sait faire depuis quelques années des Jeux utiles, avec un héritage durable.
Les coûts de ces Jeux seront modérés puisque nous avons déjà la plupart des infrastructures sportives. Cela a été dit. Il manque une piscine olympique et il manque une salle de lutte de 8 à 10 000 places. Nous avons le reste, c'est l'héritage de notre candidature précédente. Je ne vais pas renter dans le détail mais nous avons de grandes infrastructures sportives. Le POPB sera entièrement rénové, nous aurons donc une salle de 20 000 places.

Nous l'avons montré, nous savons faire des investissements temporaires. Cela permet d'éviter de se retrouver dans la situation d'une ville comme Montréal, qui se trouve au bord de la faillite, le stade olympique lui ayant coûté extrêmement cher, avec peu d'utilisations ensuite.
Tout cela est maîtrisé.

C'est pour cela que je suis surpris de la prise de position de nos collègues verts, mais ils ont le temps d'évoluer. Quand c'est bien conçu, et c'est le cas en Europe, cela permet d'avoir des retombées positives. Regardez ce qui s'est fait à Barcelone. Cette ville s'est complètement retournée vers la mer, elle a reconquis son front de mer. Tous les quartiers olympiques ont servi de quartiers d'habitations. Regardez ce qui s'est fait à Londres : toute une partie de Londres était délaissée et les JO ont servi d'accélérateur. Cela pourra être le cas à Paris car les Jeux n'auront pas lieu à Paris intra-muros. La dernière candidature a eu raison des dernières réserves foncières pour faire tout dans Paris intra-muros, pour faire des jeux compacts et économiques, pour répondre à la préoccupation de l'époque du CIO qui voulait alléger le coût des jeux. Or ce ne fut pas le cas à Londres. Pourquoi ?

Parce que la candidature anglaise a fait le choix de porter un projet de réaménagements urbains avec un coût des équipements qui faisait sens pour la population.

Ce débat dépasse le mouvement sportif, c'est une question d'opérations d'aménagements urbains : il faut se servir du levier des jeux pour les faire.

Construire un village olympique sur un gigantesque et magnifique éco quartier avec plusieurs milliers de logements pour plus de 10 000 athlètes, livrer sur un territoire qui ne sera pas Paris des logements sociaux modernes, moderniser nos infrastructures de transport, tout cela est utile. Nous l'avons vu pour la candidature de 2012 : les stations de métro, les lignes de RER qui devaient desservir les sites olympiques devaient être accessibles aux handicapés. En effet, notre métro parisien est très ancien, c'est l'un des enjeux de le rendre accessible. Mais cela coûterait tellement cher qu'il faudrait des décennies pour le rentabiliser. C'est un argument des jeux que de pouvoir le faire.

Une grande partie des compétitions aura lieu sur le territoire de la métropole : modernisons donc nos transports de banlieue ! Ce peut être un formidable coup d'accélérateur pour la sécurisation des lignes de transport local, ainsi que pour les autres lignes. Il faudra transporter, non seulement des athlètes, mais surtout tout le public. C'est cette dynamique qui permet de le faire. Si l'on conçoit la candidature de cette manière, on pourra le faire.

Je terminerai avec la question du coût. Ces 60 millions d'euros ne seront pas supportés uniquement par

Paris. Je voudrais les rapporter au budget de la Ville de Paris. Un exercice annuel représente 8,2 milliards d'euros ! Quand bien même Paris supporterait seule 60 millions d'euros (mais elle ne le fera pas), cela représenterait 0,85 % d'un exercice annuel budgétaire de la Ville. Vous pensez vraiment que si l'on se met tous ensemble, Etat, Région, Département, Ville, nous ne sommes pas capables de supporter tous ensemble l'équivalent de 0,85 % du budget annuel de la Ville de Paris ?

Je comprends que l'on puisse être exigeant pour les Jeux, sur le plan environnemental ou éthique, mais dire que le coût de la candidature pose problème est un argument qui ne tient pas la route.

C'est normal d'être vigilant, la Maire de Paris a raison d'être vigilante ; il faut dès le départ fixer un certain nombre de conditions, lever les querelles et mettre les choses à plat avant. Une fois que nous avons tous décidé d'y aller ensemble, nous pourrons avancer d'un pas sûr et alerte. Merci.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je reprends, qui est contre ? Pour éviter tout malentendu, je vais repasser la parole à Florentin pour une explication de vote.

M. LETISSIER

Merci madame la Maire. Je ne vais pas être long. Je pars du principe qu'il faut se méfier de l'unanimisme. Nous avons voulu poser un certain nombre de questions qui nous semblaient importantes. J'ai été très intéressé par les interventions de mes collègues, Cyril MOURIN et Pascal CHERKI.

Le sens de notre vote est de dire que ce vœu arrive un peu tôt.

Je voudrais, cependant, rebondir sur deux points. Pourquoi avons-nous besoin des Jeux Olympiques pour moderniser et pour construire des logements, des équipements, des transports ?

Deuxième question : monsieur AZIERE disait que Paris était dans la compétition mondiale. Nous pensons qu'il faut sortir de cette politique : il faut arrêter de raisonner sans cesse en termes de compétition entre les villes. Qui sera le meilleur, qui dépensera le plus ? Je pense que ce type de raisonnement et de modèle économique ne fonctionne plus aujourd'hui.

Il est également important de poser ces questions en termes de coût. Il n'y a pas si longtemps, il manquait 400 millions d'euros pour boucler le budget de la Ville. Or, des équipements nécessitent encore d'être modernisés.

Toutes ces questions sont importantes, il faut les poser, afin d'éviter les dérives observées dans le passé sur un certain nombre de candidatures de villes européennes, par exemple celle d'Athènes. Celle de Londres n'a pas fait l'objet d'un si grand unanimisme. Si nous ne nous posons pas ces questions, nous pouvons nous retrouver avec un certain nombre de problèmes plus tard.

Mme PETIT

Nous reprenons le vote.

V14 2015 12

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à la majorité

Votants :	30	dont	4	pouvoirs	
Pour :	26			dont 4	pouvoirs
Contre :	4	(EE-LV)		dont	pouvoirs

Mme PETIT

Je vous remercie. Si vous êtes d'accord, nous transmettrons le compte-rendu de nos débats à François DENIS qui pourra les donner aux clubs et associations sportives adhérents de l'OMS.

Je laisse la parole à Marie-Claire CARRERE-GEE pour poser la question orale, car nous profitons de la présence dans le public du président de l'OMS.

- **Q14 2015 12**

Question posée par Marie-Claire CARRERE-GEE à Mme la Maire du 14e arrondissement relative à l'obtention de la revalorisation d'une prime liée au travail dominical.

Mme CARRERE-GEE

Je vais la poser en la rafraichissant. En effet, tout le monde est au courant, madame la Maire, de cette grève qui dure depuis des mois et des mois (depuis plus d'un an), sans que nous ayons eu le sentiment que quoi que ce soit ait été fait pour y mettre fin.

Au moment où j'ai posé la question, (dans le délai réglementaire) j'espérais qu'un accord serait trouvé. Ce n'est manifestement pas le cas.

Je voudrais connaître :
- les mesures que vous avez prises afin de réparer le préjudice subi par les usagers ;
- le coût total de la grève. Je suppose que quelqu'un a établi le montant du préjudice subi par les clubs.
- le calendrier des négociations à venir, les discussions qui ont eu lieu ayant contribué à réduire les relations entre les personnels grévistes et la Ville.

Je voudrais savoir (j'ai peur de dire un gros mot) si vous n'envisagez pas d'assurer une forme de service minimum qui paraît absolument indispensable pour les usagers des services d'équipements sportifs

Comme beaucoup, les bras me sont tombés quand je suis passé le dimanche devant des équipements fermés, sans d'ailleurs parfois que les gens aient été prévenus par les clubs. J'ai trouvé cela réellement déplorable. De plus, il y a eu des préjudices.

Merci pour votre réponse.

Mme PETIT

Merci pour votre question. Je vais essayer d'y répondre en faisant un point sur la manière dont nous tenons informés l'OMS et les clubs, des négociations qui ont lieu entre les organisations syndicales et la Ville de Paris.

Nous regrettons cette situation qui dure. Ce n'est jamais un plaisir pour les Maires d'arrondissement de voir des équipements publics sportifs fermés, notamment le dimanche qui est un jour de loisir et de pratique sportive (sauf si la loi Macron change la donne).

L'Assemblée Générale convoquée par l'Intersyndicale du 20 mars dernier a refusé le protocole de sortie de grève proposé par l'exécutif, Jean-François MARTINS, adjoint à la Maire de Paris, en charge des Sports, et a décidé d'étendre le mouvement de grève à d'autres jours que le dimanche.

Cette décision, que nous regrettons tous, ne tient pas compte, à cette étape, des propositions que l'exécutif parisien fait depuis le début de ce conflit pour mettre fin à cette grève qui pénalise durement les usagers et les associations sportives et qui met à mal le service public d'accueil dans les équipements sportifs de proximité. Les propositions de la Ville depuis le début visent pourtant à revaloriser le pouvoir d'achat des agents techniques de la DJS, comme c'était leur demande. La dernière proposition formulée par la Ville consistait à revaloriser une prime annuelle, par un gain mensuel de 30 euros. Par ailleurs, ces agents perçoivent, dans le cadre du travail du dimanche, une prime de roulement et une prime par dimanche travaillé d'un montant de 90 euros, pour une moyenne de 12 dimanches travaillés par an et par

agent.

Cette proposition reste valable à la condition d'une fin de conflit immédiate.

50 % des piscines, 20 % des équipements sportifs parisiens ont été touchés et n'ont pas pu ouvrir leurs portes du fait d'une minorité d'agents grévistes (de 20 à 25 %), non soumis à une obligation de prévenance, et qui demandent la revalorisation de la prime que je viens d'évoquer, à hauteur de 180 euros (au titre du travail dominical).

Dans le 14e arrondissement, cette grève a été fortement suivie. Nous sommes l'un des arrondissements les plus touchés, avec une moyenne de 5 à 9 équipements sur 13 fermés le dimanche et le samedi.

Les associations ont dû faire face à cette forte mobilisation des agents grévistes.
Depuis plusieurs mois, la Ville négocie. Nous avons essayé récemment de continuer à limiter les impacts de la grève par différents moyens, en durcissant les sanctions de grève et en favorisant au maximum l'ouverture des équipements sportifs.

La Ville de Paris a pris les mesures suivantes :

- Affecter les agents de la DJS par circonscription et non par établissement ou par équipement sportif, ce qui permet une affectation au cas par cas, et la plus réactive possible, en fonction des équipements fermés.
- Exiger des agents qu'ils se déclarent grévistes 48 h avant, ce que la Ville peut légalement faire, en s'appuyant sur une jurisprudence du Conseil d'Etat.
- Exiger des grévistes qu'ils fassent grève au début de leur service, et non plus en milieu de service, comme c'est parfois le cas, ce qui fait qu'un équipement ouvert peut se retrouver subitement fermé et mettre à la porte les usagers d'une demi-heure à l'autre.
- Recours à des agents publics inter directions, sous différents statuts,(fonctionnaires, contractuels ou vacataires), non- grévistes, y compris parmi l'encadrement de la DJS, et volontaires pour assurer ces permanences.

La mise en application de ces mesures a permis le week-end dernier de réduire de 25 % les équipements fermés, d'assurer à 100 % une ouverture des grands centres sportifs (à dimension parisienne, si ce n'est régionale) et 88 % des équipements sportifs de proximité.

Depuis le début de la saison sportive, nous avons toujours cherché des solutions pour nos clubs de foot. Le stade Élisabeth n'a pas encore été touché par la grève, mais le centre sportif Didot a été l'un des plus touchés. Nous avons toujours essayé de dépanner ce club lors des compétitions, en trouvant des stades « à la petite semaine ». Nous avons avancé avec les dirigeants de ce club. Nous nous nous basons sur un travail de partenariat et d'écoute avec les associations sportives, pour tenir compte des effets financiers sur la vie des clubs.

La réponse de Jean-François MARTINS a été apportée lors du dernier Conseil de Paris : il n'est pas prévu aujourd'hui d'indemnisation des clubs. Nous veillerons cependant, (avant une éventuelle mesure générale parisienne), à faire un bilan au cas par cas et examiner les situations les plus critiques.

Nous reconnaissons la très grande amplitude horaire des équipements sportifs municipaux.

Nous sommes confrontés ici à un mouvement social très dur.

Mme CARRERE-GEE

Je serais favorable à ce que le Conseil d'arrondissement du 14e prenne l'initiative de suggérer (car ce n'est pas votre compétence de maire du 14e) de voter un vœu, de préférence unanime, encourageant la Ville de Paris à engager une procédure d'indemnisation du préjudice subi par les clubs, de façon juste et au cas par cas.

Ce serait bien que l'on décide aujourd'hui de voter ce vœu. Je n'ai pas la capacité de poser un vœu en

séance, mais vous l'avez, madame la Maire. Je ne connais pas le règlement intérieur sur le bout des ongles mais je pense que vous devez avoir cette possibilité.

Mme PETIT

Cela ne se pose pas ainsi.
Amine BOUABBAS suit ce problème avec les associations.

Nous allons commencer à recevoir les associations pour l'attribution des créneaux pour la saison sportive à venir. Nous abordons régulièrement avec chaque association le montant de leur subvention, leur situation financière.

Comme Jean-François MARTINS l'a dit, aujourd'hui, il n'y a pas de protocole d'indemnisation prévu car nous espérons que ces mesures vont permettre une issue rapide du conflit.

Nous pourrons vous donner quelques éléments sur cette grève et sur ses effets.

Je vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour et je passe la parole à Mélody TONOLLI pour une petite délibération pour un grand projet. Nous aurons une question du public sur cette délibération.

Merci, monsieur DENIS. À bientôt !

J'avais oublié d'annoncer le pouvoir d'Etienne MERCIER lors du vote sur le vœu sur les Jeux Olympiques. J'annonce l'arrivée de madame DAUCHEZ.

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- **Projet de délibération DPA 39**

Conservatoire 2, impasse Vandal (14ème) - Construction - autorisation à la Maire de Paris de lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles de l'opération et les autorisations administratives

Rapporteure : Mme TONOLLI

Mme TONOLLI

Cette délibération porte sur la construction du nouveau conservatoire du 14e qui se situera au 2, impasse Vandal. Elle répond à plusieurs objectifs que je vais rappeler très rapidement. En effet, nous avons déjà eu l'occasion de les évoquer à différentes reprises :

- Accroître l'offre et l'accès à l'enseignement artistique pour tous les enfants du 14e, dans des conditions d'accueil de qualité, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, au vu de l'état des bâtiments ;
- Disposer de moyens matériels nécessaires pour que les nouvelles propositions pédagogiques (pratiques collectives, offre de disciplines diversifiée) puissent se mettre en œuvre dans des conditions optimales ;
- Disposer d'un « grand studio » ouvert sur le territoire. Cela reste à définir avec le travail qui sera mené par la suite avec les représentants de parents d'élèves. L'idée est d'avoir une salle qui puisse servir à différents usages, d'avoir un auditorium beaucoup plus grand que celui qui existe aujourd'hui et dont les capacités d'accueil sont très faibles ;
- Approfondir la démarche d'ouverture sur son environnement initiée par le conservatoire avec différents partenariats, avec des associations et des structures du 14e.

Deux scénarii sont pour le moment envisagés :

- un premier scénario où seul le conservatoire serait construit, avec une surface utile de 2 300 m2 ;
- un second scénario avec les locaux du conservatoire plus des locaux administratifs.

Comme nous souhaitons avancer rapidement avec madame la Maire, pour offrir aux enfants du 14e ce nouveau conservatoire, cette délibération a été lancée sans que soit encore fixé le scénario retenu. Cela dépendra de la Direction administrative, qui souhaitera ou non prendre ces locaux.

Je précise que les travaux du conservatoire permettront d'agrandir la cour de l'école Alain FOURNIER.

Les travaux sont envisagés de septembre 2017 à mars 2019, l'ouverture du conservatoire étant prévue pour la rentrée 2019.

Pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, un jury de concours d'architecture sera mis en place. Nous avons demandé à la Direction des Affaires Culturelles qu'y soit associé un représentant des parents d'élèves.

Même le journal Le Parisien s'intéresse au nouveau conservatoire du 14e : il a communiqué ce matin un courrier que nous avions envoyé aux représentants des parents d'élèves, vous avez pu le lire ce matin.

Madame la Maire, la Direction des Affaires Culturelles, la Direction du conservatoire du 14e et moi-même avons souhaité poursuivre avec les parents d'élèves la réflexion sur ce nouveau conservatoire et les associer à plusieurs réunions d'échanges. L'une d'elles aura lieu début mai sur les nouvelles pédagogies d'enseignement artistique et sur la présentation des étapes du projet du futur conservatoire. Fin juin, une visite aura lieu dans des nouveaux conservatoires parisiens. Fin septembre, ce sera une visite sur le site de l'impasse Vandal. Enfin, fin novembre, aura lieu un atelier qui portera sur les partenariats « hors-les-murs ». Je précise que les parents d'élèves qui souhaitent s'inscrire doivent le faire avant le 17 avril prochain et non avant le 17 septembre, comme vous avez pu le lire dans Le Parisien.

Je reviens à la délibération qui nous intéresse ce soir et qui vise donc à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et à déposer les demandes d'autorisations administratives.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir voter cette délibération.

Mme PETIT

Je vous propose de suspendre cette séance pour donner la parole à un membre du conseil d'établissement du Conservatoire et représentant des parents d'élèves, madame de KERMADEC.

La séance est suspendue quelques instants.

Mme de KERMADEC

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, bonsoir.

Lors de la dernière réunion organisée le 25 janvier 2015, pour présenter aux parents d'élèves le nouveau conservatoire Darius Milhaud et sa situation Porte de Vanves, vous vous en souvenez sans doute, environ 70 parents d'élèves se sont manifestés et se sont très ouvertement opposés à ce déménagement et à cette nouvelle situation. Suite à cette réunion, vous avez reçu de nombreux courriels de parents qui contestent le choix de cette situation géographique.

Nous avons aussi reçu de nombreux courriels de parents qui dénoncent l'absence totale de concertation sur ce projet et sont exaspérés d'être mis devant le fait accompli du choix d'un lieu si difficile d'accès, compte tenu des moyens de transport existant aujourd'hui.

Le 1er décembre 2014, lors du Conseil d'Arrondissement, je me suis à nouveau exprimée au nom des parents d'élèves du conservatoire pour redire notre opposition au choix du déménagement Porte de Vanves et au procédé de non concertation dont vous avez fait preuve. J'ajoute que le procédé du « juste à temps » que vous utilisez, pour informer les parents d'élèves des échéances de ce projet n'est pas admissible. En effet, nous avons reçu vendredi dernier (le 27 mars après 20 h) un mail de madame TONOLLI nous informant, certes du planning des réunions d'informations et d'échanges autour du nouveau bâtiment et d'une nouvelle pédagogie d'enseignement, mais nous informant aussi que la délibération

concernant l'établissement des marchés de maîtrise d'œuvre aurait lieu ce soir lors du Conseil d'arrondissement. Cela nous a laissé deux jours non ouvrés et un jour ouvré pour informer les parents, si tant est que nous soyons disponibles pour le faire et que nous ayons eu la connaissance de cet e-mail.

Je demande donc aujourd'hui, au nom des parents d'élèves, de mettre en attente la délibération visant à autoriser la Maire de Paris à lancer le marché de maîtrise d'œuvre, afin de permettre la réalisation d'études plus approfondies d'un nouveau lieu, et notamment celui de Saint Vincent de Paul, qui nous paraît beaucoup plus approprié à la situation d'un nouveau conservatoire.

Je voudrais faire appel à votre bon sens et à votre esprit citoyen et démocratique, et vous adresse mes respectueuses salutations.

Mme PETIT

Merci pour votre intervention. La séance reprend. Qui souhaite prendre la parole au sein du Conseil ?

Mme CARRERE-GEE

Merci madame la Maire.

Je voudrais simplement vous demander d'écouter les parents d'élèves et les professeurs du conservatoire qui s'opposent à ce déménagement pour des raisons maintes fois exprimées par les représentants des parents et par nous-mêmes.

Nous dénonçons également le caractère indigent de l'exposé des motifs et de la délibération qui nous est présentée ce soir. Cette délibération porte sur un investissement d'une quinzaine de millions d'euros, pour simplement déménager un conservatoire ! Dans l'exposé des motifs, on ne parle même pas du nombre d'élèves susceptibles d'y être accueillis. On nous dit, à raison, que le conservatoire actuel est étriqué. On sait qu'il faudrait en doubler les capacités. Mais nous n'avons pas d'idée du nombre d'élèves qui pourront être accueillis dès le départ et s'il faudra des salles supplémentaires.

Il s'agit d'un manque de considération de la part des élus et d'une drôle de façon de dépenser l'argent public.

Nous partageons la volonté de rendre plus social l'accès au conservatoire. Dans le 14e (et à Paris), le taux d'accès des enfants au conservatoire par rapport à la province est de l'ordre de la moitié. Nous sommes à Paris, la capitale de la France, la ville qui devrait le plus assurer l'accès des enfants à la musique, et le taux d'accès au conservatoire est de 50 % inférieur à la moyenne nationale ! C'est vraiment inouï que l'on n'en tire pas les conséquences, hormis la volonté de faire du social, le social étant compris comme : « Déménageons la pénurie à la périphérie de l'arrondissement ».

Je pense qu'élargir l'accès au conservatoire, c'est faciliter la vie des parents et des enfants qui s'y rendent. Aller au conservatoire, c'est trois fois par semaine : les enfants vont prendre les transports en commun trois fois par semaine, le soir, pour aller Porte de Vanves (je n'ai rien contre la Porte de Vanves, je n'habite pas loin et j'adore ce quartier). C'est totalement déraisonnable. Empêcher l'accès à un service public, aller à l'encontre de la volonté des parents et des usagers, je trouve cela délirant !

Je voterai bien évidemment contre ce projet de délibération et je m'associerai à toutes les actions que ne manqueront pas de mener les parents d'élèves car nous ne désespérons pas que le bon sens prévale. Je m'associe à leur demande de reporter cette délibération et d'entamer une concertation sur cette question.

Nous n'avons pas le droit de rater cela. Cela fait très longtemps que l'on attend une extension du conservatoire du 14e. Nous allons complètement dans le mur. Cela me consterne et me révolte ; nous ferons tout notre possible pour que ce projet ne voit pas le jour.

M. LESAIN

Cette fois, nous ne sommes pas frustrés, nous sommes choqués par la présentation de cette délibération. Nous sommes choqués, monsieur CHERKI, pour une bonne raison : courant février, la mairie de Paris a publié un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du conservatoire municipal au 2, impasse Vandal.

Les réponses des entreprises étaient à déposer avant le 19 mars dernier. Aujourd'hui, vous nous demandez de vous donner l'autorisation de lancer cette même procédure de consultation qui est close depuis 10 jours !

De deux choses l'une :
- soit la procédure qui vous autorise à lancer le marché est obligatoire, et depuis le 19 mars dernier vous êtes dans l'illégalité la plus totale, puisque vous l'avez lancée avant d'obtenir l'autorisation de ce Conseil ;
- soit cette délibération n'est pas obligatoire au regard de la loi, et c'est un semblant de consultation du Conseil d'arrondissement. Dans cette hypothèse, nous n'allons pas nous associer à votre mascarade de démocratie. Nous ne voyons pas bien comment vous pourrez maintenir une délibération qui est vidée de sens depuis que le marché a été publié.

Le marché est là !

Indépendamment des aspects juridiques, vous connaissez très bien notre position sur ce sujet. Nous l'avons exprimée plusieurs fois devant cette assemblée et devant les habitants. Nous sommes tout à fait conscients des difficultés que rencontrent les usagers du conservatoire, elles ne sont pas nouvelles, elles datent de plus d'une dizaine d'années.

En n'engageant rien avant aujourd'hui, votre municipalité s'est mise dans une situation extrêmement confortable pour nous expliquer que si l'on veut un nouveau conservatoire, c'est là et nulle part ailleurs ! Les parents et les enfants attendent depuis 10 ans et vous agitez l'urgence comme principal argument !

Ce ne sont pourtant pas les opportunités foncières qui manquent dans le 14e. Il y a des parcelles de travaux dans le secteur d'Alésia et de la Porte d'Orléans. Vous avez le projet de déplacer le musée Jean Moulin Général Leclerc dans un nouvel espace de 3 800 m2, la même surface que le conservatoire place Denfert Rochereau. Cela veut dire qu'une surface assez proche se libère à Montparnasse. Je ne parle même pas de Saint-Vincent de Paul, que vous balayez d'un revers de la main, en nous expliquant que cela prendrait trop de temps, alors que rien ne vous empêcherait de mener une opération dès l'acquisition de la parcelle en la sortant de la ZAC.

Déplacer le conservatoire eu 29 boulevard Brune fera très peu d'heureux en termes d'accès. Nous venons d'en avoir une expression claire de la part des parents.

Vous assumez vouloir installer ce conservatoire à cet endroit pour une raison, sa démocratisation, et le fait que les élèves soient issus pour une plus grande part d'un quartier Politique de la Ville
Votre crédo, c'est : le conservatoire est placé là, donc les élèves seront mécaniquement originaires du quartier Porte de Vanves. C'est un objectif louable, mais c'est un raisonnement très simpliste.

MME PETIT

Nous n'avons jamais dit cela !

M. LESAIN

Vous n'avez jamais dit cela ? Je vous renvoie au Conseil du 26 janvier…
Nous maintenons que le meilleur moyen de démocratiser le conservatoire, c'est d'abord de modifier les modalités d'inscription, voire les conditions tarifaires, ce que vous ne faites pas. Vous vous contentez d'augmenter les tarifs pour les hauts revenus mais vous ne diminuez pas ceux des bas revenus.

Nous ne pensons pas non plus que la meilleure solution pour les habitants du quartier de la Porte de Vanves soit forcément de tout faire dans leur quartier sans jamais aller dans d'autres quartiers de

l'arrondissement. Après tout, les jeunes de l'est de l'arrondissement qui veulent fréquenter le Centre d'Animation vont à la Porte de Vanves. Cela ne semble révolter personne, et c'est très bien ainsi.

Choisir cette localisation, c'est aussi accepter que les enfants de la rue du Commandant Mouchotte, qui ne sont pas dans des conditions économiques incroyables, monsieur CHERKI, voient leur temps de trajet plus que doubler, que ceux de la rue Dareau mettent 20 minutes de plus, que ceux de Saint Vincent de Paul (600 logements de plus dont 300 logements sociaux au même tarif que la porte de Vanves) mettent un quart d'heure de plus, que les enfants de la Porte d'Orléans mettent le même temps qu'aujourd'hui.

Il n'y a pas de gain sur ce plan là.

Sur la façon dont a été abordé ce dossier, cet exemple de concertation est une façade.
Il y a moins d'un an, le 10 juin, vous disiez devant ce Conseil, madame PETIT : « Nous poserons les enjeux, nous définirons les besoins, en matière d'auditorium, de nouveau bâtiment, de nouvelles activités, de services au sein de ce nouveau conservatoire. Nous établirons ces besoins et cette faisabilité pour lancer dès le début de l'année 2015 un marché de maîtrise d'œuvre, et lancer sur cette base l'étude de faisabilité, programmation, en concertation avec chacun au niveau du 14e arrondissement. »

Aujourd'hui, vous avez inversé la logique : vous lancez le marché avant d'annoncer à la va vite une concertation pour mai à novembre. Les parents d'élèves, comme nous, attendons toujours les études de faisabilité que vous aviez promises comme préalable au lancement de ce marché.

Nous avons aussi porté devant ce Conseil la possibilité d'interroger les parents d'élèves de façon consultative. Vous avez refusé. Manifestement, vous saviez que cela augmenterait votre isolement sur cette question.

Je résume et je termine : vous demandez aujourd'hui de vous autoriser à lancer un marché qui est déjà lancé, concernant un projet qui n'a toujours fait l'objet d'aucune concertation.

Autant vous dire que nous n'allons surement pas le voter.

M. LIEBAULT

Je suis un peu atterré de certains arguments. On nous dit que les enfants se déplaceraient du nord de l'arrondissement vers le sud de l'arrondissement ; qu'en est-il des enfants du sud de l'arrondissement qui doivent se déplacer vers le nord de l'arrondissement ? Ce n'est pas un discours recevable.
Créer un conservatoire à cet endroit est aussi l'occasion de toucher de nouveaux publics. La musique, en effet, n'est pas réservée à certains quartiers. Dire que les autres quartiers n'ont pas vocation à être bénéficiaires de cette culture, notamment la Porte de Vanves, est un argument choquant.

Par ailleurs, il est dit que l'on déplace la pénurie. Au contraire, cela permet le développement de nouvelles surfaces ! Cela permet d'augmenter la capacité d'accueil de ces structures. C'est donc quelque chose de très positif pour le développement des infrastructures de musique. Je ne comprends pas l'argument de la droite et du centre.

Je terminerai par un souhait de ma délégation aux affaires sociales : la possibilité d'installer Porte de Vanves une véritable maison de l'action sociale. Cela permettrait de regrouper les services sociaux de l'arrondissement, qui aujourd'hui sont dispersés dans différents lieux, entre le SSDP de la rue Léonidas et le CASVP de la rue Brézin. Ce serait très positif, à la fois pour le quartier et pour l'arrondissement. Je soutiens le scénario qui le permettrait. Les conditions d'accueil des usagers des services sociaux ne sont pas acceptables aujourd'hui, en raison de bâtiments inadaptés et très chers.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Je vous propose de ne pas refaire le match, ni de réécrire l'histoire sur ce débat. On veut me faire croire que nous avons pris tout le monde en traître. Ce n'est absolument pas le cas ; ma position est claire depuis la campagne électorale. Notre position n'a pas varié d'un iota ! Je peux ressortir ce que j'ai dit en réunions publiques de campagne.
-brouahaha-
Monsieur LESAIN, la comédie en Conseil d'arrondissement est…
Attention, vous allez être filmé et photographié, mais visiblement, cela vous plaît.

Je ne vais pas ressortir les arguments qui ont été donnés. Ces arguments ne sont pas géographiques.

Nous étions à la fête de la crèche de Marigny. Les parents avaient entendu parler de la rumeur de l'arrivée d'une annexe du conservatoire dans leur quartier. Je leur ai précisé que ce n'était pas une annexe mais « le » conservatoire. Ils étaient plus qu'enchantés.

Je l'ai dit très clairement à la réunion du 21 janvier, où nous avons eu les conclusions des études menées par les services techniques de la Ville de Paris sur les différentes hypothèses d'implantation : ce choix combine à la fois les résultats de ces études techniques et les exigences de calendriers. Je ne serai pas la Maire qui reportera à 2022 ou 2024 la livraison de ce nouveau conservatoire qui répond à deux objectifs (le doublement de la surface et le doublement des inscrits), quand on peut le faire en 2019, sur une parcelle qui appartient à la Ville et qui reste, malgré tout ce que l'on a pu entendre ici, accessible, en transport en commun, à pied, en voiture, en Autolib, en Vélib', en tramway…

De plus, je le redis, les deux salles de danse qui sont à la mairie annexe, seront réservées pour les enseignements artistiques des plus petits. Nous veillerons à ce qu'ils aient des cours de proximité, ici, dans le quartier.

Nous avons tous des enfants, j'ai moi-même un enfant. À 13 ans ou 14 ans, un enfant arrive à se déplacer seul pour aller faire du rugby au PUC, du foot à Didot ou à Élisabeth. Il peut lui arriver de traverser l'arrondissement pour se rendre à ses activités sportives ou artistiques préférées.

Concernant cet argument de la localisation, je l'ai dit en réunion du 21 janvier, nous ne sommes pas d'accord avec un certain nombre de parents. Ils se sont exprimés. Je leur ai demandé de travailler maintenant avec nous sur le fond du projet : quel projet artistique pour quel public, quelles organisations ? Nous allons travailler sur les plus petits, nous allons rassurer et donner des arguments de proximité.

Les délibérations ne sont pas nécessaires à chaque étape de l'opération. Elle prévoit deux scénarios, pour optimiser l'emprise foncière, en étudiant la possibilité d'adjoindre des locaux de la Ville de Paris pour les services sociaux.

Les représentants de parents d'élèves seront associés au jury s'ils le souhaitent. Nous allons entamer des ateliers pour travailler sur le fond du projet.

On me ressort l'arrivée du musée Jean Moulin, comme quoi il serait possible d'y mettre un conservatoire ! Sur Saint Vincent de Paul, nous avons déjà répondu avec des arguments très clairs.

Cette délibération vise à lancer l'ensemble des procédures et à autoriser la Maire de Paris à signer à chaque étape de cette opération.

J'espère que nous ferons mentir cette délibération sur une seule chose, c'est le calendrier. Nous n'avons pas voulu le brusquer, ni la Direction des Affaires Culturelles, ni la Direction de l'Architecture de la Ville de Paris, mais nous espérons que la livraison aura lieu en janvier 2019.

Je vous propose de passer au vote.

M. LESAIN

Explication de vote !

Que monsieur CHERKI se rappelle de ce qu'il a dit le 21 mars 2011 concernant la démocratisation des institutions.
La localisation compte.

« Il n'existe pas de solution à court terme, il existe des solutions à terme. Encore une fois, il faut lier cela à un projet de démocratisation ».

Merci monsieur CHERKI d'avoir oublié ce que vous disiez il y a trois ans.

Nous ne voulons pas participer à vous autoriser à lancer un marché déjà lancé. Nous ne prendrons pas part au vote. Nous ne voulons pas participer à cela.

MME PETIT

C'est ce que vous avez dit tout à l'heure !

Projet de délibération DPA 39

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	3	pouvoirs
Pour :	22	dont	3	pouvoirs
Contre :	1 (MCCG)	dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :	6 (UMP – UDI)			

MME PETIT

Je donne la parole à Sylvie LEKIN pour le programme vélo 2015-2020. Là aussi, comme proposé en début de séance, nous examinerons dans la foulée le vœu proposé par Chantal MERCHADOU et Éric AZIERE, qui est à rapprocher de cette délibération.

- **Projet de délibération 2015 DVD 99**

Programme vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Ile de France. Délégation en matière de marchés publics. Subvention pour l'achat de vélos triporteurs et de vélos cargos sans assistance électrique.

Rapporteure: Mme LEKIN

Mme LEKIN

Merci Madame la Maire.
La municipalité parisienne porte une politique en faveur des modes de déplacement doux, dans le but de réduire les nuisances liées au bruit et à la pollution, améliorer le cadre de vie et maîtriser l'usage de la voiture particulière. Cette volonté s'est traduite dans le Programme d'Investissement de Mandature par une enveloppe budgétaire d'un montant inédit de 110 M€. À ce montant s'ajoutent les investissements pour la création de pistes cyclables, pour les transports collectifs (prolongement du tramway T3, lignes à haut niveau de service sur les quais de Seine et rocades des gares…) et pour la requalification de certains grands axes (avenue du Général Leclerc par exemple), pour un montant qui peut être estimé à environ 40 M€.

Je vais décliner le coût de ces différentes opérations :

- 63 M€ pour l'aménagement de pistes cyclables ;
- 7 M€ pour le stationnement vélo ;
- 30 M€ qui financeront le programme Paris à 30 km/h ;
- environ 40 M€ sur les projets de transport en commun et de réaménagement des grands axes ;
- 10 M€ pour l'aide à l'achat et aux subventions : mesures du plan antipollution, vélos à assistance électrique.

En ce qui concerne les aménagements du 14e :

- axe sud-nord, Porte d'Orléans, Port Royal, Général Leclerc, en passant par Denfert-Rochereau ;
- rocade des fermiers généraux, boulevard Saint Jacques, rue Froidevaux. Cette opération sera concordante avec les travaux de la rue Froidevaux et de la rue Castaldi qui auront lieu en 2016 ;
- rue jean Zay, pour rejoindre le boulevard Pasteur dans le 15e ;
- rocade des maréchaux.

Pour le réseau structurant (c'est le réseau qui rejoint toutes les pistes et les grands axes en toile d'araignée) :
- boulevard Arago, pour la deuxième moitié 2015 ;
- avenue du Maine en 2017.

Les sas vélo seront développées et le cédez-le-passage cycliste sera généralisé. (Cela correspondait avant au « tourne à droite »).

Un plan d'action régional en faveur de la mobilité durable sera mis en place et une aide financière en faveur des aménagements cyclables sera apportée. Une action du STIF aura lieu en faveur de l'inter modalité, des stationnements sécurisés Véligo seront mis en place à proximité des grands axes multimodaux en Ile-de-France (22 places à l'horizon 2020).

Vélib' a rencontré un véritable succès : 286 000 abonnés annuels, 40 millions de location en 2014. Le contrat est renouvelé en 2017.

Des aides seront accordées aux associations de vélo-écoles et aux ateliers de réparation. On développera les itinéraires, les vélos-routes, et les voies vertes, à l'échelle nationale et européenne, à l'image de Véloscénie, que tout le monde connaît, qui démarre en Normandie et traverse le 14e.

Une aide de 400 euros maximum,(une fois), pourra être octroyée à tous les parisiens, pour l'achat de vélos électriques, de vélos triporteurs ou de vélo cargos.

Le Petit Vélib', qui a permis à de nombreux petits Parisiens d'apprendre à faire du vélo est reconduit en 2015.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le Programme vélo 2015-2020 ;
- d'autoriser la Maire de Paris à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, et à prendre toute décision en résultant ;
- d'autoriser la Maire de Paris à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords- cadres de travaux, fournitures et services nécessaires à la réalisation de ce programme ;
- d'approuver la création d'un dispositif de subventionnement des Parisiens pour les aider à acquérir un vélo triporteur ou un vélo cargo sans assistance électrique.

Je vous prie, chers collègues de bien vouloir en délibérer.

Mme MERCHADOU

Merci madame la Maire.
Nous avons bien compris que le Plan vélo que vous avez présenté a pour ambition de prendre une part

active dans le Plan de lutte contre la pollution dont la Ville vient de se doter.
Espérons que le gouvernement y prendra part.
Il s'agit d'une ambition louable qui propose de transformer les parisiens en petits cyclistes. C'est en masse qu'ils doivent emprunter le vélo. Au passage, on pourra même les aider financièrement, comme si la Ville roulait sur l'or !
Mesdames, messieurs, tous à vos vélos, car il faudra qu'en 2020 le vélo représente 15 % des déplacements, contre 5 % à peine aujourd'hui, soit trois fois plus en cinq ans seulement.

Pour atteindre cet objectif, il faudra changer l'échelle. Or ce nouveau Plan est sensiblement identique à celui des années précédentes, qui n'a pas permis d'atteindre les 5 % de déplacement en vélo en 8 ans.

Avant de détailler certains éléments du Plan proprement dit, je voudrais aborder des points de méthode contestables :
- bien que la présentation du Plan ait été repoussée d'un mois, la délibération a été transmise après la date fixée pour le dépôt des vœux ;
-les cartes fournies en annexe sont illisibles et ne permettent d'avoir ni une vision d'ensemble du Plan ni une vision locale de sa déclinaison dans les arrondissements.

On ne peut que progresser sur ces points.

Revenons au Plan Vélo proprement dit : les moyens ne semblent pas à la hauteur des enjeux. On note une absence de véritable réseau express, seul susceptible de permettre un changement d'échelle que vous appelez de vos vœux.

Vous proposez la création de 61 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables aménagées, c'est-à-dire de vraies pistes cyclables, par opposition aux bandes cyclables, couloirs de bus et autres double sens dans les zones apaisées, (qui sont les plus nombreuses et les moins confortables).
Cette proposition est nettement insuffisante et ne porte pas l'ambition d'un réel développement de la pratique cycliste pour tout type de public, en toute sécurité. Nous penserions plutôt à une boucle express cyclable autour de Paris, qui s'inspirerait de la Petite ceinture ferroviaire. Cela dégagerait des kilomètres de réseau supplémentaires et permettrait de réhabiliter les 11 gares ferroviaires désaffectées actuellement. Elles pourraient avoir des affectations diverses, sportives par exemple.

C'est notre première proposition. Votre Plan reste en effet sur du vélo de loisir et manque de parcours, comme dans d'autres capitales européennes. Rien dans ce que vous proposez aujourd'hui ni demain ne permet de traverser Paris de part en part en vélo de manière ininterrompue.

Nous notons également une absence de logique métropolitaine. Le Plan proposé ne traite pas des portes de Paris ; c'est regrettable pour notre arrondissement. Ces portes mal aménagées ne permettent pas un passage aisé du périphérique pour les cyclistes entrant ou sortant de Paris. Il faudrait aménager les portes pour pouvoir créer une continuité cyclable métropolitaine. C'est notre deuxième proposition.

Une autre faiblesse de ce plan concerne l'absence de vision sur les places de Paris. Aucune solution n'est envisagée pour que les cyclistes puissent emprunter ces places en toute sécurité, comme sur la place de l'Étoile, de la Concorde ou du Trocadéro. Pour le 14^{e}, nous proposons un aménagement cyclable de la place Denfert-Rochereau et du tronçon du réseau principal (qui va jusqu'à la Gare Montparnasse) dès cette année.

La question de l'état des chaussées n'est pas abordée non plus. C'est pourtant un sujet majeur en matière de sécurité.

S'agissant du stationnement et des sites intermodaux, un projet a particulièrement retenu l'attention de notre groupe, c'est celui de la vélo-station du souterrain de l'avenue du Maine, qui devait faire l'objet avant toute décision d'une étude approfondie. Cette étude aurait-elle déjà abouti ? C'est une question que je pose. Compte tenu des perturbations de circulation à craindre, nous nous élevons contre ce projet qui doit être lié à la restructuration du quartier Gaité-Vandamme. Dans l'attente, les parkings inoccupés du Centre Gaité pourraient être utilisés pour les vélos.

Je voudrais enfin évoquer les relations entre les différents acteurs de l'espace public. Ces relations doivent être pacifiées. Un projet ne peut aboutir que s'il est compris par les différents protagonistes et s'il s'inscrit dans une démarche gagnant-gagnant et non dans une démarche concurrentielle. Or dans votre Plan Vélo, les axes cyclables ne sont pas conçus comme une véritable alternative à l'automobile mais sont porteurs d'exacerbation des relations entre les différents utilisateurs, les cyclistes, les automobilistes et même les piétons, certains aménagements étant pris sur les voies piétonnes.

C'est pourquoi il nous paraît important de proposer les gouvernances locales pour une bonne compréhension de la circulation cycliste par tous, au sein de comités adaptés dans les arrondissements.

Pour conclure, je voudrais souligner que les centristes ont toujours soutenu l'extension du vélo à Paris. Nous attendions ce programme avec gourmandise. Notre attente est déçue par le manque de souffle de ce Plan qui trouvera très vite ses limites.

Nous regrettons qu'aucune proposition vis-à-vis de l'exposition des cyclistes à la pollution n'ait été formulée. Or, les cyclistes, vous le savez, sont les plus exposés aux particules fines en cas de pic de pollution. Encourager la pratique de masse du vélo sans prévoir de mesures d'accompagnement spécifiques en période de pic relève de l'irresponsabilité. Il est pour le moins paradoxal que les cyclistes en fassent les frais alors que le Plan dont ils sont censés assurer le succès a pour objectif de lutter contre la pollution.

Je vous remercie.

M. LIEBAULT

Les élus communistes saluent cet ambitieux Plan vélo 2015-2020 : il pose les conditions, cela a été dit, pour que la part du vélo passe de 5 % à 15 %.

Les investissements prévus en faveur du vélo font partie des mesures qui amélioreront la qualité de l'air et la qualité de vie des parisiennes et des parisiens.
L'augmentation de la part d'utilisation du vélo par l'augmentation du Vélib, les consignes près des arrêts de transport en commun et l'organisation de la circulation parisienne participent à la réduction de la pollution sonore et atmosphérique.

Je note aussi que la contribution de la Région Ile-de-France va également dans le bon sens et montre que la question de la préservation de l'environnement doit faire l'objet de financements croisés, ce que remet en cause, d'ailleurs, la réforme territoriale en cours.

Le 14e arrondissement est directement concerné par le projet d'aménagement de nouvelles pistes cyclables. Ce projet propose notamment des aménagements sur le boulevard des maréchaux Sud et sur le boulevard Arago dans les deux sens. Le Plan vélo souligne également la situation de la rue d'Alésia, qui ne présente aujourd'hui aucune piste cyclable et qui fonctionne très difficilement du fait des usagers nombreux, de la circulation importante, des lignes de bus, des livraisons etc. Sur ce point, le Plan vélo se limite à annoncer l'aménagement de carrefours grâce à des sas vélo et des cédez le passage cyclistes, dont Sylvie LEKIN a parlé. Cela montre, je voudrais insister là-dessus, que développer le vélo demeure impossible si on ne réduit pas massivement la circulation routière dans son ensemble, en particulier grâce à la promotion des transports en commun et surtout par un aménagement du territoire qui rapproche le lieu d'habitation et le lieu du travail. Il faut donc un plan global. La condition de réussite des circulations douces est que les circulations collectives soient également développées.

Nous avons, en tant qu'arrondissement, un rôle à jouer pour la réussite du Plan vélo.

Je ne vais prendre qu'un exemple qui nous donnera matière à propositions dans le 14e. Le Plan vélo prévoit d'encourager les associations à mettre en place des ateliers de réparation, notamment en fournissant des vélos et des petits outillages, et en montant des projets par le biais de la Politique de la Ville, des Centres sociaux et des Centres d'animation. C'est très positif. C'est à nous, en tant qu'arrondissement, de penser la mise en œuvre de ces structures, en rendant leurs services accessibles. Nous pouvons nous appuyer sur l'expérience très positive de l'atelier Bastille mais aussi de l'atelier

Cyclofficine dans le 20e arrondissement, qui est un modèle en la matière. On y développe énormément de services très intéressants. Le recyclage des pièces détachées permet de réparer son vélo à moindre coût. L'activité de l'association est non lucrative, afin de soutenir au maximum l'usage du vélo en ville.
Les vélos récupérés et réparés sont vendus aux personnes qui le souhaitent. Dotés d'une remorque équipée, des animateurs d'ateliers interviennent dans les collèges et dans les lycées pour apprendre aux jeunes cyclistes à entretenir et réparer leur vélo. L'apprentissage du vélo pour les adultes et l'apprentissage de la circulation en ville sont aussi des activités proposées par l'atelier. Ils prévoient également d'organiser des ateliers de rue, des bourses aux vélos et des animations enfants. La création de ces ateliers de réparation pourrait être conçue sur un modèle mixte, avec l'utilisation salariés-bénévoles, et la création d'emplois de l'économie sociale et solidaire.
L'exemple donné par Cyclofficine dans le 20eme montre que ces ateliers de réparation sont plus que des ateliers de réparation. Ils deviennent véritablement des pôles de développement pour le vélo par quartier. Je sais que l'association Vélorution propose la création dans chaque arrondissement d'une structure de ce type, qui rayonnerait dans l'ensemble du quartier. Ce serait très positif.

Dernière petite réflexion : une aide au financement des triporteurs vélos est proposée, mais comment les particuliers qui achèteront ces triporteurs pourront-ils stationner ? Prévoit-on dans les places de stationnement qui seront créées des places spécifiques pour les triporteurs ?

Pour conclure, je citerai le philosophe Yvan ILLICH : « Les usagers briseront les chaînes du transport surpuissant lorsqu'ils se remettront à aimer comme un territoire leur îlot de circulation, et à redouter de s'en éloigner trop souvent. »

Je vous remercie.

Mme PETIT

La classe !

Mme KOSCISKO-MORIZET

Je suis troublée car je n'ai rien trouvé comme citation.

Dans ce Plan se trouvent des propositions intéressantes qui vont dans le bon sens, mais il part d'une base qui n'est pas si fameuse. C'est l'occasion de faire le bilan de ce qui a été fait dans ces dernières années, où se manifeste un décalage entre une communication très efficace -appuyée sur un projet et une réalisation innovante, le Vélib'-, et le développement du vélo au quotidien, qui a souffert d'un défaut d'investissement et d'un défaut de cohérence.

J'avais eu l'occasion de le dire dans ce Conseil : Paris est passée depuis 2011 du 7ème rang des villes « Bike-friendly » au 14ème rang. Il y a donc eu entre 2011 et 2013 une régression de 7 rangs alors que Bordeaux et Nantes sont à la 4ème et 5ème place de ce classement mondial.

Pourquoi une telle régression ? Du fait de l'insuffisance d'espaces protégées ; cela a été soulevé par les usagers dans la consultation internet.

Cette réalisation innovante qu'est le Vélib' a mal masqué un défaut de développement d'espaces protégés. En termes numériques, on a l'impression qu'il y a eu une augmentation, mais l'essentiel de cette augmentation s'est fait par la création des doubles sens, qui ne sont pas particulièrement des lieux sécurisés et agréables pour la pratique du vélo. Ils peuvent avoir un intérêt pour liaisonner des couloirs sécurisés, mais ils ne sont pas une fin en soi. Ils peuvent encore moins se substituer à un réseau conçu pour la pratique du vélo. Le réseau est insuffisant en quantité, ainsi qu'en qualité. On manque cruellement de grandes boucles et de grandes traversantes qui permettent d'avoir une pratique du vélo étendue.

L'exposé du motif du vœu concède d'ailleurs ce bilan insuffisant, à travers des formules plus ou moins contournées, genre : « Les couloirs de bus sont moins appréciés par les cyclistes… »
C'est vrai, c'est moins sympa de faire du vélo entre deux bus !

La diminution de la pollution constitue également un enjeu car les cyclistes y sont directement exposés, surtout quand on est dans le couloir de bus ou quand l'offre de stationnement est incomplète et insatisfaisante.

Dans ce contexte, l'objectif que se fixe ce Plan Vélo est louable. Le problème, c'est qu'il y a déjà eu des plans et quand on voit que la création d'une offre complémentaire se traduit uniquement par la création de doubles-sens, on peut avoir des inquiétudes.

De plus, les moyens qui sont mis sont très modestes : 100 millions d'euros pour toute la mandature. À titre de comparaison, le grand Londres va mettre 1,3 milliards sur 10 ans. Si on regarde les villes de province, nous sommes également très en arrière.

Les projets eux-mêmes vont plutôt dans le bon sens ; ils reprennent d'ailleurs beaucoup de choses que nous avions proposées, y compris au sein de ce Conseil :
- la création d'un réseau principal d'axe nord –sud est-ouest qui aujourd'hui manque cruellement ;
- la création de rocades cyclables, même si nous regrettons que la Petite Ceinture ne soit pas réutilisée alors que c'est un véritable potentiel sous-exploité ;
- la création de stationnements vélo, même si nous serons très en deçà de la demande.

Un coup de chapeau peut être porté à la proposition d'un abonnement unique pour les points de stationnement sécurisé, avec un regret : ce n'est pas suffisamment développé, aussi ne comprend-on pas comment cela va fonctionner et selon quels tarifs.

Je voudrais faire quelques remarques sur la question du tunnel du Maine. Cela a été évoqué par Chantal MERCHADOU. En février, Jean –Louis MISSIKA a répondu en Conseil de Paris à nos collègues écologistes que l'on ne pouvait acter ce projet sans une étude sérieuse. Les études sérieuses ont-elles eu lieu ? On ne comprend pas s'il est proposé une fermeture complète du tunnel du Maine ou un resserrement avec un aménagement. Faire un resserrement avec un aménagement est envisageable car le tunnel du Maine n'est pas si fréquenté que cela. Par contre, une fermeture complète sans une autre étude ne nous semble pas sérieuse.

Le Plan parle d'une liaison Stalingrad-La Villette, Arsenal- Place d'Italie-Cité U. Nous nous demandons où passe la liaison Place d'Italie-Cité U. Cela mériterait d'être précisé. Les aménagements actuels laissent à désirer en termes de sécurité et mériteraient d'être pris en compte dans des rénovations de configurations. Une telle configuration est proposée pour la troisième fois sur le boulevard de Magenta ! Il faudra faire un jour le bilan de tout ce qu'a couté la mauvaise configuration initiale du boulevard Magenta ; c'est bien de le refaire une troisième fois, car c'est vraiment dangereux, mais cela pose quand même un problème.

Il y a un problème sur la piste cyclable de la rue René Coty, qui n'est pas bien signalisée, ainsi que sur l'avenue Jean Moulin côté Alésia ; le croisement entre les piétons et la piste cyclable est matérialisé à minima à cet endroit. C'est très dangereux, le risque de collusion entre les piétons et les cyclistes est très important. Cela doit d'ailleurs se produire régulièrement, je pense.

Je finirai en disant qu'il n'y a pas vraiment de mesures sur la sécurité des cyclistes et sur la sécurité en général. Je voudrais soulever le problème récurrent de la circulation des vélos sur les trottoirs, notamment avenue du Général Leclerc. C'est un sujet connexe au sujet précédent. Là où la piste cyclable est mal matérialisée, les piétons ont l'impression d'être chez eux, et là où ils sont vraiment chez eux, les vélos roulent quand même. Cela pose des problèmes de cohabitation.

Merci.

Mme LEKIN

En tant qu'élue écologiste, je me réjouis que votre préoccupation à tous les trois soit de supprimer la voiture. J'applaudis, car faire du vélo, c'est être soumis à la pollution. Je retiens vos propositions et nous

allons nous mettre au travail.

Vous parliez des grands axes. Vous avez cité le réseau express vélo, madame KOSCIUSKO-MORIZET. Il s'articule autour de trois grands axes : (nord-sud, est-ouest, Stalingrad-Bassin de l'Arsenal), de l'axe Seine qui se poursuivra, et de trois rocades autour des quartiers centraux, (la rocade des fermiers généraux que j'ai déjà citée), et le boulevard des Maréchaux.

Je voudrais revenir sur le stationnement : il y aura 10 000 places de stationnement en plus. Ce seront des aires de stationnement sécurisées sur l'espace public et on demandera aux copropriétés et aux bailleurs des endroits pour installer des locaux vélos. Cela pourrait être aussi sur des parkings, puisqu'il y a des places disponibles.

Il y aura chaque année un plus. Ce Plan Vélo n'est pas fermé : le budget est doublé par rapport à la dernière mandature. Comme le soulignait madame KOSCIUSKO-MORIZET, c'est une amélioration par rapport à l'existant. Nous ferons en sorte que cette amélioration se poursuive.

Mme PETIT

C'est vrai que l'on peut faire toujours plus. Mais c'est déjà un budget important qui est consacré à la mise en œuvre de ce Plan Vélo.

Un an après les élections, au fur et à mesure que nous adoptons des plans et des schémas, que ce soit pour la lutte contre la pollution, pour des projets de Plan Vélo, ou autres, à chaque fois nous avons porté des aménagements structurants pour des axes de notre arrondissement ou pour Paris, comme une entrée dans Paris, une grande avenue (comme l'avenue du Général Leclerc ou l'avenue du Maine), ou des liaisons entre la place Denfert Rochereau et la gare Montparnasse.

L'idée est que ce plan soit effectivement réalisé. C'est plus facile à dire qu'à faire, mais nous nous y engageons pleinement.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour la sécurité des cyclistes et pour l'ensemble des usagers de la voirie et de l'espace public. Quand par exemple nous rectifions l'aménagement de la piste cyclable devant l'Institut Mutualiste Montsouris, ce sont des budgets d'investissement qui s'ajoutent au Plan Vélo et qui sont localisés dans chaque arrondissement.

Je trouve que c'est une très bonne feuille de route, soumise en amont à la concertation et la participation des parisiens, et je vous propose de l'adopter.

J'ai noté la question sur le schéma de circulation entre la Place d'Italie et la Cité Internationale Universitaire, mais je ne suis pas la spécialiste.

Pour la traversée de l'avenue du Maine, les différentes options de ce tunnel sont à l'étude. Elles sont sur le point d'être rendues. Plusieurs scénarii sont possibles. Ils seront soumis à la concertation et à enquête publique, dans le cadre de l'enquête menée sur ce secteur ; l'avenue du Maine fait actuellement l'objet de discussions entre les aménageurs et la Ville de Paris.

Je vous propose de passer au vote, avant d'aborder le vœu de madame MERCHADOU.

J'annonce que Mme POLSKI a donné pouvoir à Cédric GRUNENWALD pour la fin de ce Conseil.

Projet de délibération 2015 DVD 99

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	4	pouvoirs
Pour :	30	dont	4	pouvoirs

-V14 2015 13

Vœu proposé par Chantal MERCHADOU et Éric AZIÈRE (UDI-MoDem) relatif à la création d'une continuité cyclable entre Denfert-Rochereau et Montparnasse

Mme MERCHADOU

Dans le Plan Vélo que vous proposez, il nous a paru intéressant de nous attaquer en priorité au 14e, et de réaliser, si possible dès cette année, à partir de l'embellissement de la Place Denfert-Rochereau que vous avez proposé en début de séance, le réseau principal, de la Place Denfert-Rochereau à la gare Montparnasse, en passant par la rue Froidevaux et l'avenue du Maine.

Merci.

Mme PETIT

Dès cette année, non. Par contre, ce qui va être réalisé, c'est le tronçon commun 13e-14e d'un aménagement cyclable sur le boulevard Arago. En 2016 est prévu l'aménagement du tronçon sur la rue Froidevaux entre Denfert-Rochereau et l'avenue du Maine. Nous avons eu avec les services de la Ville une discussion sur la cohabitation entre un chantier de cette importance rue Froidevaux, et un autre chantier aussi important rue Daguerre, afin d'éviter de congestionner ce secteur et d'entraîner de nombreuses crises de nerfs.

Nous travaillons sur ces calendriers, sachant que le tronçon avenue du Maine serait inscrit dans une autre étape. Il faudrait voir si cela pourrait être fait dès 2017, sans casser ce qui viendrait d'être fait sur l'ilot Gaité.

Si cette réponse vous satisfait, je vous propose de retirer votre vœu.

MME MERCHADOU

Nous retirons notre vœu.

Mme PETIT

Vous avez à votre disposition tous les moyens possibles pour savoir si effectivement ces engagements seront tenus. Je vous remercie en tous cas de retirer votre vœu.

- **Projet de délibération 2015 DU 10**

Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème, 19ème et 20ème)

Rapporteur : Mme AUFFRET

Mme AUFFRET

Cette délibération concerne le protocole cadre entre la SNCF-Réseau (ex-RFF), qui fait partie du réseau ferré national, à l'exception d'un tronçon de la Petite Ceinture situé à l'ouest, l'un dans le 17e, l'autre dans 16 e arrondissement. Le reste fait partie du Réseau Ferré National.

Le paysage actuel de la Petite Ceinture est le résultat d'une rencontre heureuse entre espace ferroviaire,

nature et espace urbain. Une végétation sauvage spontanée, typique des friches urbaines, s'y est développée. Les différentes strates qui le composent ont une utilité tant écologique que paysagère.

Toutefois, au fil des années et en raison du manque de fonctions et d'usages valorisants, la Petite Ceinture a subi des dégradations diverses qui nuisent à sa préservation.

Dès 2006, la Ville de Paris et RFF se sont engagés conjointement sur les vocations et le devenir de la Petite Ceinture à Paris à travers la signature d'un protocole d'une durée de cinq ans, (prolongé de 4 ans) préservant la possibilité à terme d'une réutilisation ferroviaire et définissant les principes d'aménagement locaux permanents ou temporaires sur ces emprises.

La mise en œuvre de ce protocole s'est notamment traduite en 2006 par :

- la mise en place d'un nouveau mode d'entretien des emprises de la Petite Ceinture : des chantiers d'insertion par l'activité économique ont été utilisés ;
- l'aménagement de plusieurs jardins ou promenades publics dont l'un rue de Coulmiers dans le 14 e arrondissement ;
- la cession par RFF et la SNCF de la majeure partie des anciennes gares. Dans le 14 e, il s'agit de la gare d'Ouest-Ceinture, rachetée par un architecte et cédée à une start-up qui travaille dans les applications informatiques. La gare Montrouge, en cours de travaux a été rachetée par Nexity, livrée à Paris Habitat pour en faire un lieu culturel géré par la Bellevilloise.

Une étude a été réalisée en 2011-2013 par l'APUR et une concertation publique a été organisée en janvier et février 2013. La phase de concertation a permis de faire émerger des grands principes : réversibilité des aménagements, conservation de la continuité du linéaire, préservation du caractère unique de la Petite Ceinture, valorisation du patrimoine, mixité des usages, ouverture au public et sauvegarde du corridor de biodiversité.

Cette délibération présente un nouveau protocole qui s'articule autour de 3 axes :

1/ La mise en valeur du patrimoine naturel, architectural et paysager et des usages diversifiés

La Petite Ceinture a un caractère très particulier. L'idée est de préserver ses qualités écologiques et son rôle climatique et utiliser tout ce qu'elle porte comme projets.

2/ L'élaboration d'un plan-programme partagé pour le devenir de la Petite Ceinture

La Ville de Paris et la SNCF lanceront une consultation pour choisir un prestataire spécialisé qui les assistera dans cette démarche. Cette AMO pourra s'appuyer si nécessaire sur un appel à projets.

3/ Les modalités de déploiement du plan-programme et de mise à disposition des emprises

La Ville de Paris et la SNCF définiront par voie de conventions les conditions, notamment juridiques et financières, de mise en œuvre des différentes actions prévues dans le préprogramme que je viens de citer.
Par ailleurs, des conventions d'occupation pourront être consenties à des porteurs de projets, sélectionnés conjointement par les deux partenaires sur la base d'appels à projet.
Ces conventions de mise à disposition ou de superposition d'affectation seront consenties à titre gratuit par la SNCF, la Ville de Paris s'engageant en contrepartie à prendre en charge l'aménagement et l'entretien des espaces ainsi ouverts au public, à l'exception des dépenses liées à la remise en état des ouvrages ferroviaires.

Ce protocole aura une durée de 10 ans. Je vous invite à l'approuver.

M. LIEBAULT

J'aurais préféré que cette délibération soit rapportée par madame LEKIN, adjointe aux Transports.

Un protocole d'accord sera donc signé avec la SNCF-Réseau sur la désignation de l'emprise de la Petite Ceinture. Ce protocole cadre doit permettre de définir les modalités opérationnelles et financières de la réalisation de l'ouverture à la promenade de plusieurs tronçons de la Petite Ceinture.
Un diagnostic et un état technique de l'infra structure sera réalisé par la SNCF et la Ville de Paris d'ici juillet 2015.

Tout cela est bel et bon, mais en mettant à la disposition ces emprises, la SNCF se contente de poursuivre son désintérêt pour cet élément du réseau, en se contentant de confier à la Ville de Paris l'aménagement et l'entretien de ces espaces. Pourtant, la question de la Petite Ceinture pose un vrai débat, celui de la question de la potentielle activité ferroviaire du site, dans le but de l'indispensable développement du transport ferroviaire de marchandises, pour lutter contre la pollution à Paris et permettre aux marchandises d'entrer dans Paris.

L'étude de l'APUR et de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Régional d'Ile-de-France souligne l'atout ferroviaire de la Petite Ceinture. Pour améliorer la qualité de l'air, le nécessaire report des camions de marchandises par le rail ou par le fleuve devrait être au cœur des politiques d'aménagement de Paris, avec un vrai développement de pôles de logistiques plurimodaux. La Petite Ceinture fait partie des solutions envisagées pour organiser ce report, qui devra inclure des modes et des moyens de transport non bruyants, pour limiter les nuisances subies par les riverains et les habitants des Maréchaux.

Il faut donc veiller, pour ne pas nuire à ce potentiel :
- à ce que les aménagements prévus puissent permettre une réelle réversibilité des usages ;
- en cas de décision de réutilisation ferroviaire du site, à ce que les rails, ballasts et traverses ne soient pas déplacés ou supprimés et soient régulièrement entretenus, l'entretien étant la condition de la réversibilité. Il ne faudrait pas empêcher la seule destination réellement utile de la Petite Ceinture, simplement pour aménager les quelques tronçons hors tunnel effectivement susceptibles d'accueillir une promenade, et qui seraient le plus souvent enterrés.

Les élus communistes déposeront donc au Conseil de Paris un amendement à la délibération sur ce sujet. Ils demanderont également, par le biais d'un vœu, des Assises du transport et de la multi modalité, pour étudier les alternatives au mode de fret routier, que ce soit le rail, les voies fluviales ou les pratiques du dernier kilomètre, préparées par des ateliers de concertation.

C'est pourquoi, en l'absence de détails précis sur les garanties de réversibilité, et en raison du manque de perspectives politiques sur le développement du fret à Paris, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LESAIN

Nous allons voter cette délibération, non parce que le projet nous semble parfait (il est assez pauvre en informations concrètes), mais pour marquer clairement notre volonté que quelque chose soit fait sur cet espace, que des prises de décision interviennent et que l'on en termine avec l'état de délabrement dans lequel il est laissé depuis des années. J'aurai l'occasion d'y revenir avec le vœu que j'ai déposé sur son entretien.

Cela fait plusieurs mandatures que votre majorité s'est engagée sur la Petite Ceinture, comme sur d'autres sujets sur lesquels nous sommes intervenus ce soir.

En 2008, Pierre CASTAGNOU s'était engagé en toutes lettres à la rénovation de l'avenue du Général Leclerc, du centre sportif Élisabeth, et à l'aménagement de la Petite Ceinture. Je vous renvoie donc sur ce sujet à ce que le Conseil d'arrondissement votait en décembre 2008, indiquant qu'un projet d'aménagement de la Petite Ceinture serait réalisé avant la fin du mandat 2008-2014.

Je vous renvoie surtout aux échanges de 2006. Comme madame AUFFRET l'indiquait, il y a 9 ans, ce jour-là, le Conseil d'arrondissement votait un protocole d'accord avec RFF. Monsieur DUTREY, à l'époque adjoint, nous expliquait qu'il était impossible de laisser en ville autant d'espaces verts fermés au public et que ce protocole permettait de régler ce problème ainsi que celui de l'entretien de la Petite Ceinture.

Un peu plus tard, le Conseil d'arrondissement a voté un texte expliquant qu'il serait regrettable de ne pas profiter de la possibilité offerte par ce protocole signé pour cinq ans.
Au moins un point positif : en 9 ans, le projet n'a pas changé. Vous n'avez aucun résultat, mais vous avez la cohérence pour vous !

Donnez-nous des échéances contraignantes, ce que ne contient pas cette délibération. Sinon, je vous propose de me donner rendez-vous dans 9 ans !

M. AZIERE

Visiblement, nous sommes dans la nostalgie. J'entendais monsieur LIEBAULT parler de la Petite Ceinture et de sa vocation ferroviaire. C'est vrai que nous avons remarqué que les initiales de la Petite Ceinture étaient « PC » ; je peux comprendre qu'il ait une certaine nostalgie.

En ce qui concerne la position de notre groupe, nous souhaitons que les tronçons soient destinés et à la promenade et aux déplacements en vélo. Je raccroche cette délibération au Plan Vélo : la Petite Ceinture n'est pas exclusivement consacrée à la promenade à pied, elle pourrait aussi être consacrée à la promenade en vélo. L'activité de vélo ne porte pas atteinte au développement de la biodiversité, en tous cas pas de manière plus importante que l'activité pédestre. Toutefois, à partir du moment où il y a activité, il n'y a plus de biodiversité au sens strict du terme.

On pourrait très bien créer une piste de vélo sans enlever les rails. C'est une opportunité unique à Paris de créer une voie express pour les vélos. Cela donnerait 22 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires entre Évangile et Bercy à l'est, entre la porte d'Ivry et le pont du Garigliano au sud.

Il faudrait pousser la réflexion afin d'organiser une jonction cyclable entre les deux axes est et sud, étant donnés que les tronçons qui étaient utilisés pour le fret des marchandises ont peut-être vocation à garder cette affectation.

Dans le projet dont nous avons débattu l'année dernière se trouve le projet de réhabilitation de onze gares sur les neuf tronçons dédiés à la promenade, et de deux sur le tronçon nord dédié au fret. On pourrait imaginer affecter les différents sites de ces gares à des activités culturelles, sportives, pédagogiques, etc.

C'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération.

M. RENARD

Je ne reviendrai pas sur les questions de biodiversité, de trame verte et de fonction thermorégulatrice de la Petite Ceinture dont vous avez déjà parlé. Je voulais attirer votre attention sur un autre sujet, celui de l'aménagement de la ville. Aujourd'hui, nous sommes dans une ville où tout est aménagé. Le moindre petit espace est aménagé.

La Petite Ceinture garde ce côté friche, qui existe depuis longtemps, qui est peu accessible. Ce côté poétique permet de reconquérir l'imaginaire urbain. Je pense notamment aux adolescents. Cela permet de replonger dans l'histoire de notre ville.

C'est très agréable d'aller se promener avec les poussettes le dimanche dans la partie de la Petite Ceinture aménagée dans le 15è arrondissement. Je dis cela parce que je le fais. Toutefois, y aller en ascenseur enlève du charme à la Petite Ceinture. C'est pourquoi nous veillerons à ce que les aménagements faits dans le 14è préservent le charme de la Petite Ceinture, unique à Paris.

Mme BLAUEL

Merci madame la Maire.

Le groupe écologiste accueille évidemment cette délibération avec beaucoup de satisfaction. Je suis en cohérence avec ce que René DUTREY et la précédente mandature disaient. Effectivement, cela fait plusieurs années que nous sommes mobilisés sur la question de l'ouverture au grand public de la Petite Ceinture pour en faire un espace vert partagé, et ce pour plusieurs raisons : nous manquons encore cruellement d'espaces verts et de respiration à Paris. Nous avons ce triste record de 2m2 d'espaces verts par habitant, ce qui est très peu par rapport aux autres capitales européennes. À forces d'actions au cours des deux précédentes mandatures, avec un certain nombre de programmes et de quartiers où nous développons les jardins partagés, nous avons pu augmenter cette moyenne.

Le deuxième intérêt de cette convention est de préserver la biodiversité. Je souhaite le redire ici : cette diversité de la Petite Ceinture est très riche. On parlait des chauves-souris du 14 e ou du renard. Peut-être avez-vous rencontré l'homme qui a vu le renard au Parc Montsouris ? Je vous renvoie à cette très belle étude sur la biodiversité faite par l'APUR.
La biodiversité n'est pas seulement un sujet urbain. Pour des personnes à la campagne, c'est extrêmement important, c'est grâce à la biodiversité que l'on se soigne, que l'on se nourrit, que l'on s'habille ou que l'on respire. C'est un vrai sujet sur lequel on peut marquer notre empreinte écologique : laisser ces espaces de biodiversité exister. Dans le contexte de souffrance climatique, dans une ville comme la nôtre qui se réchauffe, on a besoin de cet espace pour la rafraîchir.

Je souhaitais revenir sur deux interventions, tout d'abord sur celle de Nicolas LIEBAULT, sur l'éternel débat : Petite Ceinture, fret ou pas fret ? Un élément de réponse avait été donné avec les études faites pour le tramway ; elles avaient montré que remettre le transport sur la Petite Ceinture était compliqué, en raison de la largeur de la voie, du tunnel, du peu de connexions avec les autres moyens de transport, de l'accessibilité. Au-delà de ce que j'ai pu dire sur les espaces verts et de la biodiversité, il faut se poser la question de la proximité avec les habitations. La question du RER D revient souvent dans ce Conseil. Faut-il vraiment remettre de la circulation sur ces voies ?

Je vous rejoins sur un point : dans le cadre de la lutte contre la pollution et du développement durable, il faut rechercher une alternative pour le fret. Le fret de marchandises à Paris, c'est encore aujourd'hui 80 % de camions, 4 % de ferroviaire, et le reste sur la Seine et les canaux.
C'est dire l'importance du travail que nous avons devant nous, auquel nous nous consacrons en tant qu'adjoints. Pour ma part, je préfère des solutions sur l'espace public existant, qui contribuent à rééquilibrer l'espace par rapport à la place des camions ou des voitures (plutôt que d'aller enquêter sur les espaces naturels), et à concilier cette politique de rééquilibrage vers des alternatives. Je pense notamment à l'expérimentation sur le tramway pour le transport de marchandises.

En réponse à monsieur LESAIN, je voulais revenir sur le côté extrêmement positif de cette convention-cadre. Elle nous permet d'avoir des modalités de travail et de dialogue avec RFF. À une époque je faisais partie de ceux qui s'occupaient du dossier d'ouverture du jardin partagé de la rue de Coulmiers . Se heurter en tant que volonté politique à la machine institutionnelle de RFF, je l'ai vécu comme ce qui se passe dans les 12 travaux d'Astérix : il faut avoir le papier bleu pour avoir le papier jaune pour…
Cela a été extrêmement long, 6 ans, et ce n'est pas faute de les avoir harcelés au téléphone.
Ce cadre est donc extrêmement important pour faire émerger les projets d'ouverture de la promenade au grand public.

J'en profite pour poser une question à madame LEKIN, pour laquelle je n'ai jamais eu de réponse ces dernières années. Un amendement avait été déposé par le groupe écologiste sur le projet Nexity pour demander à l'opérateur un ascenseur qui permette l'accès à la Petite Ceinture. Cela a été effectivement mis en œuvre ; cela a permis de créer un accès plus facilement que dans le cimetière de Montrouge, avenue du Général Leclerc.

Pour terminer, je voudrais au nom de notre groupe exprimer des regrets. Le premier concerne nos collègues du 18^{e} arrondissement ; en effet, la convention concerne tout le linéaire, sauf le 18^{e} arrondissement qui pourtant a toujours été au cœur de ces problématiques, de grandes mobilisations citoyennes et de jardins partagés. Le deuxième regret est que nous sommes encore faibles en ce qui concerne la mise en place du dispositif de concertation et sur lequel nous allons devoir adopter une position au prochain Conseil de Paris. En tous les cas, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous voterons cette délibération.

Mme CARRERE-GEE

Je me réjouis de ce projet de délibération, malgré des aspects qui demeurent flous.
J'ai bien aimé votre intervention. J'y suis très sensible. La Petite Ceinture, c'est sauvage, c'est une friche. Je souscris à ce vœu de ne pas trop mettre d'aménagements susceptibles de compromettre cela.

Si cela pouvait ne pas être la zone, ce serait bien également. Il y a de plus en plus de tags et d'éléments peu sympathiques.

Certes il faut entretenir la Petite Ceinture, mais je n'ai pas compris pourquoi l'an dernier dans le 14e, des arbres ont été coupés sur des dizaines de mètres. Il faut prendre soin de la Petite Ceinture.

Mme AUFFRET

Je m'en voudrais de ne pas répondre à une question que tu te poses depuis plusieurs années, Célia.
En ce qui concerne l'ascenseur, ce ne sera pas Nexity. Il y a l'idée d'une porte coupe-feu et c'est peut-être Paris Habitat qui va la payer. Armand dit « pas d'ascenseur » Célia dit « ascenseur ». Cette question va au-delà : si on descend, comment y roule-t-on ? Ces questions se poseront quand on se demandera ce que l'on fait dans la Petite Ceinture. Cela ne sert à rien de pouvoir descendre en ascenseur et de ne pas pouvoir y rouler, ni en fauteuil ni en poussette.

Pour répondre directement à la question : effectivement, l'ascenseur n'est pas programmé sur la partie Nexity, Bellevilloise, Porte d'Orléans, peu importe comment on l'appelle.

Mme PETIT

Cette question de la Petite Ceinture, beaucoup en ont parlé, beaucoup en parlent, mais certains y travaillent pour que cela devienne une réalité sur tout Paris. La première étape était de mettre fin au sempiternel débat entre la Ville, SNCF Réseau et SNCF Mobilité sur l'aménagement et l'entretien.

Je rappelle qu'au cours de la dernière mandature, il y a eu une grande concertation publique menée dans les arrondissements concernés. L'idée n'est donc pas de repartir à zéro mais de s'appuyer sur ces conclusions pour avancer concrètement et réaliser les choses.

Je ne veux pas laisser dire ou entendre que dans le 14e, rien n'a été fait sur la Petite Ceinture. Comme les documents l'indiquent, nous avons réalisé dans le nouveau quartier Broussais l'aménagement de cette promenade plantée, sur la partie couverte de la Petite Ceinture ; cela a été financé en partie sous la précédente mandature, cela finira d'être financé sous la nôtre. Pierre CASTAGNOU, puis Pascal CHERKI ont également travaillé à un aménagement de qualité rue de Coulmiers et avenue du Général Leclerc, pour que cette petite gare devienne propriété de Paris Habitat (ce qui est le cas depuis quelques semaines) avec une vocation publique et culturelle.

Il nous reste sous cette mandature à réaliser l'accès et la définition de nouveaux usages pour le tronçon le plus encaissé, qui se situe entre la rue Didot et la rue Friant.

Nous reviendrons publiquement sur ce projet au moment de l'adoption du Plan programme. En fin d'année, la Maire de Paris annoncera les objectifs et le calendrier prévisionnel des différentes réalisations. Nous suivrons donc le programme de la mandature de façon totalement transparente.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération importante de début de mandature.

Projet de délibération 2015 DU 10

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	5	pouvoirs
Pour :	27	dont	4	pouvoirs
Abstentions :	3 (PCF-FG)	dont	1	pouvoir

- V14 2015 15

Vœu déposé par Madame Bertrand LESAIN, Conseiller du 14e arrondissement, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparenté, relatif à l'entretien de la Petite Ceinture.

M. LESAIN

Merci madame la Maire. Je ne savais pas que ce projet allait être voté ce soir et je m'en réjouis. J'avais proposé un vœu sur l'entretien de la Petite Ceinture.

Considérant que l'environnement, le cadre de vie, la propreté sont des axes revendiqués de la politique municipale, qui demandent beaucoup d'efforts et de volonté ;
Considérant que cet effort n'est pas toujours partagé par les grands propriétaires institutionnels de l'arrondissement et de la ville, comme SNCF ;
Considérant que les espaces de la Petite Ceinture qui traverse notre arrondissement offrent un spectacle désolant, les talus étant jonchés de détritus ;
Considérant que cet état de fait, qui dure depuis des années, est indigne de l'image que nous voulons donner à notre ville pour ses habitants et pour les touristes ;
Considérant que ces espaces sont la propriété de SNCF Réseaux, ex-Réseaux Ferrés de France ;

Moi-même, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, proposons que le Conseil du 14e arrondissement émette le vœu que Madame la Maire de Paris intervienne auprès de Réseaux Ferrés de France pour qu'ils assurent un réel service d'entretien et un nettoyage régulier de l'ensemble de ces espaces, dans le but d'améliorer le cadre de vie des riverains de la Petite Ceinture.

Je rajouterai que ce vœu reste pertinent ; ayant bien lu le protocole d'accord avec SNCF-Réseau, je n'ai pas vu de mention de ce qu'il conviendrait de faire avant l'aménagement programmé. Par contre, il est bien rappelé que l'objectif de SNCF-Réseau, par cette convention, est de réduire ses coûts d'entretien sur cette parcelle, au profit de la Ville, qui en prendrait la charge. Merci.

Mme PETIT

En effet, l'objectif du protocole est de trouver le modèle économique pour l'ensemble des partenaires, SNCF-Réseau et la Ville de Paris et d'éviter de retomber tronçon par tronçon, (ce qui est une aberration), ou d'être sur le même modèle que le tronçon du 15e, qui n'est pas forcément très économique pour la Ville de Paris.

La délibération, sous ses aspects techniques, traite de l'entretien des tronçons de la Petite Ceinture, avec des protocoles de sur-occupation des propriétés. Le 14e arrondissement est l'un des premiers concernés par cette question d'entretien qui va devenir la responsabilité de la Ville de Paris.
Aujourd'hui, la SNCF nous dit clairement que certaines portions ne sont pas entretenues, le talus par exemple. Seules les voies sont entretenues par ce comité d'insertion.
L'idée est de globaliser et de passer à une forme claire d'entretien et de responsabilité. Selon cet accord, cela reviendrait à la Ville de Paris.

Votre vœu propose que la Maire de Paris s'adresse à la SNCF. Elle l'a fait, c'est aussi le résultat de ce protocole cadre.

Par ailleurs, nous avons des réunions depuis l'introduction de ce projet de délibération. Nous sommes récemment revenus avec la SNCF sur cette question de l'entretien plus régulier en attendant qu'ils passent le relais à la Ville de Paris sur certains tronçons qui ne sont pas des plus reluisants. Nous leur avons signalé également des problèmes d'intrusion sur certaines portions (le commissariat est au courant), des trous dans les grillages, des vendeurs à la sauvette…

Je vous propose de retirer votre vœu car la solution est inscrite dans ce que nous venons de voter. En fonction de l'objectif-résultat elle pourra être évaluée à terme dans les mois qui viennent.

M. LESAIN

Nous allons retirer ce vœu sous la réserve expresse que la période transitoire (d'aujourd'hui jusqu'à l'aménagement) fasse l'objet de travaux d'entretien et de sécurité importants. N'ayant pas de date ferme et définitive sur l'aménagement, nous voudrions nous assurer que cette situation ne perdure pas.

Mme PETIT

Merci. Nous vous tiendrons au courant des démarches.
Le vœu est retiré.

Nous allons essayer d'accélérer le mouvement : je passe la parole à Marianne AUFFRET, sur une question de ravalement de façade et rénovation de toiture.

- **Projet de délibération 2015 DLH 77**

24-26 rue de Châtillon (14e) - Ravalement de façade et rénovation de toiture - Autorisations d'urbanisme

Rapporteure : Mme AUFFRET

Mme AUFFRET

Tout est quasiment dit. Il s'agit de la rénovation de façade d'un immeuble au 24-26 rue de Châtillon. C'est un immeuble à usage associatif, avec des espaces verts.

Les travaux commenceront au deuxième semestre 2015 et la livraison est prévue pour la fin 2015.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions sur cette délibération ?
Je vous propose de passer au vote.

Projet de délibération 2015 DLH 77

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	5	pouvoirs
Pour :	30	dont	5	pouvoirs

- **Projet de délibération 2015 DLH 70**

Construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé 66/68 rue des Plantes (14e) - Modification de la garantie de la Ville (12.091.000 euros) demandée par Résidences Sociales de France pour 66 logements PLUS

Rapporteur : Mme AUFFRET

Mme AUFFRET

Cette délibération porte sur une modification de la garantie de la Ville demandée par Résidences Sociales de France, l'opérateur qui va prendre en charge ce point d'accueil. Il existe déjà sur le site de Bon Secours, mais il va être reconstruit ailleurs, pour accueillir plus de personnes (jusqu'à 66) atteintes de troubles neurologiques invalidants suite à un AVC. Ce sont des personnes de 20 à 60 ans résidant à Paris.

Le point précis de la délibération concerne le fait que la Ville de Paris a accordé sa garantie aux emprunts à contracter par la société RSIF pour le financement de la construction neuve et que la libération tardive de l'immeuble par le centre de dialyse AURA (qui sont partis sur le site de Saint Joseph) a entraîné un retard ; de ce fait, les prêts n'ont pu être mobilisés dans le délai de validité de la garantie. Nous demandons qu'ils soient modifiés.

Je vous propose en conséquence le vote de cette délibération.

Mme PETIT

Peut-on rappeler que c'est du logement social ?

Mme AUFFRET

On peut le rappeler. Les foyers d'hébergement comportent une partie de crédits soins et une partie logement.

Mme PETIT

Je soumets au vote cette délibération.

Projet de délibération 2015 DLH 70

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs
Abstentions :	1 (MCCG)	dont		pouvoirs

— **Projet de délibération 2015 DLH 63**

Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

Rapporteur : M. BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cela concerne directement le logement social puisque la délibération concerne le local d'activité et les futurs commerces prévus sur l'îlot des Mariniers, 96 rue Didot. C'est là aussi pour une modification car la RIVP n'avait pas pu utiliser ces prêts à temps.

Il nous est donc demandé d'accorder la garantie de la Ville pour 50 % d'un prêt, soit 484 mille et quelques euros, remboursable sur 30 ans, à taux fixe ou à taux variable, éventuellement assorti d'un différé d'investissement d'une durée maximale de 5 ans.

Le but est de financer des locaux à Broussais, côté rue Didot, qui seront prêts au premier trimestre 2016.

Mme PETIT

Qui demande à prendre la parole sur ce sujet ?

Je vous propose de passer au vote.

Projet de délibération 2015 DLH 63

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs
Abstentions :	1 (MCCG)	dont		pouvoirs

- **Projet de délibération 2015 DJS 198**

Centre sportif Didot (14e) - Ancien bâtiment d'accueil - Autorisation de déposer un permis de démolir.

Rapporteur : M. BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est une demande d'autorisation de dépôt d'un permis de démolir dans un ancien bâtiment situé au sein du centre sportif de la rue Didot, avenue Georges Lafenestre, côté Puces.
Ce petit bâtiment se trouve sur un parvis déformé qui présente des affaissements de terrains.
La Direction de la Jeunesse et des Sports souhaite détruire ce petit bâtiment qui ne sert plus à rien aujourd'hui et combler cet affaissement.

En conséquence, je vous demande d'accepter ce permis de démolir.

Mme PETIT

Nous allons passer au vote.

Projet de délibération 2015 DJS 198

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	5	pouvoirs
Pour :	30	dont	5	pouvoirs

- **Projet de délibération 2015 DAC 213**

Subvention (5.000 euros) à l'association Institut Protestant de Théologie (14e).

Rapporteure : Mme POURTAUD

Mme POURTAUD

Merci madame la Maire. L'Institut Protestant de Théologie, situé au 83, boulevard Arago, est un établissement d'enseignement supérieur protestant et des disciplines religieuses. Il comporte une très importante bibliothèque, à la fois universitaire et patrimoniale. Elle est la seule bibliothèque universitaire de la capitale consacrée à la Réforme et au protestantisme. Elle dispose d'un fonds de plus de 60.000 ouvrages. La Ville soutient régulièrement cette bibliothèque, en particulier pour la numérisation des fonds patrimoniaux et du Fonds Ricœur.

La bibliothèque est ouverte à tous les publics. Sa fréquentation est composée d'un tiers de théologiens, un tiers d'étudiants et un tiers de grand public.

La subvention proposée est de 5.000 euros.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

M. LIEBAULT

Je voudrais souligner que cette bibliothèque que je connais est effectivement ouverte au public. En effet, les fonds ne sont pas seulement destinés aux étudiants en théologie mais aussi à la philosophie, et plus largement aux sciences humaines, donc à tout public.

Or cette bibliothèque se trouve dans l'arrière-cour de la faculté de théologie protestante. Des personnes passant devant la bibliothèque sans le savoir n'ont aucune connaissance de son existence.

Le minimum serait de prévoir une signalétique, car on subventionne, je cite « la communication du fonds » Communication, cela veut dire signalétique, afin que le maximum de personnes aient connaissance de l'existence de cette bibliothèque. Aujourd'hui, il n'y a que la plaque de la faculté, il n'y en a pas pour la bibliothèque. C'est quelque chose qu'il faudrait aménager, afin que la bibliothèque soit connue et accessible à tous.

Mme PETIT

C'est une bonne remarque.

M. FERTIER

Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote. Je voudrais annoncer la procuration de Pascal CHERKI à Hermano SANCHEZ-RUIVO.

Projet de délibération 2015 DAC 213

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	6	pouvoirs
Pour :	30	dont	6	pouvoirs

— **Projet de délibération 2015 DDCT 25**

Subventions (63.500 euros) et conventions avec 7 associations et 1 bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville.

Rapporteure : Mme TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une subvention concernant l'association *Le fil de Soie*, qui promeut les Arts du Cirque, avec laquelle nous avons déjà bien travaillé sur le 156 Losserand. Ses actions sont appréciées des habitants du quartier, des autres acteurs, et des bailleurs. C'est pour cela que Paris Habitat, à nos côtés, a cherché un local pour que cette association puisse s'implanter au sein du quartier de la Porte de Vanves, quartier où il y a peu de compagnies culturelles.

Cette subvention vise à financer en partie les travaux dans ce local de 40 m2 trouvé pour l'implantation de cette association.

M. FERTIER

Nous allons voter en faveur de cette délibération mais nous trouvons curieux de subventionner un bailleur, même s'il s'agit de Paris Habitat, pour des travaux de remise aux normes et d'aménagement. C'est une remarque que nous avons déjà faite dans le passé ; je trouve qu'il y a quelque chose d'un peu gênant.

Mme TONOLLI

Je comprends que cela puisse paraître étrange, mais cela se fait régulièrement, dans le cadre de partenariats avec différents bailleurs.
Nous demandons régulièrement à des bailleurs de mettre à disposition des locaux à des tarifs beaucoup moins importants que les prix des locaux commerciaux, dans les quartiers Politique de la Ville. Du coup, en contrepartie des loyers qui vont être beaucoup moins élevés que ceux des locaux commerciaux, nous participons à ces travaux (sur une ligne du budget Politique de la Ville).
Vous retrouverez cela dans d'autres arrondissements de Paris, avec d'autres bailleurs.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

Projet de délibération 2015 DDCT 25

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30	dont	6	pouvoirs
Pour :	30	dont	6	pouvoirs

Questions orales à la Maire d'arrondissement

- Q14 2015 14

Question posée par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIÈRE, Conseiller de Paris relative à la restructuration de l'ensemble immobilier Gaité-Vandamme

M. AZIERE

Il va y avoir sur ce secteur, début 2016, une ouverture de chantier, qui sera l'un des plus gros chantiers de rénovation urbaine de la capitale. C'est la première pièce d'un puzzle qui va concerner le parvis de la gare Montparnasse et le centre commercial. Les enjeux sont considérables, en termes de bureaux, de commerces et d'équipements. J'ai déjà interpellé Jean-Louis MISSIKA en Conseil de Paris sur ce sujet. Étant habitant du 14e et riverain de ces quartiers qui seront impactés par ces travaux, j'ai été un peu étonné par l'absence de notoriété de l'ampleur des travaux, l'absence de visuels, l'absence de documents émanant de la Mairie pour expliciter aux habitants ce qui allait précisément se passer.

Jean-Louis MISSIKA, quelques jours après mon intervention, avait donné fort opportunément dans le JDD une interview déclinant les travaux de Gaité-Vandamme. C'était un premier éclairage destiné au grand public.

Je sais bien que l'atelier Montparnasse joue un rôle efficace de communication et de concertation entre les partenaires publics et privés. Il me semble qu'il est dans un rôle institutionnel et technique et qu'il n'a pas vocation à communiquer.

Je voulais savoir à partir de quand vous comptez expliquer cela aux riverains de la rue du Commandant Mouchotte, de l'avenue du Maine et de l'ensemble des quartiers qui vont être concernés par ces chantiers ? Un accès au parking sur l'avenue du Maine va surement être percé et des aménagements provisoires lourds en nuisance vont être effectués. À partir de quand comptez-vous prendre une initiative dans ce sens, pour qu'en janvier 2016, les habitants ne tombent pas de leur lit au premier coup de marteau-piqueur, au moment de ces bouleversements majeurs qui vont durer 4 ans ?

Mme PETIT

L'atelier Montparnasse est une démarche de réflexion partagée et de suivi de ce projet d'envergure pour le sud de Paris et pour notre arrondissement.

Le projet qui circule déjà beaucoup est celui de l'îlot Gaité, (le projet Unibail) ; c'est le plus abouti des projets par rapport à la gare, à la tour et aux abords des pieds de la tour.

La démarche de Jean-Louis MISSIKA est d'associer et réunir dans un même groupe de travail les maires des 6^{e}, 14^{e} et 15^{e} arrondissements, ainsi que les porteurs de ces trois projets, afin d'avancer ensemble.
L'ensemble des circulations, des usages et du développement de cette partie de Paris doit être pensée de manière cohérente.

Cet atelier réunit ces porteurs de projet, mais aussi l'APUR, la RATP, le STIF, les différentes Directions de la Ville en charge du suivi de ce dossier, comme la Direction du Développement Économique (il y a un fort impact du développement commercial), et la DVD, (quelles pistes d'aménagement pour les espaces publics ?).

Depuis le début de la mandature, il s'est réuni une fois. Je vous fais passer en ce moment même le compte-rendu de cette réunion qui s'est tenue le 23 octobre. Dès l'annonce de cet atelier, nous en avions informé le Conseil de quartier et les principaux acteurs du périmètre. Nous les tiendrons régulièrement informés des comptes rendus. Nous avons aussi demandé qu'ils puissent être auditionnés par les membres de cet atelier.

Je rappelle que le projet d'Unibail a fait l'objet de nombreuses présentations en Conseil de quartiers et en copropriétés. Nous étions encore en AG de copropriété rue Vercingétorix pour essayer de répondre au maximum de questions.

La composition exacte de cet atelier est indiquée dans le compte-rendu. Les représentants de cette assemblée sont moi-même et Olivia POLSKI, qui suit les questions liées au commerce.

Nous n'avons pas de nouvelle sur la tenue d'une prochaine réunion mais nous vous tiendrons au courant. Je note que pour la prochaine réunion on n'attende pas le compte-rendu pour informer le Conseil.

M. AZIERE

Ma question concernait les moyens de communication des habitants. J'ai vu dans d'autres arrondissements qu'il existait des documents pour présenter un projet de cette ampleur.

Mme PETIT

Cela a été fait à plusieurs reprises en Conseil de quartier. Nous avons toujours dit clairement qu'une enquête publique allait démarrer. La concertation se fait toujours.

M. AZIERE

Ce n'est pas une question de concertation. Je parle bien d'information.

Mme PETIT

Par ailleurs, dans les journaux municipaux, nous sommes souvent revenus dessus, avec des images à l'appui, et présentant ce projet comme grand projet structurant de l'arrondissement.

M. AZIERE

Il manque un dépliant.

Mme AUFFRET

Ce n'est pas totalement fini ; on ne peut pas informer sur quelque chose qui n'est pas totalement fini.

Mme PETIT

Je vous propose de passer à la question suivante posée par monsieur FERTIER.

- Q14 2015 15

Question posée par Stéphane FERTIER, conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIOSKO-MORIZET et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés relative à la sécurisation de la Place Debu-Bridel et plus généralement des abords du Parc Montsouris

M. FERTIER

Merci madame la Maire. Cette question fait suite à un accident de la circulation très grave intervenu le 3 février dernier, mettant en cause un automobiliste et un piéton qui serait décédé.

Cet accident pose la question de la sécurité des abords des entrées du Parc Montsouris, d'une part, et de l'aménagement de la zone 30 à poursuivre dans ce quartier, d'autre part.

Pouvez-vous nous préciser, madame la Maire :

- si vous disposez d'informations sur les causes précises de cet accident (vitesse excessive, mauvaise manœuvre, défaillance technique etc…) ;
- si les séparateurs du bas de l'Avenue Reille (depuis la Place Coluche) détruits depuis des mois seront reposés prochainement ;

Si vous entendez au cours de la mandature :
- . réaménager le Carrefour Rue Nansouty/Avenue Reille/Avenue René Coty/Rue Saint Yves et la Place Debu-Bridel où se situent les deux principales entrées du Parc Montsouris afin d'améliorer la sécurité des piétons,
- . compléter les aménagements actuels visant à assurer le respect de la Zone 30 Montsouris.

Mme PETIT

Les circonstances de l'accident sont les suivantes : le conducteur a fait une fausse manœuvre liée à son infirmité et a perdu le contrôle de son véhicule. En descendant l'avenue Reille, il n'a pas tourné rue

Gazan et est passé par-dessus les potelets, ce qui a provoqué un accident grave et spectaculaire. En effet, son véhicule a descendu les escaliers de la rue Lemaignan, et a percuté sur son passage un cycliste, habitant du 5e arrondissement, transporté à la Pitié Salpetrière dans un état grave.

Cédric GRUNENWALD s'est rendu sur place le jour même et a demandé le remplacement des barrières et des potelets pour sécuriser à nouveau cet espace.

Nous ne sommes pas tout à fait satisfaits des interventions de la DVD sur ce sujet, indépendamment des procédures de constat et d'expertise. Nous lui avons rappelé que les dispositifs de remplacement n'étaient pas satisfaisants. Nous espérons qu'elle interviendra dans les meilleurs délais.

Sur la question de la sécurité routière de ce secteur : nous avons demandé à la DVD de trouver des solutions techniques pérennes pour le remplacement des potelets en plastique qui se trouvaient au carrefour de l'avenue Reille, d'étudier l'installation de nouveaux ralentisseurs pour éviter la prise de contre-sens ou la circulation sur les voies réservées aux bus. Le réaménagement des carrefours à l'entrée du Parc Montsouris, et plus généralement la circulation dans ce périmètre, faisait partie de nos engagements de mandature. Nous devons revenir vers le Conseil de quartier à ce sujet. J'espère que nous pourrons le faire rapidement car nous nous y étions engagés.

Le Conseil de quartier et les différents collectifs étaient d'accord, cela ne se résume pas à l'aménagement de ces deux carrefours mais cela concerne la circulation bien en amont, c'est-à-dire au niveau de la place Coluche.

Comme le montrent nos votes antérieurs, dans le cadre du Plan de lutte contre la pollution, nous demanderons (et nous le ferons en concertation avec les riverains) que soit étudiée une Zone à Trafic Limité sur ce secteur frappé par une pollution importante (malgré la présence du Parc Montsouris), en raison d'une circulation importante de cars en tous genres, de bus et de voitures.

Voilà les éléments que je souhaitais vous apporter.

Nous allons passer à l'examen des vœux.

Vœux

- V14 2015 14

Vœu présenté par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés relatif à la création de marchés alimentaires en soirée

Mme DAUCHEZ

Nous allons présenter un vœu relatif à la création de marchés alimentaires en soirée.
J'ai entendu un bâillement ? Je vous promets, c'est un sujet dynamique.

Considérant non seulement que les marchés sont des lieux de convivialité et de rencontre particulièrement appréciés des Parisiens, mais aussi qu'ils constituent un élément essentiel du patrimoine de notre capitale ;
Considérant que les marchés contribuent également au dynamisme économique des quartiers de Paris, aussi nombreux que variés ;
Considérant en particulier que Paris compte 82 marchés alimentaires, dont 3 marchés biologiques ;
Considérant cependant que de par leurs horaires matinaux, la plupart des marchés sont aujourd'hui inaccessibles durant la semaine aux Parisiens actifs ;
Considérant que les marchés qui se déroulent actuellement le matin en semaine dans le 14e arrondissement attirent peu de commerçants et de clients, notamment les marchés Villemain et Jourdan le mercredi ;
Considérant qu'il pourrait être pertinent d'améliorer l'offre de marchés alimentaires à Paris en développant, par exemple à raison d'une fois par semaine, des marchés alimentaires en soirée,

permettant notamment aux actifs de s'approvisionner en produits frais durant la semaine ;
Considérant que cette offre renforcée pourrait en outre être couplée à un développement de la part des marchés biologiques dans les marchés alimentaires, dans une logique de circuits courts ;

Nous émettons le vœu :

- que les propositions éventuelles de création de marchés alimentaires en soirée, si possible dans une logique de circuit court et d'alimentation biologique élaborés à la suite d'une large concertation conduite par chaque Maire avec les commerçants de son arrondissement et leurs associations représentatives soient adressées à la Maire de Paris, afin que cette dernière puisse proposer une évolution de l'offre globale des marchés alimentaires parisiens.

M. MOURIN

Ce vœu ne me paraît pas indispensable, dans le contexte de ce dossier. Je voudrais vous rappeler qu'en octobre 2014, au sein de ce Conseil d'arrondissement, puis en Conseil de Paris, vous avez adopté une délibération qui portait sur la révision des règlements des marchés. Au sein de cette délibération, nous avions déjà prévu la création de marchés nocturnes et la création de nouveaux marchés biologiques.

Sur la base de cette délibération, la Maire de Paris a sollicité de la part des Maires d'arrondissement une réflexion sur la mise en place de marchés nocturnes. C'est sur cette base que j'ai adressé il y a un mois à l'ensemble des Conseils de quartiers une demande pour qu'ils fassent remonter leur avis sur la possibilité d'ouvrir un marché nocturne sur leur périmètre, ou de changer un marché existant en marché nocturne. Cette demande a eu une réponse mitigée de la part des Conseils de quartiers. La concertation se poursuit, elle se prolongera auprès des associations de commerçants, en particulier en avril, avec l'Observatoire du Commerce.

C'est donc quelque chose qui a déjà été initié et voté, et dont la concertation est déjà en cours dans des conditions que nous espérons voir réalisées, puisque tous les arrondissements et Conseils de quartiers ont été mobilisés.

Je profite de votre vœu pour vous rappeler que 4 marchés parisiens sont déjà ouverts l'après-midi (dans le 2^{e}, le 4^{e}, le 1er et le 12^{e}).
Des marchés de ce type ne peuvent offrir un éventail aussi diversifiés de produits que si ce sont des marchés de matinée, puisque les commerçants qui déversent sur ces marchés sont essentiellement des traiteurs.

Les marchés couverts sont ouverts tous les jours de la semaine sauf le lundi et les dimanches après-midi, sur des plages horaires élargies à l'ensemble de la journée.

Je le redis, ce vœu n'a pas d'objet. J'ai parlé de la concertation sur les marchés alimentaires nocturnes…

J'en profite, au cas où vous voudriez faire un vœu sur ce sujet, qu'un appel à projet sur les food-trucks a été lancé et que là aussi il y aura une concertation avec les Conseils de quartiers et les associations de commerçants, pour qu'ils nous fassent un retour sur les éventuels emplacements possibles.
Je vous le dis pour le prochain Conseil, ce n'est pas la peine de ressortir un vœu sur ce dossier !

Mme DAUCHEZ

Sur l'achalandage des marchés en matinée, je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait qu'il n'y ait que des traiteurs, mais je ne vais pas faire un vœu là-dessus.

Mme CHEVALIER

Pour reprendre ce qui a été proposé dans ce vœu, qui concerne l'ouverture en soirée des marchés parisiens, comme l'a souligné Cyril, certains marchés sont ouverts l'après-midi et en soirée. Un petit marché bio est ouvert jusqu'à 15h00 place Constantin Brancusi, au métro Gaité.

L'idée de madame DAUCHEZ d'un marché nocturne, pour s'y rendre après le travail, ne semble guère séduire les personnes interrogées. Elles y sont opposées au nom du respect de la tranquillité des riverains et de celui de la vie de famille des marchands. Les commerçants qui installent leur étalage dès 6h00 ont aussi le droit de se reposer le soir, que ce soit eux ou leurs employés (quand ils en ont). On sait qu'ils s'approvisionnent la nuit à Rungis et que les amplitudes horaires sont trop importantes pour des petits commerçants.

Aménager des horaires différents est à négocier avec les concessionnaires, puisqu'un horaire plus tardif donnerait un travail supplémentaire aux agents. Un service de nuit spécifique occasionnerait un coût supplémentaire pour la municipalité.

Il serait peut-être intéressant d'étudier une amplitude horaire différente mais nous allons rejeter ce vœu parce que des études ont déjà été faites et que les conseils de quartiers vont s'emparer du sujet.

Mme PETIT

Merci.

Au vu de ces éléments, retirez-vous votre vœu, madame DAUCHEZ ?

Mme DAUCHEZ

Nous maintenons notre vœu, tout en étant prévenus de l'action menée par Cyril, par monsieur MOURIN, excusez-moi ! Pour le moment, l'information n'est pas redescendue dans nos Conseils de quartiers respectifs.

Mme PETIT

Dans « vos » Conseils de Quartiers ?

Mme DAUCHEZ

« Nos » au sens de l'ensemble des membres du groupe…

Mme PETIT

Nous passons au vote puisque ce vœu est maintenu. La Maire et son adjoint Cyril appellent à voter contre ce vœu.

V14 2015 14

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	29	dont		pouvoirs
Pour :	6 (UMP UDI)	dont	1	pouvoir
Contre :	23	dont	7	pouvoirs

Mme PETIT

Nous passons à l'examen du dernier vœu.

- V14 2015 16

Vœu à la Maire de Paris déposé par Marie-Laure DAUCHEZ, conseillère d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe « UMP et apparentés »

relatif à l'organisation du Forum des collèges du 14e arrondissement.

Mme DAUCHEZ

J'espère ne pas décevoir l'assistance, puisque je fais la clôture du Conseil d'arrondissement.
Nous allons déposer un vœu concernant l'organisation du Forum des collèges du 14e arrondissement.

Considérant que le passage en classe de sixième est une étape complexe dans la vie d'un enfant : ce n'est pas un simple changement de classe mais l'amorce d'un nouvel équilibre à trouver pour les jeunes collégiens entre cultures enfantines et cultures scolaires ;
Considérant qu'il est unanimement reconnu que de la qualité du démarrage en classe de sixième dépend en grande partie la réussite au collège puis au lycée ;
Considérant que le 14 mars dernier, la Mairie du 14e et la FCPE conviaient, par l'intermédiaire d'une invitation diffusée dans toutes les classes de CM1 et de CM2 des écoles élémentaires de l'arrondissement, les parents des élèves intégrant la classe de sixième à la rentrée 2015, à une réunion organisée dans les locaux de la Mairie annexe ;

Cette manifestation intitulée « À la rencontre de son collège » avait pour objectif de permettre aux parents et aux futurs collégiens :

- de rencontrer, en première partie, « des représentants de parents des six collèges de l'arrondissement» ;
- d'assister, en deuxième partie, à une table ronde « Mieux connaître les enjeux du collège » réunissant Madame Agnès Bertrand, Adjointe aux affaires scolaires, des principaux de collège et des parents d'élèves ;
- et de poser des questions, en troisième partie ;

Considérant que n'étaient présents à cette réunion que deux principaux de collège sur les six collèges que compte l'arrondissement et que cette manifestation comportait plus de représentants de parents d'élèves que de la communauté éducative du 14e ;

Considérant également que très peu d'établissements de l'arrondissement organisent des demi-journées portes ouvertes afin de familiariser le futur élève de sixième à son nouvel environnement ;

Considérant, par ailleurs, que seuls les représentants des parents d'élèves affiliés à la FCPE ont participé à l'organisation de la réunion du 14 mars alors que l'Académie de Paris compte deux fédérations de représentants de parents d'élève, la FCPE et la PEEP ;

Considérant, à la lumière de ce qui précède, que les futurs collégiens et leurs parents sont en droit de recevoir l'éclairage le plus ouvert et le plus complet possible sur les enjeux de l'entrée en sixième au collège ;

Nous formons le vœu pour les prochaines éditions de ces manifestations :

- qu'il devienne un événement incontournable pour les familles du 14e arrondissement, en intégrant dans son organisation une présentation de leur établissement par chaque principal des collèges de l'arrondissement et ce, en amont de la tenue d'éventuelles opérations portes ouvertes par chaque institution ;
- que les thèmes choisis pour animer ce forum fassent l'objet d'une consultation préalable auprès des parents des futurs élèves de sixième ;
- que soient associées ensemble à la mise en œuvre de cette réunion les deux fédérations présentes au sein de l'Académie de Paris, la FCPE et la PEEP, ainsi que les associations indépendantes de parents d'élèves qui le souhaitent.

Mme BERTRAND

Désolée, madame DAUCHEZ, je vais faire comme Cyril, je vais vous demander de retirer votre vœu et je vais vous expliquer pourquoi. Ce vœu se base sur une information inexacte.

Il est vrai que le passage en sixième est un moment important dans la vie d'un élève, même si le terme que vous employez de nouvel équilibre entre culture enfantine et culture scolaire, me semble peu approprié. Je pense que les professeurs d'école de classe élémentaire seraient peu d' accord pour parler de culture enfantine du CE2 au CM2.

Votre vœu se base sur un postulat selon lequel la mairie du 14e et la FCPE convient à une réunion intitulée Forum des collèges. C'est inexact : c'est la FCPE qui organise ce forum depuis 8 ans, et non pas la mairie du 14e. Cette dernière prête sa salle et donne l'information aux parents d'élèves mais n'est en aucune manière organisatrice de ce forum.

Puisque vous me citez, j'ai effectivement participé à cette table ronde, mais simplement parce que j'ai été invitée, comme je le fais pour d'autres manifestations scolaires, au regard de ma délégation.

Si je reprends vos considérants, vous écrivez qu'il y avait plus de parents d'élèves que de représentants de la communauté éducative. C'est l'objet principal de ce forum organisé par la FCPE, que de mettre en relation les parents d'élèves. Il est donc assez logique qu'il y ait plus de parents d'élèves que de principaux ! Par ailleurs, vous dîtes qu'il n'y avait que deux principaux. C'est exact. Cela a été leur décision : non pas qu'il y ait tous les principaux de collèges, mais qu'il y ait des représentants.

Vous écrivez également que tous les collèges n'organisent pas de demi-journées de portes ouvertes. En effet, certains souhaitent organiser la rencontre sous d'autres formes. Toutes les écoles élémentaires et tous les collèges du 14 e mettent en place des actions visant à rencontrer les parents des futurs collégiens et à favoriser la transition et la continuité pédagogique entre les élèves de CM2 et de sixième. Les directions et les enseignants des écoles et des collèges sont très investis dans ce passage école-collège et je profite de cette intervention pour les en remercier.

Enfin, je tiens à préciser que la FCPE organise à la mairie du 5é arrondissement un forum des lycées, avec un véritable parallélisme des formes ; ce forum a un ordre du jour identique à celui des collèges. Organisé le 11 avril, il sera accueilli par la Maire du 5e arrondissement et Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe à la maire de Paris, chargée de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante participera à la table ronde. Je pense que vos amis vont déposer un vœu au prochain Conseil d'arrondissement du 5e ; je serai très attentive et à la lecture du vœu, et à la réponse que vous fera la Maire du 5e arrondissement.

Si une fédération représentative au sein de l'Académie de Paris souhaite m'inviter à une manifestation, quelle qu'elle soit, je répondrais positivement. Je propose à monsieur LESAIN de le noter, cela lui évitera de rechercher le compte-rendu. Cela ira plus vite puisque je vois que vous êtes en train de le noter !

Compte tenu de tout cela, je vous propose de retirer ce vœu. S'il n'est pas retiré, je vous demande de ne pas voter ce vœu.

Je vous remercie.

MME PETIT

Je voulais compléter en disant que c'est à l'initiative de la FCPE que des manifestations sont organisées dans chaque collège, journées portes ouvertes ou autres, afin de promouvoir l'attractivité et le formidable travail accompli dans les collèges de notre arrondissement. La mairie ne régente pas tout, elle aide simplement à l'organisation d'événements. Nous n'empêchons pas les fédérations de parents d'élèves de prendre contact et de travailler ensemble à l'organisation de ce type d'événement, bien évidemment !

Nous appellerons à voter contre ce vœu qui n'a pas de sens par rapport à la réalité de l'initiative de cette manifestation.

Mme DAUCHEZ

L'initiative est très bonne, c'est ce que nous disons dans le vœu ; nous en félicitons d'ailleurs la FCPE.

Puisque nous rentrons dans le détail, Madame BERTRAND sera ravie de proposer à toute organisation représentant les parents d'élèves de faire figurer le logo de la mairie du 14e en haut à gauche de l'invitation et de mettre à leur disposition une salle en mairie annexe ou ailleurs.

Je n'ai pas dit qu'il y avait plus de parents d'élèves que de représentants de la communauté éducative, j'ai indiqué qu'il y avait plus de représentants de parents d'élèves FCPE que de représentants de la communauté éducative.

Merci.

Mme PETIT

Nous allons voter.

V14 2015 16

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	29	dont	8	pouvoirs
Pour :	6	dont	1	pouvoir
Contre :	23	dont	7	pouvoirs

Mme PETIT

Avant que tout le monde ne se lève, je vous rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 11 mai et qu'il sera précédé d'un CICA. Notre séance de Conseil commencera donc à 18h00.

La séance est levée à 00h15.